VENDREDI 09 OCTOBRE 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1906
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

L'EXPLOITATION DE DEMAIN COMMENCE AUJOURD'HUI
PRÉPAREZ VOTRE TRANSITION AGRICOLE.
Avec Agilor Transition, démarrez votre transition agricole en finançant le matériel adapté à votre exploitation à des conditions préférentielles.
agilor financement de matériel by CA
Financements Agilor Transition réservés aux agriculteurs, disponibles par l'intermédiaire des vendeurs ou concessionnaires de matériel agricole agréés Agilor, soumis à conditions et accordés par les Caisses régionales de Crédit Agricole, prêteurs, sous réserve de l'acceptation définitive du dossier. Renseignez-vous auprès de votre Caisse régionale.
10/2026 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10 000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes.Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI.

Quand l'État plonge les mains dans l'agricole


Préfecture de Côte-d'Or

Le Préfet de la Nièvre au chevet d'exploitations d'élevage du Morvan qui se demandent si elles vont pouvoir encore longtemps nourrir leurs bêtes. Le nouveau Préfet de l'Yonne qui travaille sur les fermages viticoles, les dégâts de gibier et le mal-être agricole. La Préfète de Côte-d'Or et de Région BFC qui décline le plan Casi en portant une attention particulière à la simplification des démarches… Cette semaine, Terres de Bourgogne a rencontré ces représentants de l'État aux prises avec les difficultés du monde agricole.

Pages 03 et 04



P.11
PRODUCTIONS *Cultures*
Semis d'automne // Quand la pluie donne le signal


New Holland

P.14
DOSSIER *Machinisme*
Tracteurs standards de 100 à 130 ch, de réelles différences de gabarits



P.32
MAGAZINE *Oxygène*
Portrait // La médiation animale, c'est son "dada"





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 PRÉFECTURE: JEAN SALOMON SE PENCHE SUR LA QUESTION AGRICOLE

.05 DÉGÂTS DE GIBIER: PIÉGEAGE, EN AVANT TOUTE

.06 AGRIVOLTAÏSME: UN CHAMP DE WATTS

.07 COCEBI: UN PARTENARIAT SIGNÉ AVEC COOPÉRATIVE U

ACTUALITÉ // FRANCE

.08 SOCIAL: LA MSA VEUT MUSCLER SON ACCOMPAGNEMENT

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.09 FILIÈRE BOVINE: OBJECTIF DÉCARBONATION

.10 JOURNÉES "S'INSTALLER EN…": UNE REPRISE AVEC LES OVINS!

PRODUCTIONS // CULTURES

.11 UNE PLUIE ANNONCÉE ? ON Y VA

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.11 SEMIS D'AUTOMNE: UNE PLUIE ANNONCÉE? ON Y VA

PRODUCTIONS // VIGNE

.13 POUILLY-EN-AUXOIS: À FOND SUR LE CHAMPIGNON

DOSSIER // MACHINISME

.14 SPÉCIAL TRACTEURS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.22 CONCOURS DE LABOUR DE MOULINS-ENGILBERT: UNE ÉDITION SINGULIÈRE

SERVICES

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 FOIRE GASTRONOMIQUE: LA FOIRE DE DIJON REVIENT AVEC LE PLEIN DE NOUVEAUTÉS

.32 PORTRAIT: LA MÉDIATION ANIMALE, C'EST SON "DADA"



// LE DESSIN

// EN BREF

Pac Les Vingt-sept progressent vers l'objectif de conclure un accord fin octobre

Les discussions entre les experts agricoles des États membres, réunis en Comité spécial agriculture (CSA) le 5 octobre, ont progressé en vue de parvenir à un accord sur la Pac et le règlement OCM d'ici la fin du mois. Sur la Pac en elle-même plusieurs questions restent ouvertes concernant: le degré de flexibilité à accorder aux États membres tout en préservant un cadre commun, la part de soutiens couplés au revenu, taux de contrôle ou encore la nouvelle conditionnalité des aides. Pour ce qui est de l'OCM, le dernier texte de compromis de la présidence irlandaise a reçu un soutien général des Vingt-sept toutefois, là encore, quelques sujets doivent être précisés. Plusieurs délégations demandent des ajustements supplémentaires concernant les interventions sectorielles dans le secteur vitivinicole, le financement des interventions sectorielles mises en œuvre par le biais de programmes opérationnels par les organisations de producteurs ainsi que les dispositions relatives au chanvre, en particulier leur interaction avec les législations et politiques nationales. Ces deux textes seront de nouveau examinés en CSA lors des deux prochaines réunions prévues les 12 et 19 octobre. Puis les ministres de l'Agriculture devront finaliser une approche générale partielle (en dehors des points financiers) lors du Conseil des 26 et 27 octobre à Luxembourg.

Cadmium Les taux autorisés dans les engrais seront abaissés à 20 mg/kg en 2030

Le cadmium, un métal lourd toxique présent dans certains engrais, sera limité à 20 mg/kg d'engrais en 2030 contre 90 mg/kg actuellement, a annoncé le 2 octobre le ministère de l'Agriculture, selon l'AFP. Le cadmium *« constitue un enjeu sanitaire particulier en raison de sa toxicité et de sa capacité à s'accumuler durablement dans les sols »*, a justifié le ministère dans un communiqué. Ce seuil de 20 mg/kg rejoint les recommandations de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), mais accélère le calendrier prévu de réduction de l'exposition au cadmium. Un projet soumis à consultation au printemps prévoyait d'atteindre cette cible au plus tard en 2038. Les seuils s'abaisseront progressivement, à 60 mg/kg au 1er janvier 2027, rejoignant les normes européennes, puis 40 mg/kg en 2028, explique le gouvernement. Un arrêté publié le 2 octobre fixe par ailleurs à 3 g/ha l'apport annuel de référence de cadmium pour plusieurs catégories de fertilisants à partir de 2027 (lire ci-dessous). En juillet, la ministre de la Transition écologique Monique Barbut avait indiqué avoir obtenu d'Emmanuel Macron des *« garanties »* sur plusieurs sujets suffisantes pour qu'elle revienne sur sa démission, parmi lesquels la trajectoire de baisse du cadmium.

Engrais/carburants Feu vert de Bruxelles à une aide d'État bulgare de 170 M€

La Commission européenne a approuvé, le 2 octobre, en vertu du cadre temporaire pour les aides d'État liées à la crise au Moyen-Orient (Metsaf), un régime d'aides bulgare d'un montant de 170 millions d'euros (M€) destiné à soutenir les agriculteurs confrontés à la hausse des prix des engrais et des carburants. Dans le détail, ce régime prend la forme de subventions directes plafonnées à 50 000 € par bénéficiaire et s'applique jusqu'au 31 décembre. Dans son analyse, la Commission européenne a jugé le dispositif conforme aux conditions du Metsaf, notamment parce qu'il est doté *« d'un budget prévisionnel clair »* et que les aides seront accordées pour *« soutenir temporairement le développement d'entreprises actives dans la production primaire de produits agricoles »*. Bruxelles a conclu que ce régime est *« nécessaire, approprié et proportionné pour faciliter le développement d'une activité économique »*, mais également *« qu'il ne fausse pas les conditions des échanges dans une mesure contraire à l'intérêt commun »*.

// EN IMAGE

Enseignement Le camion « L'Aventure du Vivant » a fait escale deux jours à Dijon



L'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa) Bourgogne-Franche-Comté et l'Opérateur de compétences pour la coopération agricole, l'agriculture, la pêche, l'agroalimentaire et les territoires (Ocapiat), acteurs engagés pour la promotion des métiers agricoles et la formation des futurs talents, ont organisé deux journées exceptionnelles les 21 et 22 septembre au sein du collège Rameau de Dijon autour du camion « L'Aventure du Vivant » en Côte-d'Or. 14 classes de 4e et 3e, soit 300 élèves, ont pu participer à un atelier agri/agro ludique et immersif avec le jeu d'orientation « Mon Job C'est le Vivant », pour découvrir autrement les métiers de l'agriculture et de l'alimentation.

Ces rencontres conviviales se sont clôturées par une dégustation de bonbons au miel, symbole gourmand du savoir-faire agricole local, et de moutarde! Le camion « L'Aventure du Vivant: le Tour » sillonne les routes de France pour faire découvrir la diversité des métiers et des formations du vivant: plus de 150 formations générales, technologiques ou professionnelles; plus de 200 métiers, avec un emploi à la clé, dans l'environnement, l'agriculture, l'agroéquipement, l'alimentation, les services à la personne…

Berty Robert

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0731 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 130 € - **Prix au numéro:** 2,55 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon
Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef:** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// INTERVIEW

21

« Redonner confiance aux agriculteurs »

Arrivée en Côte-d'Or fin avril, la Préfète du département et de Région Bourgogne-Franche-Comté s'exprime sur plusieurs dossiers agricoles importants : le plan Casi, la ressource en eau, les dégâts de gibier, la souveraineté alimentaire. Avec une priorité : redonner aux agriculteurs la capacité de se projeter en réinjectant de la confiance et de la simplicité.



Violaine Demaret, (à droite), Préfète de Côte-d'Or et de Région BFC, en compagnie de Manuelle Dupuy, DDT de Côte-d'Or.

Sur les dégâts de gibier, faire évoluer les pratiques

La question des dégâts de gibier sur les cultures paraît toujours aussi difficile à résoudre. Pour la Préfète les pratiques doivent évoluer : *« les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes des agriculteurs, alors que les prélèvements en volume sur les sangliers sont passés, en Côte-d'Or, de 13 000 animaux par an, à près de 25 000 ces derniers mois. Dire que les chasseurs ne font pas le boulot, c'est très injuste, en revanche il faut que les pratiques, à l'échelle individuelle, évoluent. Si la hausse des prélèvements n'est pas suffisante, il faut adapter. On doit se pencher sur des plans de chasse plus qualitatifs. Si on ne tue que des mâles et pas les laies, on ne parvient pas à réguler les populations, c'est aussi pour cette raison que nous renforçons le piégeage. Sur la métropole dijonnaise, il y avait 3 cages de piégeage de sanglier, et ce nombre va monter à 8, dont 4 acquises par la métropole et une achetée par l'État. Un futur schéma départemental de gestion cynégétique est en préparation, qui nous permettra d'accentuer la gestion qualitative. Sur l'agrainage : on fait déjà des contrôles et des actions sur des zones de Côte-d'Or où se posent des problèmes de tuberculose. Mon souhait est d'aller plus loin sur ces contrôles et d'affirmer que les pratiques qui consistent à nourrir des sangliers pour faire des trophées de chasse faciles derrière, ce n'est pas possible. Je vais donc sévir sur ce point. »*

Lors de votre prise de fonctions vous aviez mis en avant deux des priorités que vous fixiez à votre action : la sécurité et l'agriculture. Cinq mois plus tard, l'actualité agricole vous aura effectivement bien occupée…

V.D. : *« Oui, avant même les difficultés liées aux conditions climatiques de cet été, j'avais conscience que la « Ferme Côte-d'Or » et plus largement, la « Ferme BFC », présentaient de nombreux dossiers importants : la question des zones intermédiaires, la prédation lupine, la préparation de la PAC… Ici, l'État a la chance d'avoir de très bons interlocuteurs pour travailler sur ce qui était déjà en crise avant l'été et sur ce qui l'est aujourd'hui, afin de parvenir à nous projeter dans l'avenir ».*

On a l'impression qu'aujourd'hui, il devient de plus en plus compliqué à la profession agricole, de se projeter. Comment travaillez-vous sur cette dimension ?

V.D. : *« Il faut parvenir à donner confiance aux agriculteurs malgré les difficultés énormes du moment. Le grand public doit avoir conscience de la catastrophe que vit une partie de la profession. Il faut aussi que tout le monde garde à l'esprit les services que l'agriculture rend à nos territoires. On l'a vu cet été avec le soutien apporté aux pompiers face aux feux de forêt. Il faut donner des perspectives. Mais faire lever le menton à des gens qui sont dans la galère, c'est compliqué. Le Conseil de l'agriculture française (Caf) du 25 septembre ou la session de Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, le 2 octobre, auxquels j'ai participé, m'ont prouvé que les représentants de la profession sont capables de se projeter. Cela nous donne la responsabilité d'être à la hauteur du moment. L'État, comme les partenaires mobilisés, a conscience que nous vivons un tournant et que nous en sommes acteurs, pas spectateurs ».*

> *« Avec le plan Casi, ce qui arrive sur le compte en banque de l'agriculteur doit avoir du sens et un vrai impact sur la trésorerie. »*

Sur le plan Climat, Adaptation, Sécheresse, Incendies (Casi), quelles sont vos priorités pour son déploiement dans notre région ?

V.D. : *« L'un des morceaux importants de ce plan, c'est le Fonds de réarmement. Nous disposons d'une enveloppe nationale de 235 millions d'euros. La Région BFC récupère 12,7 millions d'euros. Nous avons mené des concertations avec la profession agricole pour discuter du déploiement de ces moyens sur nos Départements. Ce fonds n'a pas vocation à couvrir tous les problèmes de trésorerie de la profession, ni à réarmer totalement la production agricole. Mais il ne s'agit pas non plus de saupoudrer. Ce qui arrive sur le compte en banque de l'agriculteur doit avoir du sens et un vrai impact sur la trésorerie. Les premiers paiements sont intervenus le 5 octobre, en Haute-Saône notamment, à hauteur de 99 000 euros. Les critères pris en compte comprenaient le nombre de jours de canicule, les zones intermédiaires, les grandes cultures, l'élevage, le maraîchage. Priorité a été données aux jeunes agriculteurs ou aux jeunes installés. Les « tickets » par exploitations sont à 4 chiffres. À ce stade, 75 % de l'enveloppe a été engagée. Les 25 % qui restent serviront éventuellement à réabonder les enveloppes départementales. En Côte-d'Or, au 6 octobre, 125 dossiers étaient ouverts ».*

On reproche souvent aux aides de l'État d'être complexes dans leur mise en œuvre. Avez-vous porté une attention particulière à ce point ?

V.D. : *« Nous avons veillé à ce que l'utilisation soit simple, avec peu de pièces justificatives à fournir. L'effort de simplification ne concerne pas que le Fonds de réarmement mais toutes les mesures du plan Casi. L'Indemnité de solidarité nationale (ISN), par exemple, nécessite de faire des tournées afin de voir si les critères d'éligibilité sont atteints. Nous avons supprimé l'obligation d'avoir un expert indépendant et les tournées effectuées ne sont pas obligatoirement complètes. Il faut ajouter à cela le dégrèvement de Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) qui représente plus de 25 millions d'euros pour la BFC. Pour la Côte-d'Or, c'est au moins 5 millions d'euros. Pour bénéficier du guichet Engrais il fallait atteindre un seuil de dépenses de 750 euros, qui a été abaissé à 350 euros. Nous avons attiré l'attention de la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, sur d'autres pistes possibles de simplification et elle y est attentive ».*

Autre thématique agricole importante, alors que nous sommes toujours confrontés à la sécheresse : la ressource en eau. Quelle analyse faite vous de la situation ?

V.D. : *« Pour moi c'est la « mère des batailles ». Sur la réutilisation de l'eau, nous ne sommes pas en avance en BFC. Jusqu'à présent, on était ici moins concerné que dans le Sud par ces questions. À présent il faut déployer des outils et je pense que nous n'aurons pas à convaincre. La profession, sur cette question, a besoin de sentir un État à ses côtés. Dès mon arrivée, j'ai clarifié les choses : l'eau est le sujet numéro 1 (nous étions avant l'été) et il nous fallait des projets. Oui, les agriculteurs doivent pouvoir irriguer et abreuver, ce qui ne veut pas dire qu'on ne doit pas réfléchir à des changements culturaux pour être moins gourmands en eau. Mais la nécessité de stocker l'eau et de faire des réserves est une ligne à laquelle je ne déroge pas : il faut faire des réserves, un peu, partout, tout le temps. Il n'est pas question de méga projets. L'État dispose d'un fonds hydraulique agricole qui, au niveau national, est passé de 20 à 60 millions d'euros et qui comprend une partie d'aide à la maturation de projet et une partie d'aide à l'investissement. Face à cet argent, il faut mettre des projets. Lorsque je me déplace, j'entends dire que c'est l'État qui bloque. Or, il n'y a pas de projet bloqué par l'État en Côte-d'Or. Certes, nous avons déjà bloqué des projets par le passé, notamment un sur la plaine dijonnaise, positionné sur une zone qui rendait impossible un stockage. Mais ailleurs sur le département, tout reste ouvert. Non seulement nous permettons qu'il y ait des réserves d'eau, mais nous le voulons. Nous devons créer des outils de travail en commun avec la profession agricole ».*

Justement, cette profession agricole pointe la complexité ou la lenteur d'instruction des dossiers de projets dans ce domaine…

V.D. : *« Pour donner confiance et inciter à déposer des projets, on agit à l'inverse de ce qu'on faisait d'habitude, en collaboration avec la Chambre d'agriculture. On a décidé d'expliquer dans quels cas il n'y a besoin de rien. On a identifié précisément les questions à se poser pour passer de l'idée au projet. Cela commence à porter ses fruits. En Côte-d'Or, la Chambre d'agriculture a pré-identifié une cinquantaine de projets de stockage d'eau. On était très loin de ça il y a encore quelques mois. On « dé-risque » et on montre que c'est possible. À l'échelle BFC, on a 28 projets (en maturation ou en investissement), avant l'été, il y en avait zéro. Sur la question de l'eau il faut être clair et aligner les acteurs publics, notamment en valorisant les usages multiples de ces réserves d'eau ».*

Propos recueillis par Berty Robert

Souveraineté alimentaire

En juillet, lors de la restitution des travaux menés dans le cadre des ateliers sur la souveraineté alimentaire, Violaine Demaret avait souhaité aller plus loin en créant une Mission régionale : *« La mission, qui rassemble l'État, le Conseil régional de BFC, la Chambre d'agriculture de BFC, les entreprises agroalimentaires et les coopératives agricoles, s'est réunie il y a dix jours. C'est Bjorn Desmet, le Draaf BFC, qui la pilote. Nous allons commencer à travailler sur deux des priorités que nous avons définies : la viande blanche (en particulier la volaille) et le fourrage, qui est un vrai sujet de solidarité interne à l'agriculture entre productions végétales et productions animales. La Mission régionale, qui a été pensée avant cet été, va ainsi nous permettre de traiter des sujets de crise. On va imaginer comment bâtir un système qui permette plus d'articulations entre végétal et animal. D'autre part Annie Genevard doit faire des annonces dans les semaines qui viennent sur ces missions régionales qui nous permettrons de guider notre action en la matière. »*

// PRÉFECTURE

89 Jean Salomon se penche sur la question agricole

Un mois après sa prise de fonction, le nouveau préfet Jean Salomon a reçu la presse pour faire un point sur l'actualité locale et les dossiers en cours.

Sous quel délai pensez-vous donner le taux d'évolution de l'indice départemental des fermages viticoles 2026 ?

J.S : *« Il y a eu des réponses au sein de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux avec une volonté de prendre le taux de l'année n-1. C'était une réponse à l'urgence. On va continuer le travail puisque je m'y étais engagé, donc je dois me rendre sur une exploitation viticole mi-octobre. Sur le long terme, il faut regarder ce que disent les textes, et savoir de quelle manière on réfléchit avec la profession viticole, avec le ministère de l'Agriculture, à s'interroger sur des formules de calcul qui sont réglementaires, qui sont peut-être plus adaptées à la situation. Aujourd'hui, l'indice ne prend pas en compte les aléas climatiques, quelque chose qu'on peut quand même objectiver puisqu'on le fait pour d'autres choses. Derrière, il y a un calcul qui repose sur le prix à l'hectolitre. L'idée c'est de travailler le calcul mathématique. Après, effectivement, ça reste un contrat de gré à gré entre un donneur et un fermier. L'idée c'est d'intégrer les aléas climatiques, en sachant que c'est un sujet qu'on va peut-être travailler déjà à 4, avec la Saône-et-Loire, la Côte-d'Or, l'Yonne et la CAVB. Et après, l'idée c'est aussi d'interroger le niveau national pour regarder comment ça se fait puisqu'il y a des endroits où le sujet ne se pose pas ».*

Entre hausse des charges, baisse des rendements et impacts climatiques, le mal-être agricole est un enjeu important. Est-ce que vous allez contribuer à mettre en place des actions supplémentaires pour les accompagner ?

J.S : *« Sur le soutien aux agriculteurs et sur le mal-être agricole, je l'évoquais tout à l'heure pour d'autres sujets, il faut vraiment qu'on les aide à s'exprimer. Aujourd'hui, on a les outils, il y a un certain nombre de dispositifs entre la MSA, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, etc. Mais on l'évoquait lors des visites, il n'y a pas de hausse marquée au sein de la cellule Réagir. Moi, je crois vraiment à la force du collectif. La personne qui peut mieux se rendre compte que quelque chose ne va pas, c'est votre collègue de travail, c'est la personne qui vous voit tous les jours. En tout cas, il faut qu'on trouve ce bon cadrage et qu'on libère cette parole pour dire aux agriculteurs : ne restez pas seuls, on va vous aider. On peut trouver comment on amortit ces chocs climatiques, comment on peut aider financièrement. C'est un métier difficile qui est très météo dépendant, mais c'est un métier qui est indispensable ».*

En ce qui concerne le dégrèvement de la taxe foncier non bâti, vous avez choisi de mettre un taux de 30 % pour les terres arables, alors même que nous sommes situés sur un département majoritairement céréalier, pour quelles raisons ?

J.S : *« On a souhaité régionaliser les taux de dégrèvement pour qu'il y ait de la cohérence. La frontière administrative, ce n'est pas la frontière des champs. Avec la préfète de région et les préfets de département, le choix a été fait de régionaliser, donc de regarder quel était le taux le plus adapté au niveau régional. Cela n'empêche pas, et j'insiste dessus, qu'il est possible de faire un dossier individuel si on estime que la perte est supérieure à 30 % ».*

Que ce soit pour la sécurité routière ou pour les dégâts liés aux cultures, la gestion des populations de sanglier est un enjeu important sur le territoire. Avez-vous eu le temps de vous pencher sur le dossier ?

J.S : *« Sur le sanglier, il faut le chasser car c'est un animal qui prolifère quand même bien. C'est une population qui s'accroît vite et si je la compare à la population des chasseurs, il y en a une qui diminue et l'autre qui augmente. Je ne ferme la porte à rien, il faut que tout le monde se saisisse du sujet. Il y a beaucoup de réflexions, que je trouve intéressantes, qui m'ont été proposées sur la venaison. Il y a peut-être des gens qui seront contents de se faire une daube de sanglier ou un pâté de sanglier. D'un animal qui nous embête, on en fait quelque chose qui permet d'alimenter des gens qui ont besoin de manger. Voilà, je trouve que c'est une idée qui mérite d'être poursuivie. Après, je ne m'interdis pas non plus, le cas échéant, des battues administratives parce qu'il faut qu'on ait des actions offensives parce que lui, l'animal, il prospère à tout moment de l'année ».*



Jean Salomon, nouveau préfet de l'Yonne a répondu à nos questions, le 30 septembre dernier.

Propos recueillis par Charlotte Sauvignac

// SYNDICALISME

58 Sécheresse : il faut voir pour mesurer l'urgence

Une réunion au Gaec du Doué (Dommartin) était orchestrée par la FDSEA 58 et les JA de la Nièvre pour que l'impact et les conséquences de la sécheresse soient concrets pour les pouvoirs publics.

La FDSEA 58 et les JA de la Nièvre ont organisé une réunion terrain avec Monsieur le Préfet et son équipe administrative, vendredi 2 octobre, au GAEC du Doué à Dommartin, afin de faire mesurer l'impact de la sécheresse sur nos exploitations.

« Tous les matins, c'est la même corvée. On est lassés, les bêtes aussi » déplore Pascal Lebel, associé du Gaec du Doué. Le constat est brutal. Dans les exploitations d'élevage du Morvan, la journée commence désormais avec une question devenue obsédante : *« Comment nourrir les animaux jusqu'au printemps ? »*

Au bord de l'épuisement

À cette situation s'ajoutent la dégradation des prairies et une pousse quasi inexistante depuis avril. La FDSEA 58 et les JA de la Nièvre estiment que *« le taux de perte dépasse 50 % »*, le satellite Airbus est loin de cette vérité, des enquêtes terrain sont nécessaires pour rétablir la vérité. Les éleveurs espéraient une pousse de l'herbe tardive cet automne, cependant le mirage est loin maintenant. Les stocks de fourrages sont bas mais *« Il va falloir donner à manger tous les jours jusqu'au 1er mai. Au 1er février, nous n'aurons plus de fourrage et ce sera le drame »* proclame Thomas Lemée, secrétaire générale de la FDSEA58. Au-delà de la question économique, c'est la santé des animaux qui inquiète. *« On voit nos vaches maigrir. On ne sait pas comment elles vont pouvoir vêler correctement et allaiter les veaux. C'est dramatique. Il faut que tout le monde se rende compte de la situation »* explique Pascal Lebel. Pour les éleveurs, chaque jour qui passe augmente la facture et réduit les marges de manœuvre. D'autant que les cours du marché sont eux aussi orientés à la baisse.



FDSEA 58

Chantal Pelletier, présidente de la FDSEA 58, était présente lors de la visite.

Un appel direct au préfet

Face aux représentants de l'État, les agriculteurs ont également demandé davantage de souplesse administrative. *« Facilitez-nous les contrôles, Monsieur le Préfet. On n'en veut pas. Ce n'est pas normal. C'est déjà suffisamment difficile pour nous »* demande Thomas Lemée. Le représentant de l'État, Victor Devouge, a reconnu le décalage entre les règles administratives et les réalités du terrain. Il a également assuré que les contrôles sur place étaient limités autant que possible et que différents leviers étaient recherchés. *« Vous connaissez le terrain mieux que nous »*, a-t-il notamment rappelé aux professionnels, affirmant sa volonté de travailler avec le monde agricole. Mais pour les éleveurs, ces annonces ne suffisent pas encore.

Des difficultés qui dépassent la seule crise fourragère

Pour les éleveurs, la crise actuelle ne peut pas être dissociée des autres difficultés auxquelles l'agriculture est confrontée : coût du carburant, prix des engrais, trésorerie, réglementation sanitaire, dégâts de gibier et attaques de prédateurs. Les éleveurs réclament notamment des solutions permettant de restaurer rapidement la trésorerie des exploitations : prêts à taux zéro, absence de frais financiers et dispositifs d'accompagnement adaptés. *« La seule façon, c'est de la trésorerie. Mettez-vous en réflexion avec les banquiers »* demande Emmanuel Bernard.

Dans les prairies, les dégâts causés par les sangliers viennent également alourdir la facture. Il faut ressemer, mais les conditions restent difficiles et les repousses sont insuffisantes. Une charge supplémentaire pour des exploitations qui n'ont déjà plus de marge. Les éleveurs dénoncent également la progression des attaques de loups. *« On nous prend pour des imbéciles, ça suffit. La BMI vient, mais le loup n'est pas mort. Les attaques sont toujours là ».*

La profession demande des réponses concrètes sur la régulation des populations de sangliers et de loups, ainsi qu'un accès plus simple aux formations et aux dispositifs permettant d'intervenir sur le terrain. Ainsi, celle-ci redoute que l'accumulation des difficultés décourage les nouvelles générations de s'installer. *« Soutenez-nous, ne nous accablez pas. Laissez-nous faire notre boulot. Si aujourd'hui le paysage est comme ça, c'est grâce à nous »* affirme Pascal Lebel.

Le message adressé aux pouvoirs publics est donc clair : les agriculteurs ne demandent pas seulement des aides, mais des décisions rapides et adaptées à la réalité de leurs exploitations car pour eux, le temps des annonces est désormais compté.

Casandra Deperchin, FDSEA 58

// DÉGÂTS DE GIBIER

21 Piégeage, en avant toute

Nous avons échangé avec Thierry Besançon, président de la commission *« dégâts de gibiers »* à la FDSEA de Côte-d'Or. Le responsable syndical souhaite passer, le plus vite possible, la vitesse supérieure en matière de piégeage de sangliers.

Ce coup de fil à Thierry Besançon, nous le passons tous les ans à la même période, histoire d'avoir un état des lieux sur les dégâts de gibier et connaître les positions syndicales sur cette problématique. L'agriculteur d'Avelanges, près d'Is-sur-Tille, a *« plein »* de choses à nous dire.

La première d'entre elles s'est passée durant les moissons. *« Nous avons été nombreux à travailler tard le soir, tôt le matin ou même la nuit. Des sangliers, nous en avons vu en pagaille. Il y a beau y avoir des plans de chasse, des bracelets et la possibilité de tirer : les seuls chasseurs que nous avons vus passer devant nous avaient du maïs et de l'eau dans leur pick-up, mais pas de carabine ! Il n'y a pas la volonté de prélever, ceci est très mal vécu par la profession agricole »*. Deuxième point souligné par Thierry Besançon : l'ouverture officielle de la chasse donnée le 20 septembre : *« les chasseurs ont à nouveau la possibilité d'organiser des battues mais rien ne bouge, excepté dans quelques endroits, par-ci, par-là… C'est tout aussi inadmissible et tout le monde est exaspéré. Je pense notamment aux éleveurs à qui il manque de la nourriture pour leurs animaux : l'année n'est déjà pas bonne en termes de récoltes. Si le peu qu'ils ont part dans la gueule de sangliers, il y a vraiment de quoi être énervé ! »*.

Ça va bouger

Avec le retour espéré des pluies, le responsable syndical redoute une multiplication des dégâts. *« Nous sommes en droit d'être inquiets, les sangliers vont ressortir de plus belle, partout, alors que les semis de céréales vont s'enchaîner. De plus, il y a encore des cultures sur pied comme du tournesol, du soja, du maïs, et d'autres qui ont été mises en place assez récemment comme le colza, le seigle, sans oublier toutes les prairies… »*. Le Côte-d'orien déplore *« l'inaction »* et les messages *« ambigus »* de la fédération des chasseurs. *« Je vois passer des articles d'une page et de longues interviews disant qu'il faut prélever et être responsables. Mais quand on tourne les pages, à la fin, il est marqué de ne pas tirer les laies… C'est à ne plus rien y comprendre. Cette situation ne peut plus durer car ça ne fonctionne pas. La fédération ne contient pas ces gens-là. Elle n'envoie pas les bons messages ou alors, elle n'est pas écoutée »*.

Courriers en cours d'écriture

Le président de la commission dégâts de gibier de la FDSEA21 aborde les propositions syndicales de cette rentrée : *« il faut que l'État, par l'intermédiaire de la Préfète, siffle la fin de la partie. Nous demandons à ce que soit mis en place du piégeage intense, en masse, tout de suite ! Cela se fait déjà dans plusieurs secteurs du département, mais pas assez. Il faut le généraliser là où il y a des problèmes. Nous souhaitons que cette pratique soit soutenue par la fédération des chasseurs. Quand on piège, il y a des gros, des petits, des mâles et des femelles, on ne sélectionne pas et c'est très bien. Ce dispositif permettra de diminuer les populations et d'envoyer un signal aux chasseurs : quand trop de sangliers seront laissés en fin de saison, il y aura du piégeage »*. Thierry Besançon nous informe que plusieurs courriers sont en cours d'écriture, aussi bien au niveau départemental que régional : *« ils seront transmis en préfecture d'ici peu, les huit départements de Bourgogne-Franche-Comté sont concernés. Des entretiens avec la Préfète seront également demandés afin d'appuyer nos demandes »*. Notre interlocuteur partage, avec nous, une autre source de contrariété : *« il faut tout de même savoir que la fédération nationale des chasseurs a demandé au ministère d'augmenter la TFNB pour que celle-ci participe à l'indemnisation des dégâts de gibier… Autrement dit, ils voudraient que les propriétaires agriculteurs payent davantage pour ensuite, toucher les indemnisations. J'appelle cela du mépris ! »*. En réponse à cette *« provocation »*, Thierry Besançon souhaiterait plutôt assister à une *« augmentation des locations de chasse »*. *« Cela permettrait de financer le piégeage et les équipements des louvetiers, de les indemniser et de financer leur indépendance »*. Le responsable syndical termine l'entretien en évoquant les cervidés : *« il y a une problématique pour eux aussi, les populations sont également en hausse. Les attributions de bracelets sont en augmentation : nous pourrions presque nous en réjouir, sauf que certaines grosses chasses, friandes de trophées, ne compteraient pas prélever davantage de biches cette année. Notre position syndicale est la suivante : si le taux de réalisations de biches n'est pas satisfaisant, les chasses concernées ne doivent plus pouvoir se voir attribuer des trophées la saison suivante ! »*.



Image générée par ChatGPT.

Un courrier sera prochainement envoyé en préfecture pour que le piégeage soit davantage pratiqué.

AG

// RÉUNIONS CANTONALES FDSEA 58

58 Au plus près des territoires

Chaque année, la FDSEA 58 part à la rencontre des agriculteurs à l'occasion de ses réunions cantonales ; voici les dates des rendez-vous et les sujets qui seront abordés.

Les réunions cantonales de la FDSEA 58 sont des moments essentiels de la vie syndicale : ils permettent de faire le point sur les dossiers en cours, mais surtout d'échanger directement avec les agriculteurs sur leurs difficultés, leurs préoccupations et les réalités vécues sur chaque territoire.

Dans un contexte agricole particulièrement difficile, marqué notamment par les conséquences de la sécheresse et des trésoreries de plus en plus tendues, ces rencontres prennent cette année une importance toute particulière.

Les grands sujets

Plusieurs sujets seront au cœur des échanges. La FDSEA 58 présentera notamment un bilan des actions menées sur la sécheresse, des avancées obtenues mais aussi des revendications qui restent à porter. Un point sera également consacré aux principaux acquis syndicaux de ces derniers mois ainsi qu'à la mise en œuvre de la loi d'urgence agricole et à ses conséquences concrètes pour les exploitations. Le renouvellement des commissions locales liées aux structures sera également abordé, ainsi que les principales actualités syndicales départementales et nationales. Mais ces réunions sont avant tout les vôtres. Elles doivent permettre à chacun de faire remonter les problématiques rencontrées sur son exploitation et sur son territoire, afin que la FDSEA 58 puisse continuer à les porter auprès des pouvoirs publics et des différents interlocuteurs agricoles. Venez nombreux : ces réunions sont l'occasion de faire entendre la voix de votre territoire et de construire ensemble les revendications que la FDSEA 58 portera dans les prochains mois. Renseignements : 03 86 93 40 96.



La FDSEA 58 vous donne rendez-vous pour ses réunions cantonales.

Casandra Deperchin (FDSEA 58)

Les rendez-vous par canton

- 15 octobre pour le canton de Château-Chinon
- 21 octobre pour le canton de Moulins-Engilbert
- 22 octobre pour les cantons de Montsauche-les-Settons et Lormes
- 26 octobre pour le canton de Pouilly-sur-Loire
- 27 octobre pour le canton de Luzy
- 28 octobre pour les cantons de Pougues-les-Eaux, Nevers et Saint-Pierre-le-Moûtier
- 29 octobre pour les cantons de La Charité-sur-Loire et Prémery
- 29 octobre pour les cantons de Saint-Saulge et Châtillon-en-Bazois
- 26 novembre pour les cantons de Tannay, Corbigny et Brinon-sur-Beuvron

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone

// AGRIVOLTAÏSME

21 Un champ de watts

La centrale agrivoltaïque de Sombernon vient d'être inaugurée. Rencontre avec les trois agriculteurs partenaires du projet.



Julien Duthu, Éric Févret et Romain Duthu, rencontrés le 30 septembre.



Les rangées de panneaux sont espacées de 11,50m.

La centrale agrivoltaïque de Sombernon est en service. Elle produit de l'électricité destinée à satisfaire les besoins de 8 700 foyers. Cette centrale, d'une puissance de 30 MWc et qui compte 55 000 panneaux répartis sur 60 ha, a été inaugurée la semaine dernière.

Nous avons rencontré les trois agriculteurs partenaires du projet, à savoir Julien Duthu (Saint-Seine-l'Abbaye), Éric Fevret (Francheville) et Romain Duthu (Dijon), forcément satisfaits de voir enfin le bout du tunnel. *« Nos premiers contacts avec la société Akuo datent de 2018. Cela a été un projet complexe et long à mettre en œuvre. Mais cette fois-ci, c'est bon »*, se félicite Éric Fevret qui bénéficie désormais d'une truffière de 4 ha et d'un système d'irrigation innovant et performant entièrement financés par la société préalablement citée. Julien et Romain Duthu, producteurs céréaliers, ont pu commencer à travailler la terre début mars. *« Seuls des semis tardifs de printemps ont pu être réalisés »*, informent les deux agriculteurs. De l'avoine et du trèfle ont été récoltés, du sarrasin le sera très prochainement. Viendra ensuite le temps de semer des céréales, avec notamment du blé rouge de Bordeaux et du triticale. Vous l'aurez compris, l'agriculture biologique est à privilégier dans ce genre de configuration. *« La largeur entre les panneaux est de 11,50 m. Le passage d'un pulvé, il ne faut pas y penser. Même chose pour de l'engrais donc effectivement, le bio est le plus adapté. Pour la moissonneuse, notre coupe fait 6,50 m : nous passerons à deux reprises pour faucher chaque rang »*, souligne Julien Duthu. L'utilisation d'un GPS est la bienvenue : *« c'est un coup à prendre, forcément. À noter qu'une tablette de contrôle que nous avons dans les tracteurs permet de faire pivoter les panneaux et de les orienter comme cela nous arrange lors de nos interventions »*, nous apprend pour sa part Romain Duthu.

Parlons argent

Bon au fait, les gars, au niveau financier, ça dit quoi ? Cette question peut-être maladroite mais présente sur de nombreuses lèvres, nous l'avons posée aux Côte-d'Oriens. Ces derniers nous répondent : *« cela est très variable selon les contrats mais en ce qui nous concerne, nous percevons l'équivalent de deux tiers de chiffre d'affaires en plus sur un blé »*. Le tout avec une contrainte et un atout : *« en termes de contraintes, nous devons assurer l'entretien des panneaux, c'est-à-dire nettoyer en dessous à l'aide d'un broyeur équipé d'un palpeur qui se rétracte à chaque poteau. Le principal atout vient de la sécurisation des revenus, ils sont réels et fixes quelle que soit la météo. La Pac aura beau baisser de 20 %, pourcentage correspondant à la baisse de notre surface de production, cela fera du bien pour toutes nos futures dépenses dans notre métier. Le contrat est de 30 ans, ce qui nous permettra d'être plus sereins dans notre quotidien »*.

AG

« Pour, à 1 000 % »



Matthieu Duthu (Saint-Martin-du-Mont) et Baptiste Masson (Hauteroche) participaient à cette inauguration. Ces deux élus de la Chambre d'agriculture se disent *« pour, à 100 % Et même 1 000 % ! »*. *« Nous sommes sur des terres très improductives. On trouve tout de suite de la roche à quelques centimètres. Dans le meilleur des cas, le maximum en blé ne dépasse pas 45 q/ha… Ces panneaux ont, pour nous, toute leur place ici. Et avec une emprise d'environ 20 %, on ne peut pas dire qu'on enlève de la production agricole avec de tels potentiels »*.

// MARDIS DE LA DIV'

89 Poules pondeuses : « une vraie crise de l'œuf »

À l'occasion des mardis de la Div', le 29 septembre dernier, Yannick Grandidier a proposé une visite sur son exploitation en poules pondeuses.

En 2024, après une première installation sur une exploitation céréalière en Lorraine, Yannick Grandidier a choisi de venir s'installer dans l'Yonne, à Sarry. *« Je me suis installé en poules pondeuses car j'ai constaté une vraie crise de l'œuf. De plus je trouvais intéressant de produire et de savoir que ça allait être valorisé »*, relatait Yannick Grandidier le 29 septembre dernier à l'occasion des mardis de la Div'. Dans ce format, Clémence Torcol, animatrice sur le pôle diversification et Déborah Colard, responsable de la valorisation des ressources locales à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, ont choisi de se concentrer sur l'élevage de poules pondeuses. *« La France est le 1er producteur européen d'œufs. Au 1er semestre 2026, nous avions remarqué une hausse de 5 % de production nationale par rapport au 1er semestre 2025. Alors même que les importations augmentent pour combler la demande. Le prix moyen est à 13,50 €/100 œufs. Nous sommes donc d'accord pour dire que c'est un marché porteur qui dévoile plusieurs débouchés que ce soit en vente directe ou par intermédiaire »*, expliquait Clémence Torcol. Face à elle, une dizaine de porteurs de projets étaient présents, avec des dossiers différents. L'animatrice au pôle diversification a donc souhaité rappeler qu'un projet *« nécessite de réfléchir bien en amont à la dimension de l'élevage (moins de 250 poules pondeuses ou plus), à la surface du parcours, au choix de souches, aux techniques de production, au circuit de commercialisation et même à la main-d'œuvre. Lorsque vous vous lancez, vous devez déjà connaître tous vos débouchés »*. Par ailleurs l'éleveur doit répondre à des exigences techniques, sanitaires et réglementaires importantes. *« Pour y répondre, il doit suivre trois formations : bonnes pratiques d'hygiène alimentaire, biosécurité en élevage avicole et référent bien-être animal. En fonction du type d'abattoir choisi, des formations supplémentaires peuvent être exigées(1). Avant d'avoir la première bande, vous devez avoir un vétérinaire sanitaire, titulaire d'une habilitation délivrée par le Préfet. Il réalise des missions réglementaires de santé publique vétérinaire pour le compte de l'éleveur »*.

Diversifier ses débouchés au maximum

Yannick Grandidier avait fait appel à une voisine pour la commercialisation avant de réaménager une ancienne grange en centre de conditionnement où il est seul utilisateur. Grâce aux aides PSN et aux aides bios pour les projets de diversification, Yannick Grandidier a pu se faire subventionner à 50 % du montant total de ses investissements. Aujourd'hui, il possède 4 poulaillers mobiles de 240 poules chacun. *« Nous varions les parcelles pour que les poules aient toujours une alimentation diversifiée »*, avouait-il. Pas très adepte des marchés locaux, cet éleveur avicole a choisi de travailler en collaboration avec des restaurateurs, des boutiques spécialisées, comme Biocoop, ou encore avec *« les Fromages de Thomas »*. Dans le cadre des Projets alimentaires territoriaux (PAT), Yannick Grandidier fournit également des cantines locales, comme le collège de Vermenton. *« Certes, les collèges ne commandent pas au cours des vacances scolaires, mais, on a une telle demande en œuf, qu'on ne ressent pas de vide en tant qu'éleveur »*, commentait-il. Au-delà de cet aspect financier, l'éleveur avouait que *« c'est agréable de travailler avec des établissements scolaires, notamment avec le retour positif des élèves »*. Parmi les porteurs de projet, nous avions un céréalier dans le nord du département qui souhaite se diversifier en ayant 250 poules pondeuses pour *« apporter un petit complément de revenus »*, ainsi qu'une dame en hors cadre familial qui a une activité extérieure et qui souhaite s'associer à un producteur déjà installé pour réaliser un projet de 250 poules pondeuses pour avoir une activité complémentaire.

Charlotte Sauvignac

(1) Pour plus d'informations vous pouvez contacter Julie Alcaraz, conseillère spécialisée en élevage avicole à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire au 06 76 55 38 83 ou par mail au julie.alcaraz@sl.chambagri.fr



Yannick Grandidier, éleveur de poules pondeuses à Sarry a réalisé un retour d'expériences, le 29 septembre dernier.

// COCEBI

Un partenariat signé avec Coopérative U

La coopérative agricole bio Cocebi a signé un partenariat historique avec la coopérative U pour commercialiser tous les flocons d'avoine produits à Nitry dans tous les magasins U de France.

Florian Gamé, président de la coopérative agricole bio Cocebi et Cédric Geoffroy, chef de groupe épicerie sucrée chez Coopérative U ont signé un partenariat historique, jeudi 1er octobre à Nitry. *« La création de notre coopérative remonte à 1983, lorsque quelques agriculteurs ont souhaité se concentrer sur l'agriculture biologique par eux-mêmes sans l'appui d'un cahier des charges solides qui n'existait pas encore. C'est cette impulsion qu'on retrouve aujourd'hui, auprès de 300 sociétaires dont 160 apporteurs, qui vont être à l'origine d'une collecte annuelle de près de 7 000 tonnes de céréales »*, chiffrait le président de la coopérative. Pour sécuriser une production, l'agriculteur de Seine-et-Marne expliquait que la création de filières était nécessaire. *« De nombreux adhérents cultivaient de l'avoine. Il y a deux ans, nous avons décidé de lancer la filière Avena Bio, qui transforme l'avoine en flocon »*, se souvenait-il. Si cette culture devait *« être valorisée »*, c'est pour ses nombreux atouts agronomiques. *« C'est une céréale à paille rustique qui réussit à s'en sortir avec des sols caillouteux, qui possède un pouvoir couvrant et limite la présence d'adventices. Deux périodes de semis sont possibles, avec de l'avoine d'hiver et de printemps, ce qui permet d'apporter de la diversité dans le calendrier »*, listait le président. Union Fermes Bio, dont Cocebi fait partie avec Probiolor, produit près de 1 300 tonnes d'avoine brute, permettant de fournir 650 tonnes de flocons, soit plus d'un million de paquets.



Les deux nouveaux produits prochainement en vente dans tous les U de France.



Cocebi et la coopérative U ont signé un partenariat historique, ce jeudi 1er octobre.

135e contrat filière tripartite U

Cette signature s'inscrit dans la continuité. En effet, depuis trois ans, la Coopérative U est partenaire de la Cocebi et commercialise la production de lentilles vertes, blondes et pois cassés de l'Yonne. *« La signature d'aujourd'hui s'inscrit dans la continuité. On avait connaissance du fait qu'un site de floconnage français était présent dans l'Yonne et on était intéressé pour construire un projet. On avait la volonté d'avoir toute une chaîne d'approvisionnement en France »*, informait Noémie Cantrelle, responsable développement de filières végétales chez Coopérative U. Dans la création de cette filière, deux produits sont nés : un sachet de 500 grammes et l'autre de 900 grammes. Coopérative U et Cocebi se sont donc engagés sur des contrats de 3 ans. *« En filière, nous avons trois piliers forts : la rémunération des producteurs où la mécanique tarifaire est construite directement avec les coopératives. On s'engage sur des volumes en restant sur le cahier des charges bio. Nous avons également créé un plan de progrès sur le long terme »*, listait-elle. Ce plan de progrès inclut plusieurs axes : la santé et fertilité des sols (couverts végétaux), la biodiversité (durée de rotation, diversité de l'assolement), formation et connaissance (montée en compétence des agriculteurs bio) et gestion de la fertilisation (autonomie azotée).

Charlotte Sauvignac

// ANCIENS EXPLOITANTS

Bilan et perspectives pour l'année 2027

La section départementale des anciens exploitants de l'Yonne (SDAE) a réalisé son assemblée générale le 30 septembre dernier au sein de l'amphithéâtre du Lycée la Brosse.

« Nos agriculteurs, responsables avant tout du bien-être de la population en la nourrissant sainement, ont rendu d'énormes services lors des incendies qui se sont déclarés partout sur le territoire », déclarait François Cormerois, le 30 septembre dernier au sein de l'amphithéâtre du Lycée la Brosse à Venoy, au cours de l'assemblée générale de la section départementale des anciens exploitants de l'Yonne (SDAE). À cette occasion, le président exprimait ses inquiétudes par rapport au contexte actuel qui pèse sur la France. *« Notre France va mal, elle dégringole aux niveaux économiques, intellectuels, éducatifs, diplomatique. Nos politiques au pouvoir en sont les responsables mais aussi les citoyens qui ne veulent plus que consommer, qui ont de moins en moins le sens du devoir et du travail. Au printemps 2027, rien ne dit que les Français mettront au pouvoir des hommes et femmes vraiment capables. Soyons acteurs vigilants, chaque voix comptera. Le résultat final impactera grandement le devenir de nos agriculteurs et de nos retraites agricoles. Comment faut-il agir ? »*, questionnait-il.

Les arnaques « du quotidien »

Jacky Bosset, responsable de la commission voyage, a par la suite relaté les différents voyages organisés, de Paris à l'Italie du Nord. Sur cette année élective, Bernard Pigot, secrétaire de la section en a également profité pour annoncer le nouveau bureau où François Cormerois reste président. À cette occasion, la SDAE a travaillé sur le *« PAC Jeunes Retraités »*, finalisé et envoyé en janvier 2026. Ce plan d'action Jeunes Retraités a pour objectif de renouveler la section et *« de recruter de nouveaux adhérents »*. À la fin de ces interventions, Jean-Luc Gennerat, vice-président de la SDAE est venu clôturer les échanges par un bref discours. *« Nous venons de vivre une année compliquée pour l'agriculture qui prend de plein fouet toutes les crises : climatique, énergétique et géopolitique. Dans le contexte actuel, des questions se posent : comment installer des jeunes pour nous remplacer sur des entreprises viables ? Avec le baby-boom, beaucoup partent ou vont partir en retraite et certains ne seront pas remplacés. Combien restera-t-il de chefs d'exploitation dans 20 ans ? (...) Dans son rôle syndical, la SDAE a obtenu la retraite calculée sur les 25 meilleures années. Malgré tout, il va falloir rester vigilant. Car les pouvoirs publics sont prêts à en récupérer une partie pour essayer de combler la dette. Cela ne risque pas pour l'instant de nous concerner vu le petit montant de nos retraites ! Ceci dit, j'ai rencontré quelques agriculteurs qui avaient fait le calcul avant la réforme et sont partis après : ils sont vraiment gagnants »*, exprimait-il. Suite aux échanges réalisés par les membres de la SDAE, deux interventions ont été réalisées par le Crédit Agricole et Groupama. Elsa Ciudad et Yanis Boudraa, représentants du service des fraudes au Crédit Agricole Champagne Bourgogne et Flavien Verger, responsable des indemnisations auto et moto chez Groupama Paris Val de Loire ont souhaité donner des clés pour *« déjouer les arnaques du quotidien »*. La journée s'est conclue par une visite au sein de l'écomusée du domaine Thibaut à Quenne.


FDSEA de l'Yonne

Le 30 septembre dernier, la SDAE de l'Yonne a tenu son assemblée générale au sein de l'amphithéâtre du Lycée la Brosse à Venoy.

D'après rapport

FRANCE

// SOCIAL

La MSA veut muscler son accompagnement

À l'occasion de sa conférence de presse de rentrée, la Caisse centrale de la MSA a détaillé la stratégie d'accompagnement qu'elle déploie face aux difficultés du monde agricole.



De gauche à droite : Anne-Laure Torrésin, directrice générale de la CCMSA, Jean-François Fruttero, son président, et François Serpaud, premier vice-président.

Actuagri

« L'agriculture française fait face à des difficultés de plus en plus structurelles, avec des impacts durables, et toutes les filières sont désormais concernées. Nous avons le devoir de les accompagner », a déclaré le président de la Caisse centrale de la MSA (CCMSA), Jean-François Fruttero, lors de la conférence de presse de rentrée, le 29 septembre. Il a confirmé les chiffres selon lesquels *« entre 30 000 et 35 000 exploitations agricoles sont aujourd'hui fragilisées sur les 413 000 affiliées à la MSA »*. C'est pourquoi *« l'ensemble des 35 caisses du réseau MSA s'est mobilisé sans délai »*, a insisté François Serpaud, premier vice-président de la CCMSA. Elles ont pu apporter des financements de bilans comptables, d'aides pour le paiement de cotisations, de relogement d'urgence en Gironde notamment, mais aussi de prises en charge des frais de garde d'enfants en raison des horaires décalés liés aux canicules. *« Prévenir et informer les adhérents sur tous les dispositifs à leur disposition, c'est l'enjeu des prochaines semaines »*, a-t-il ajouté. Pour y parvenir, la MSA fixe l'objectif d'effectuer 200 000 contacts sortants (par courriel, SMS ou appel téléphonique) d'ici la fin de l'année auprès des exploitants identifiés en fragilité. Il s'agit *« d'un volume dix fois supérieur à celui enregistré sur la même période en 2025 »*, ont confirmé les responsables de la MSA. *« Nous devons réarmer notre guichet unique et mettre l'accent sur les démarches « d'aller vers. Les élus, du fait de leur implantation territoriale, ont un rôle majeur à jouer »*, a insisté Jean-François Frutterro.

Service d'écoute plus sollicité

Signe que l'été a été compliqué dans le monde agricole, la MSA a constaté une dégradation nette du moral des exploitants. Le service d'écoute et d'assistance psychologique Agri'écoute[1] a enregistré une augmentation de 32 % des appels au cours du premier semestre 2026 par rapport à 2025, atteignant 2 794 appels. Les appels mentionnant le facteur climatique comme source de détresse ont, quant à eux, triplé. *« Depuis juin, on note des appelants dans une détresse encore plus forte »*, a précisé Anne-Laure Torrésin, directrice générale de la CCMSA. Elle a précisé que *« les appels témoignent d'un niveau d'épuisement moral plus important, de très fortes inquiétudes, d'une précarité financière et d'une surcharge de travail conséquente. On craint encore une progression des appels d'ici la fin de l'année »*. En parallèle, la MSA a renforcé son dispositif d'aide au répit, *« un levier majeur contre l'épuisement professionnel »*. En 2025, pas moins de 6 075 personnes en ont bénéficié pour un budget total de 7 millions d'euros, incluant le remplacement sur l'exploitation, les consultations psychologiques et les séjours répit. L'aide au répit administratif, qui finance l'intervention d'assistants pour apurer les retards de gestion et alléger la charge mentale, a pour sa part progressé de 50 %. La conférence de presse a également été l'occasion pour les dirigeants de la CCMSA de présenter la nouvelle feuille de route quinquennale de l'institution.

Budget en hausse

La Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2026-2030 a été adoptée le 1er juillet par le conseil d'administration de la CCMSA. *« Elle vise à simplifier les démarches, renforcer la prévention et accompagner les transformations du monde agricole »*, a analysé Jean-François Fruttero.

L'un des acquis majeurs de cette COG réside dans le renforcement historique des crédits dédiés à la santé et au bien-être des personnes. Le budget alloué à la prévention du mal-être agricole enregistre une hausse de 50 %, passant de 5 millions d'euros par an sous la précédente COG à 9 millions d'euros annuels sur la période 2026-2030, avec un plafond de 10 millions d'euros en 2030. Sur le plan des ressources humaines, la convention fixe une trajectoire de diminution des effectifs équivalant à 575 CDI d'ici 2030 (-5 % des effectifs globaux), ce qui correspond au non-remplacement d'environ un départ à la retraite sur trois. Les dirigeants du régime ont tenu à rassurer sur l'impact de cette mesure. Anne-Laure Torrésin et Jean-François Fruttero ont indiqué conjointement : *« C'est une COG exigeante. Cette baisse des effectifs s'effectuera sans dégrader le service, en automatisant davantage la gestion des dossiers, mais nous conserverons les personnels en lien avec les ressortissants. »* La CCMSA a dévoilé les dix mesures phares qu'elle entend porter dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2027. En matière de retraite, l'institution propose d'aligner le mode de calcul de la Pension majorée de référence (PMR) des non-salariés sur celui du Minimum contributif (MICO) afin de finaliser la convergence entre les régimes. Elle prône également la suppression des conditions d'âge (actuellement 55 ans) et de ressources pour l'attribution de la pension de réversion aux conjoints survivants d'exploitants et de salariés agricoles. Sur le volet santé et recouvrement, la MSA demande l'extension de l'exonération du délai de carence aux arrêts de travail pour dysménorrhée liée à l'endométriose et la suppression de la majoration de 10 % appliquée aux indus de prestations.

Christophe Soulard

(1) 09 69 39 29 19, accessible 24 heures/24 et 7j/7

Réagir : les Chambres d'agriculture aux côtés des exploitations fragilisées

Dans un communiqué du 29 septembre Chambres d'agriculture France a rappelé que les cellules Réagir incarnent également une « réponse de proximité » pour accompagner les exploitants en difficulté. Implantées dans chaque département, ces structures proposent un accompagnement confidentiel et sur mesure, allant du diagnostic technico-économique à la médiation, en passant par le soutien social et l'urgence, en lien avec la MSA. En 2024, le réseau Réagir a accompagné 2 825 exploitations agricoles, engagé 512 diagnostics technico-économiques et contribué à la constitution de 1 691 dossiers d'aides (AREA, ARP, RSA). Avec plus de 60 % de leurs intervenants formés comme sentinelles, les cellules Réagir s'affirment comme un maillon essentiel de la prévention. L'accès à ce réseau s'effectue via la plateforme unique : reagir-en-agriculture.fr.





// SANITAIRE

Du nouveau sur la MHE et la DNC

Le ministère de l'Agriculture communique sur de nouvelles dispositions réglementaires concernant la MHE et la DNC.

Sur la MHE, le ministère informe qu'à compter du 1er novembre, les mouvements nationaux d'animaux seront possibles sans aucune condition particulière (ni PCR, ni vaccination). Au 1er octobre, plusieurs communes sont passées en Zone indemne (ZI). Aujourd'hui et jusqu'au 1er novembre, pour les exploitations qui passent en ZI à la faveur de l'évolution du zonage, la réglementation prévoit que les animaux peuvent partir sans condition MHE aux échanges dès le passage en ZI. Par exemple, une exploitation qui passe dans la zone indemne au 1er octobre peut envoyer ses animaux aux échanges depuis le 1er octobre, sans conditions sanitaires pour la MHE et ce, jusqu'au 31 octobre. C'est, par exemple, le cas pour le département de l'Yonne passé en ZI au 1er octobre. Concernant les échanges intracommunautaires, à compter du 1er novembre une nouvelle règle s'applique pour les départs d'animaux vers un autre État Membre de l'Union européenne : les animaux doivent avoir été détenus au minimum 60 jours en zone indemne de MHE avant départ. À défaut, ils devront notamment avoir fait l'objet d'un dépistage par PCR ou être valablement vaccinés. Dans l'Yonne, pour les bovins détenus dans les communes passées de la zone réglementée à la ZI de MHE le 1er octobre : du 1er au 31 octobre ils pourront partir sans exigence de PCR ou vaccination. Du 1er au 29 novembre inclus, ils seront à nouveau concernés par les exigences de PCR ou de vaccination pour pouvoir partir. À partir du 30 novembre ils pourront à nouveau partir aux échanges sans exigences sanitaires vis-à-vis de la MHE. À noter que pour l'Espagne et le Portugal, non indemnes de MHE, aucune condition MHE n'est imposée.

Sur la DNC, la Bourgogne-Franche-Comté (BFC) passe de zone vaccinale II à zone vaccinale I. La bonne dynamique de revaccination dans les cheptels de BFC permet ce changement de statut à compter du 19 octobre. Cette évolution de zonage allégera les contraintes aux mouvements des animaux sur le territoire national, et facilitera les échanges vers les autres États membres. Les animaux pourront être exportés vers tous les États membres, et non plus seulement l'Italie, l'Espagne et la Suisse, sous couvert d'un examen clinique et d'une vaccination valide des seuls animaux qui partent.

D'après communiqué

ÉLEVAGE

// FILIÈRE BOVINE

Objectif décarbonation

Le groupe coopératif Sicarev et ses partenaires s'engagent dans un projet pilote de décarbonation des élevages bovins.

Le 1er octobre au Gaec du Petit Nanteux, il fallait être présent ! De nombreux coups de fil et mails nous avaient été adressés en amont pour ne pas manquer ce rendez-vous important pour Sicarev. *« Important, oui, car nous voulons donner de la valeur à la filière française, mettre en avant ce que font nos éleveurs pour les consommateurs, en opposition à ce que représentent les viandes d'importation »*, indique François Chaintron, directeur délégué de la zone Bourgogne.

C'est parti

Des conventions ont été signées avec les partenaires Lidl, McDonald's et Pilgrim's pour lancer un programme pilote de décarbonation des élevages bovins. *« Cet objectif concerne en réalité toute la filière, les distributeurs s'attardent notamment sur les transports, sur les déchets et bien d'autres postes. Mais l'idée, aujourd'hui, est de se pencher sur le début de la chaîne, c'est-à-dire la production de viande »*, poursuit le directeur. Trente élevages bourguignons, dont le Gaec du Petit Nanteux à Saint-Prix-lès-Arnay, font ainsi partie du dispositif : *« la démarche consiste, dans un premier temps, à mesurer l'empreinte carbone de chaque exploitation, avant de mettre en place un plan d'action qui visera à la diminuer. Plus tard, nous reviendrons sur place mesurer cette empreinte. Cette phase pilote va durer cinq ans. Les services techniques de Sicarev seront monopolisés »*. Le financement de l'opération sera assuré par les trois partenaires préalablement cités. Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté viendra également en soutien. *« Il y a donc des fonds aussi bien publics que privés, cela mérite d'être souligné »*, fait remarquer François Chaintron.

77 tonnes à perdre

Le diagnostic et le plan d'action de la ferme qui accueillait cette journée étaient connus. Déjà bien placé techniquement, le Gaec du Petit Nanteux est en capacité de diminuer de 11 % son empreinte carbone. L'élevage de Daniel et Romain Jarlot passerait ainsi de 717 tonnes équivalent CO^2 à 639.

Le plan d'action établi liste trois principales mesures pour y parvenir : réduire l'intervalle vêlage-vêlage de 398 à 380 jours, abaisser l'âge au premier vêlage (de 34,3 mois actuellement à 33 mois) et réduire les concentrés de 7 % au profit de fourrages de meilleure qualité (en privilégiant des fauches encore plus précoces). *« Tout ceci ne sont que des exemples, chaque élevage se verra conseiller spécifiquement. Précisons que le volet économique sera à chaque fois pris en compte, cela va sans dire. Objectifs environnementaux et économiques ne feront qu'un »*, précise François Chaintron. À noter que les éleveurs participants n'auront rien à débourser concernant l'appui technique. Des primes filières, venant de Lidl et McDonald's, leur seront même accordées.

AG



François Chaintron (directeur délégué de la zone Bourgogne), entouré de Daniel et Romain Jarlot, éleveurs dans le canton d'Arnay-le-Duc.

Pour rappel, décarboner consiste à réduire ou à éliminer les émissions de gaz à effet de serre (surtout le dioxyde de carbone ou CO^2) pour limiter le réchauffement de la planète.

Publication à caractère publicitaire

Publirédactionnel

Transmission des exploitations agricoles : les bonnes questions à se poser



Les conseils de **Nathalie Lambert**, chargée de clientèle agricole et d'**Arnaud Carbonnier,** conseiller en gestion de patrimoine chez Groupama Rhône-Alpes Auvergne.

Pourquoi la transmission est-elle un enjeu particulièrement fort ?

Nathalie L. : Comme ailleurs en France, notre région est fortement concernée par le renouvellement des générations agricoles. 60% des chefs d'exploitation sont susceptibles de partir à la retraite d'ici à 2035*, alors que le volume d'installations ne suffit pas à compenser les départs. La transmission est un enjeu clé pour préserver le tissu agricole et rural.

Certaines filières sont-elles plus touchées que d'autres ?

Arnaud C. : Les difficultés de transmission sont particulièrement visibles dans les filières d'élevage, notamment bovin lait et viande. Les contraintes de travail, les investissements importants et la rentabilité parfois fragile compliquent la reprise. D'autres productions, comme certaines cultures spécialisées ou la viticulture, restent plus attractives, mais elles n'échappent pas aux tensions sur le foncier et au coût élevé des reprises.

Quelles sont les principales préoccupations des agriculteurs qui souhaitent transmettre ?

Nathalie L. : Pour beaucoup d'exploitants, transmettre, c'est avant tout assurer la continuité d'un outil de travail souvent construit sur plusieurs décennies. La crainte de ne pas trouver de repreneur reste la principale source d'inquiétude. Viennent ensuite des questions très concrètes : comment estimer la valeur de l'exploitation sans décourager un jeune ? Comment limiter l'impact fiscal de la cession ? Comment organiser une transmission équitable entre les enfants, notamment lorsque tous ne souhaitent pas reprendre ? Les exploitants s'interrogent également sur leur avenir personnel : rester impliqué quelques années, conserver des parts ou tourner complètement la page.

À quel moment faut-il commencer à préparer sa transmission ?

Arnaud C. : L'expérience montre que l'anticipation est déterminante. C'est pourquoi il est conseillé d'engager la réflexion cinq à dix ans avant le départ à la retraite. Ce temps permet de faire le point sur ses droits, d'évaluer la transmissibilité de l'exploitation, de réfléchir aux différents scénarios possibles (transmission familiale ou hors cadre).

Comment Groupama Rhône-Alpes Auvergne accompagne-t-elle les exploitants dans leur projet de transmission ?

Nathalie L. : La transmission se prépare sur plusieurs années, et c'est précisément là que nous apportons notre valeur. En tant que conseillère commerciale agricole, je suis en lien régulier avec mes clients. Je connais leurs exploitations, leurs enjeux humains et économiques, et souvent leur histoire.

Lorsque la question de la transmission émerge, mon rôle est de les aider à structurer leur réflexion : à quel moment transmettre, dans quelles conditions, avec quels objectifs de vie après la cession. Puis, pour sécuriser cette nouvelle étape, je m'appuie sur mon collègue conseiller en gestion de patrimoine, qui réalise un bilan personnalisé pour notre client et lui propose des solutions vraiment adaptées à sa situation.

Arnaud C. : Nous travaillons aussi en coordination avec les partenaires de notre client — expert-comptable, avocat fiscaliste — pour croiser les expertises et proposer des solutions cohérentes, adaptées à sa situation personnelle comme professionnelle. L'objectif est simple : aider le cédant à préparer cette étape dans les meilleures conditions.

Chaque exploitation a son histoire et sa propre réalité. C'est pourquoi nous proposons un accompagnement personnalisé pour aborder chaque projet avec sérénité. C'est aussi ce qui caractérise notre modèle mutualiste : une attention portée à chacun, dans la durée.

**source Rapport « Evaluation des freins fiscaux et non fiscaux au renouvellement des générations en matière agricole », Juillet 2024, Inspection Générale des Finances, CGAAER*

Pour en savoir plus, scannez ce Qr code

Groupama
Toujours là pour moi

Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - Entreprise régie par le Code des Assurances - Siège social situé 50 rue de Saint-Cyr – 69251 Lyon cedex 09 - RCS Lyon 779 838 366 © Photo Alexis Havret

ÉLEVAGE

// JOURNÉES "S'INSTALLER EN…"

Une reprise avec les ovins !

Dans le cadre des *« Journées s'installer en… »* de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, une rencontre était proposée le 24 septembre sur le thème des ovins.



CA 58

La réunion *« S'installer en ovins »* a eu lieu dans l'exploitation de Damien Barillot à Bréard.

Une vingtaine de participants se sont retrouvés le 24 septembre à la Chambre d'agriculture de la Nièvre pour discuter des installations ovines, dans le cadre des « Journées s'installer en… » de la chambre consulaire. Entre apports théoriques le matin et visite d'exploitation l'après-midi, cette rencontre a permis aux éleveurs et porteurs de projet d'échanger sur les bonnes pratiques de conduite des troupeaux.

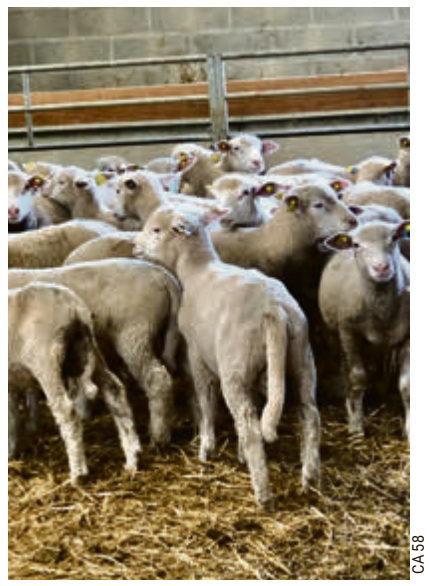
Animée par Christophe Rainon, conseiller référent ovin à la chambre d'agriculture, la matinée était dédiée à l'acquisition de connaissances techniques essentielles à la réussite d'un atelier ovin. Durant ce temps, les différents aspects de la conduite d'un troupeau ont été abordés : présentation de la filière ovine, gestion des animaux, chargement des parcelles et analyse du bilan de reproduction. Les discussions ont également porté sur le choix des races, avec un focus particulier sur les atouts des races rustiques, herbagères et prolifiques, particulièrement adaptées aux systèmes d'élevage basés sur la valorisation de l'herbe.

Du concret

Un atelier pratique a ensuite offert aux participants l'occasion de se familiariser avec l'évaluation de l'état corporel des brebis. À l'aide de mannequins pédagogiques reproduisant différentes morphologies, chacun a pu s'exercer à noter les animaux sur une échelle de 1 à 4. Cet exercice a souligné l'importance du suivi de l'état corporel dans la gestion du troupeau et la performance reproductive. Après cela, M. Bridier, chargé de mission au service ITAé (Identification Traçabilité des Animaux d'élevage) et conseiller Oviclic, est intervenu pour faire un point sur les règles relatives à l'identification et aux mouvements des ovins, en détaillant les démarches de notification ainsi que les obligations réglementaires. En sus, des informations sur les dispositifs PAC ont été prodiguées.

L'après-midi s'est déroulée sur l'exploitation de Damien Barillot, éleveur de bovins et d'ovins à Béard, afin de faire découvrir concrètement l'organisation de l'élevage et d'échanger avec l'éleveur sur ses pratiques quotidiennes. Pendant cet instant privilégié, les participants ont pu cibler des sujets particuliers sur la conduite du troupeau, la gestion sanitaire et les problématiques rencontrées sur l'exploitation. Ces échanges directs avec un professionnel ont été particulièrement appréciés par les participants, puisque leur offrant un retour d'expérience concret et applicable à leurs propres projets. Au final, cette journée riche en enseignements a renforcé les connaissances techniques de chacun tout en favorisant les échanges entre éleveurs et futurs installés. En plus, elle confirme l'intérêt croissant pour la filière ovine et la volonté de contribuer à son développement ; pour preuve supplémentaire, la présence de Jean-Marc Bertrand, élu référent ovin à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, durant toute la journée.

Marine Vaillant (CA 58)



CA 58

Échanger sur les bonnes pratiques de conduite des troupeaux, c'est tout l'objectif de ces rencontres.

// SERVICES

L'EDE 58 devient ITAé de la Nièvre

Depuis le 1er janvier 2026, en application de la loi DDADUE du 22 avril 2024, les Chambres d'agriculture assurent la responsabilité de l'Identification et de la Traçabilité des Animaux d'élevage (ITAé). Cette réforme met fin au dispositif d'agrément des Établissements départementaux de l'élevage (EDE), jusqu'alors délivré par l'État aux organismes chargés d'exercer ces missions sur leur territoire.

Dans ce contexte, l'EDE de la Nièvre devient le service ITAé de la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Ce changement de dénomination n'a aucune incidence sur les services apportés aux éleveurs. Les missions du service demeurent inchangées, qu'il s'agisse de la gestion des repères d'identification, des passeports ou de l'enregistrement des mouvements pour les filières bovine, ovine, caprine, porcine et les ateliers de volailles. Les éleveurs conservent également leurs interlocuteurs habituels. Le service ITAé de la Nièvre reste à votre disposition : accueil-ede@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 40.

Chambre d'agriculture de la Nièvre

// FOIRE CONCOURS DE MOULINS-ENGILBERT

« *Ne pas oublier la génétique* »

Le Comité des foires et concours de Moulins-Engilbert organise sa traditionnelle foire-concours le 17 octobre.



La foire-concours de Moulins-Engilbert se déroulera Place du champ de foire le 17 octobre.

La foire-concours de Moulins-Engilbert aura lieu le 17 octobre à la Place du champ de foire de la ville, avec pour nouveauté la présence d'un chapiteau pour accueillir les bovins. Organisé par le Comité des Foires et concours de la ville, le concours, débutant à 8 heures, réunira 125 Charolais (inscrits et non-inscrits), comprenant des veaux mâles et femelles de l'année, des veaux d'automne et des mâles de 18 mois. À partir de 14 h 30, 16 animaux ayant participé au concours seront proposés aux enchères à main levée (animée par Martial Tardivon) dont deux taureaux (18 mois) et 14 veaux (3 non-inscrits).

Des stands professionnels seront également mis en place (alimentation ou santé animale, banques, assureurs, filière bois, etc.) ainsi qu'une exposition de matériels. Deux élevages exposeront des animaux limousins. Gilles Trinquet, président du comité, rappelle que *« les apports pour le concours sont réalisés par 33 élevages de la Nièvre, un de Saône-et-Loire et deux du Cher »*. Si tout semble sans surprise, pour Gilles Trinquet, il n'en est rien au vu du contexte complexe dans lequel se trouve le milieu agricole.

Le courage de tenir

« Il faut mettre un point d'honneur à remercier les élevages qui jouent le jeu d'apporter les animaux, et les acheteurs qui font l'effort de venir. En effet, l'an dernier nous avions les soucis sanitaires à gérer et cette année ce sont ceux liés à la sécheresse. Les éleveurs ont le courage de tenir le cap malgré tout et cela n'est pas simple ». Pour éclairer un peu plus sa pensée, il poursuit : *« Les conditions climatiques très particulières de cette année engendrent un manque de nourriture et d'eau – pour les bovins mais aussi pour tous les autres animaux. Si la fluctuation des cours est une problématique, le manque voir carrément l'absence de nourriture ou d'eau est, à mon sens, encore plus lourd à porter pour nos élevages car cela remet totalement en cause leur pérennité »*. Si ce contexte semble mettre la profession dans une impasse, Gilles Trinquet reste optimiste : *« Je suis persuadé que dans cette situation, il ne faut pas oublier la génétique, bien au contraire. Je pense qu'elle permet de cibler des évolutions de la race indispensable pour l'adapter au changement climatique. En plus, les apporteurs sont des jeunes ; preuve que la passion du métier est toujours là et donc qu'il y a un avenir possible »*. Il ajoute : *« Il ne faut jamais baisser les bras. Les éleveurs de tous âges sont tenaces et la tenue d'événements comme les foires ou les concours est un témoin de ce courage qui les anime. Grâce à une équipe de 45 adhérents bénévoles et au soutien des élus de notre territoire, cette foire évoluant toujours reste un moment fort pour notre commune de Moulins-Engilbert, qui est d'ailleurs un territoire d'élevage connu et reconnu par le marché au cadran Sicafome œuvrant toute l'année à sa réussite »*. Afin de rendre ces mots encore plus réels, les JA de Moulins-Engilbert participeront à l'événement, avec un jugement de bétail et un repas dansant pour clôturer la journée.

Chloé Monget

Renseignements : 06 84 04 06 89 (Gilles Trinquet) et 06 66 41 20 63 (Jordan Bondoux, président des JA de Moulins-Engilbert).

// SEMIS D'AUTOMNE

21 Une pluie annoncée ? On y va

Blaise Vossot, agriculteur aux Maillys, a semé son orge d'hiver le 29 septembre alors que les précipitations allaient faire leur retour.



Le Côte-d'Orien évoque ses dernières moissons et ses semis de colza par la même occasion.



Toutes les cultures sont semées en direct, sans le moindre travail préalable du sol.

L'eau est si rare depuis des mois que les moindres gouttes méritent d'être valorisées. C'est un peu dans cet état d'esprit que Blaise Vossot a sorti son semoir dès la semaine dernière aux Maillys, dans le val de Saône. *« Oui, la pluie va enfin faire son retour, j'espère que ça va durer… J'ai décidé de semer plus tôt que d'ordinaire pour travailler dans de bonnes conditions sans marquer le champ. De plus, ces deux dernières campagnes, il avait fait rapidement plus froid quand j'avais semé courant octobre, les conditions n'avaient pas été optimales »*, indique l'agriculteur de 40 ans, qui sème toutes ses parcelles en direct, sans le moindre travail préalable du sol.

Moissons très décevantes

Cette rencontre nous permet d'aborder les semis de colza ainsi que les dernières moissons. Concernant les récoltes, les rendements n'avaient jamais été aussi décevants et ce depuis 2015, année de l'installation de Blaise Vossot sur la ferme familiale : *« il y a tout eu ou presque avec des inondations, la sécheresse, des canicules et même de la grêle ! Il ne faudrait pas une seconde campagne consécutive comme celle-ci car sinon, financièrement, cela deviendrait très compliqué »*. Des quatre cultures présentes dans l'assolement, seul le colza est à peu près dans la moyenne historique de l'exploitation avec un rendement de 26 q/ha : *« il aurait même pu faire un peu mieux si un champ n'avait pas été inondé durant l'hiver. J'avais décidé de le maintenir, il a fini à 15 q/ha »*. Pour le reste, jamais Blaise Vossot n'avait fait aussi bas : *« en céréales, les résultats sont assez réguliers d'année en année, avec des rendements espérés entre 65 et 70 q/ha. Pour 2026, je termine à 46 en blé et 52 en orge… En ce qui concerne le soja, je vais plafonner à 10 q/ha, c'est du jamais vu. Un champ, certes grêlé, a même fait 3,5 q/ha… D'ordinaire, les rendements sont davantage autour des 25 ou même 30 q/ha dans cette culture »*.

Difficultés en colza

Blaise Vossot mise beaucoup sur cette nouvelle campagne pour *« se refaire »* mais, problème de taille, l'année ne démarre pas de la meilleure des façons avec un colza plus que poussif : *« la levée n'a pas été optimale, il avait plu beaucoup moins que prévu. Et pour la toute première fois, j'ai eu des dégâts de punaises et même de criquets italiens ! C'est inédit ici. Le sec a fait du mal par la suite et j'ai décidé de re-semer une partie fin août, mais ça patine toujours »*. Le colza de l'agriculteur n'est, aujourd'hui, pas *« aussi vigoureux »* qu'espéré : *« vu son état, la culture est clairement sensible aux ravageurs. Je vais être obligé de passer un insecticide, chose que je ne fais quasiment jamais en semant tôt. Mais là, ce serait vraiment prendre trop de risques par rapport aux altises. Le seul insecticide que je passe d'ordinaire, est celui de la fin de cycle, pendant la fleur, contre les mèligèthes »*.

AG

// PROTÉAGINEUX

Une campagne contrastée

Entre printemps sec, épisodes caniculaires et pressions sanitaires, la campagne 2026 n'a pas épargné les protéagineux, même si toutes n'ont pas été touchées de la même manière.

Entre printemps sec, épisodes caniculaires et pressions sanitaires précoces, la campagne 2026 n'a pas épargné la plupart des cultures dont les protéagineux. Mais toutes les cultures n'ont pas été touchées de la même manière : pois et féveroles d'hiver ont globalement mieux résisté que leurs homologues de printemps. En cause notamment : le stade auquel les cultures ont rencontré les fortes chaleurs.

Des épisodes climatiques exceptionnels et impactants

Chaque culture a un cycle différent. Par exemple, les féveroles ont un cycle plus long que les pois. Cette asynchronicité entre les cultures implique que les plantes se trouvaient à des stades différents lorsque les épisodes caniculaires se sont installés. Un décalage qui a permis à certaines cultures d'éviter les fortes chaleurs aux stades les plus sensibles, notamment les pois d'hiver, mais qui a pu être préjudiciable pour d'autres, en particulier les protéagineux de printemps.

Les pois d'hiver ont bénéficié d'une floraison dans de bonnes conditions. L'impact de la chaleur est surtout intervenu au moment du remplissage, avec des conséquences plus limitées sur le rendement final. Pour la féverole d'hiver, en revanche, la première canicule a interrompu la floraison, avant que les fortes températures et le stress hydrique ne pénalisent également le remplissage, phase la plus importante dans la composition du rendement. Résultat : un nombre d'étages fructifères limité et un poids de mille grains amoindri.

Si les protéagineux de printemps ont globalement bénéficié de conditions d'implantation correctes, la situation a été plus contrastée dans certains secteurs. En Lorraine notamment, les pluies de février ont pu retarder les semis et pénaliser le potentiel dès le début du cycle. Le déficit de précipitations des mois suivants ainsi que les épisodes de fortes chaleurs de mai et juin, ont touché de plein fouet pois et féveroles au moment de phases déterminantes de leur cycle : lors de la floraison et du remplissage.

Des rendements très variables

« Le résultat de cette campagne marquée par des conditions climatiques exceptionnelles, est un rendement très variable selon les cultures et les secteurs », indique Paul Lefèvre, référent protéagineux pour la zone Nord & Est à Terres Inovia.

Globalement, les pois d'hiver affichent les meilleurs résultats, avec des rendements corrects à bons. Les féveroles d'hiver présentent des performances très variables mais restent dans l'ensemble plutôt correctes. À l'inverse, les pois de printemps enregistrent des rendements faibles, tandis que les féveroles de printemps figurent parmi les cultures les plus pénalisées de la campagne. Ce constat général reste toutefois à nuancer selon les bassins de production, les types de sols et les conditions locales.

Clarisse Guiziou-Jaouen, Terres Inovia

Le bilan de campagne protéagineux complet est disponible sur le site de Terres Inovia.



Terres Inovia

Les pois et féveroles d'hiver ont globalement mieux résisté que leurs homologues de printemps.

		Hauts-de-France	Champagne	Lorraine	Bourgogne Franche-Comté
Pois d'hiver	Plage de rendement	30 à 50 q/ha	30 à 50 q/ha	/	25 – 55 q/ha
	Moyenne	35-38 q/ha	35 q/ha	/	35 q/ha
Féverole d'hiver	Plage de rendement	20 – 40 q/ha	10 – 35 q/ha	/	10 – 35 q/ha
	Moyenne	28 q/ha	20 q/ha	/	20 q/ha
Pois de printemps	Plage de rendement	20 - 45 q/ha	15 - 40q/ha	5 - 40 q/ha	10 - 30 q/ha
	Moyenne	30 q/ha	25 q/ha	20 q/ha	21 q/ha
Féverole de printemps	Plage de rendement	15 – 38 q/ha	5 - 20 q/ha	/	5 – 15 q/ha
	Moyenne	25 q/ha	15 q/ha	/	10 q/ha

Terres Inovia

DIVERSIFICATION

// POUILLY-EN-AUXOIS

21 À fond sur le champignon

Cédric Kauffmann vient de créer une champignonnière artisanale près de Pouilly-en-Auxois. Une reconversion professionnelle qui a pris forme il y a seulement quelques mois.

Pour les intimes, il s'agit du beau-frère d'Édouard et Anne Beurton, éleveurs ovins et bovins à Censerey. Cédric Kauffmann était, jusqu'à présent, plutôt connu dans le monde du vin, du champagne et des spiritueux puisqu'il gérait, depuis dix ans, sa propre agence commerciale. Mais l'envie de changer, pour moult raisons, s'est fait ressentir l'année dernière. Le désir de produire et de *« faire quelque chose de concret »* a émergé en lui. L'idée d'une champignonnière est née seulement en début d'année 2026 : *« Les champignons, j'ai toujours aimé ça, mais de là en faire mon métier, je n'y avais jamais pensé. Je n'ai pas de foncier : j'étais donc plutôt limité en termes de possibilités. Les champignons se prêtaient bien à cette contrainte. En plus, avoir cette faculté de tout maîtriser sans être tributaire de la météo m'a beaucoup plu. Une étude de marché m'a démontré qu'il y avait du potentiel et qu'il n'y avait pas de producteurs dans le triangle Dijon-Beaune-Pouilly. Pour toutes ces raisons, je me suis lancé ! »*. L'habitant d'Échevronne, dans les Hautes Côtes de Beaune près de Pernand-Vergelesses, a rapidement trouvé un local dans une propriété de sa belle-famille, à Maconge. Des travaux ont été réalisés durant quatre mois, couplés à l'achat d'équipements spécifiques. Une formation a été suivie en parallèle au CFPPA de Montmorot. Fin août, tout était prêt !



Le Côte-d'orien de 42 ans, avec un ballot de shiitakés.

Un bon départ

Pleurotes, shiitakés, lion's manes, eryngii et pholiotes sont cultivés sur une surface de 60 m2. *« Le local en fait 150 au total. La capacité de production est d'environ 500 kg par mois »*, mentionne Cédric Kauffmann. L'activité part sur des chapeaux de roue avec un carnet d'adresses déjà bien rempli : *« dans mon ancienne profession, je travaillais avec un certain nombre de restaurateurs. J'ai repris contact avec eux et l'accueil qui m'est réservé est plus que bon… Pourvu que ça continue ainsi ! Dans le même temps, je participe quelques fois au marché de Beaune, le samedi matin et je propose aussi ma production aux magasins bios »*. Plusieurs habitants du secteur de Pouilly-en-Auxois sont déjà venus faire leurs emplettes ces tout derniers jours, directement à Maconge : *« je n'ai pas de créneaux ni d'espace dédiés à la vente mais il suffit de me contacter la veille ou l'avant-veille, il n'y a aucun problème. Ce sera avec plaisir »*. Nouveau dans le métier, Cédric Kauffmann acquiert chaque jour de l'expérience : *« au quotidien, il faut être méticuleux et gérer au mieux plusieurs paramètres comme la température, la lumière, l'hygrométrie, le taux de CO2… C'est passionnant ! La culture, intégralement en bio, se fait sur des ballots composés de sciure de bois et de son de blé. La récolte intervient à chaque fois rapidement, en seulement quelques jours. Elle se fait tous les jours à la main, ce qui garantit une fraîcheur optimale pour les champignons proposés et de cueillir parfaitement au bon stade de croissance pour un maximum de qualités gustatives et de conservation. Et cela permet également de s'adapter à chaque demande des clients qui souhaitent telle ou telle taille… du sur-mesure ! »*. Cédric Kauffmann a déjà entamé des essais pour produire, à court terme, ses propres ballots en utilisant des matières locales comme du son de blé de producteurs de farine bio ou de la sciure de bois d'une scierie voisine afin de gagner en rentabilité et en organisation de travail. Une fois utilisés, ces substrats sont donnés à des maraîchers qui peuvent les utiliser comme engrais. Le myciculteur souhaite aujourd'hui diversifier ses débouchés : contactez-le, sans la moindre hésitation ! À noter qu'en cas de surproduction, une gamme de champignons séchés sera proposée. Ainsi, en amont ou en aval de la production, le souhait est de garantir le plus possible le local, le circuit court, l'économie circulaire et le zéro déchet !

AG

Renseignements : 06 26 73 15 36, contact@closmycelium.com ou réseaux sociaux « Clos Mycélium Champignonnière artisanale dans le Pays Beaunois Côte d'Or »

MERCI

À TOUS LES CÉRÉALIERS BOURGUIGNONS QUI S'ENGAGENT CHAQUE AUTOMNE POUR DES PRATIQUES RESPONSABLES.

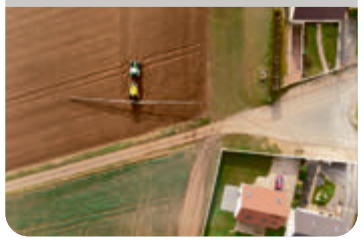
POUR LE DÉSHERBAGE DES CÉRÉALES AVEC DU PROSULFOCARBE

N'APPLIQUEZ PAS de prosulfocarbe dans un rayon de 1 km autour des cultures non-cibles avant leur récolte.

Cultures non-cibles(1) :
- **Cultures fruitières :** pommes, poires
- **Cultures légumières :** mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses
- **Cultures médicinales :** artichaut, bardane, cardon, chicorée, piloselle, radis noir, bourgeon de cassis, échinacée, pissenlit, cataire, vigne rouge (feuilles)
- **Autres cultures :** sarrasin, quinoa, chia, millet, moha, sorgho



RESPECTEZ une Distance de Sécurité vis-à-vis des Personnes Présentes au moment du traitement et les Résidents (DSPPR)*



UTILISEZ des buses homologuées* de préférence 90 % de réduction de dérive



Pour les recommandations à la parcelle utilisez Quali'Cible

Pour vous faciliter le choix des buses à injection d'air utilisez OptiBuse

©Syngenta 2026 – FRANC2-1794

syngenta®

Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832. Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques. Prosulfocarbe : Sensibilisation cutanée, catégorie 1, Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4, Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2. **Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.**
(1) Liste définie dans la limite de nos connaissances, susceptible d'être modifiée par l'ANSES dans le cadre de la Phytopharmacovigilance. Les informations figurant sur cette annonce se limitent uniquement aux restrictions potentielles relatives aux cultures non-cibles pour l'emploi de produits à base de prosulfocarbe, à l'exclusion de toutes autres réglementations. *Se référer à la liste actualisée par note de service publiée au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.
Pour la liste exhaustive des conditions d'emploi des spécialités à base de prosulfocarbe, contactez votre conseiller ou RDV sur www.syngenta.fr
Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez https://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

// CHANGEMENT CLIMATIQUE

89

Quand les savoirs autochtones rencontrent la vigne chablisienne

Du 28 au 30 septembre, Julien Brocard, vigneron à Préhy a accueilli deux délégations autochtones, les Kogis de Colombie et les Kanaks de Nouvelle-Calédonie pour échanger sur les effets du changement climatique au sein du vignoble chablisien.

Du 28 au 30 septembre, Julien Brocard, viticulteur en biodynamie au domaine Brocard à Préhy a participé à un *« diagnostic croisé de santé des territoires »* en lien avec l'association Tchendukua, Ici et Ailleurs. Deux délégations autochtones, les Kogis venus tout droit de Colombie et les Kanaks, une délégation autochtone venue de Nouvelle-Calédonie ont fait le déplacement dans le Chablisien pour faire un diagnostic sur 200 ha de viticulture en biodynamie confrontés au changement climatique, à l'épuisement des sols et à la fragilisation de toute une filière. L'objectif de ces échanges est de *« croiser les connaissances ancestrales des délégations autochtones avec les savoirs modernes pour mieux comprendre ce qui fragilise nos territoires et identifier des pistes d'action concrètes pour les régénérer et en prendre soin »*. Éric Julien, président de l'association, de son côté, affirmait, que l'association avait pour but de : *« collecter des fonds pour racheter des terres et les rendre aux sociétés autochtones. À ce jour, on a racheté 3 000 hectares qu'on a rendus aux Kogis. Le deuxième objectif c'est de les aider à se réinstaller et régénérer les territoires, car souvent les terres ont été surexploitées. Le troisième axe c'est d'ouvrir les espaces de dialogue avec des regards différents sur un monde commun »*. Terres de Bourgogne s'est rendu, le 30 septembre dernier, au domaine viticole Brocard à Préhy, pour avoir un retour d'expériences du viticulteur. *« Je connais Éric Julien, le président de l'association, depuis une vingtaine d'années, car c'est un expert, par le biais de son association, pour le management. Au cours de cette rencontre, il nous expliquait la façon de fonctionner des Kogis en termes d'organisation de société, et notamment, sur le thème : comment la communauté Kogis s'approprie une décision qui est prise et comment faire naître une décision commune ? »*. Le vigneron a donc demandé de faire partie d'un diagnostic croisé.

Suivre les *« lois de la nature »*

Julien Brocard expliquait que le contexte historique viticole jouait un rôle sur les problématiques actuelles. *« Après l'accélération des échanges entre l'Europe et l'Amérique, nous avons pu connaître l'arrivée du phylloxéra qui a ravagé le vignoble français. Quelques décennies plus tard, nous avons connu un phénomène d'agrandissement des vignobles et où la monoculture s'est intensifiée. On sait que la monoculture par manque de diversité, accentue les maladies. On a eu cet effet-là, d'accentuation de faiblesse par monoculture et encore plus par monocépage. Dernièrement, on vit le dérèglement climatique qui est un accélérateur de ces crises-là »*, expliquait-il. Pour pallier ces problématiques-là, Julien Brocard avait mené des actions pour *« retrouver cette diversité, amener de la résilience et de la diversité dans les sols »*. *« Depuis six ans, suite aux aléas climatiques, nous avons enclenché de la vitiforesterie pour amener de la diversité, donc on replante des arbres. On remet des couverts végétaux avec des plantes compagnes. On essaie de regarder la vigne comme un organisme vivant avec sa membrane qui est le pourtour en arbres, avec une mare éventuellement qui va faire respirer les parcelles »*, avouait-il. Pour autant, il confessait *« tâtonner, on ne savait pas comment avancer »*. En faisant appel aux Kogis et aux Kanaks, Julien Brocard souhaitait avoir des pistes de réflexion plus concrètes qui lui permettraient d'avancer. *« Les Kogis ont cet art, depuis 4 000 ans, qui se transmet par voie orale, pour amener de la résilience, de la diversité et de la vitalité dans les sols. Le but de ce diagnostic croisé depuis trois jours, c'est d'échanger sur ce qu'on fait au quotidien. Ils ont eu la gentillesse de venir nous aider, alors que c'est un peuple encore opprimé. Pour nous, c'est donc une chance énorme de pouvoir les recevoir au domaine. On a deux sages qui sont venus, qui sont dépositaires du savoir Kogi depuis 4 000 ans, et qui ont un lien particulier avec la nature. Les seules lois qu'ils respectent ce sont les lois de la nature. Ils nous ont spécifié beaucoup de choses mais ce que j'ai retenu de ces échanges : c'est de cheminer constamment, d'être pragmatique et de toujours lire le territoire à travers les zones vivantes, comme les zones humides par exemple »*.

Charlotte Sauvignac



Julien Brocard, vigneron à Préhy a accueilli une délégation Kogi venue de Colombie et une délégation Kanak venue de Nouvelle-Calédonie, du 28 au 30 septembre dernier.

// MARCHÉ DES VINS

Plus de bouteilles, moins de valeur

Des volumes exportés en hausse, mais une valeur en recul. Laurent Delaunay, coprésident du Comité des vins de Bourgogne, décrit une économie viticole traversée par des mouvements contradictoires.

« On pilote un petit peu à vue », reconnaît Laurent Delaunay. La formule résume une rentrée difficile à lire. Malgré un pôle d'intelligence économique et stratégique jugé *« extrêmement performant »*, l'abondance des indicateurs ne suffit plus à dégager une direction commune. *« Selon les marchés, selon les niveaux de stocks, ça varie un petit peu dans tous les sens »*, constate-t-il. Le bilan de la campagne 2025-2026 illustre cette difficulté. Sur douze mois, à fin juillet 2026, les ventes en bouteilles de vins tranquilles de Bourgogne diminuent de 1,3 %, à 166 millions de bouteilles. Avec le crémant, elles atteignent près de 200 millions et restent pratiquement stables (+ 0,05 %). Une résistance réelle, mais qui doit *« nous préoccuper »*.

Petites récoltes : produire, stocker et financer

Depuis 2010, les écarts entre millésimes se sont accentués. Après 2024 et 2025, la petite récolte attendue en 2026 prolonge une séquence contraignante pour les disponibilités. *« Ces stocks, il faut les financer, il faut avoir la capacité de les garder »*, rappelle Laurent Delaunay. Pour expédier quelque 200 millions de bouteilles par an, la Bourgogne doit disposer de l'équivalent de 1,5 million d'hectolitres. La baisse des stocks ne peut donc pas être interprétée comme le seul signe d'une accélération des ventes. À fin juillet, ils reculent de 2,3 %, et de 2,8 % pour les seuls vins tranquilles.

La Bourgogne conserve néanmoins un amortisseur : un peu plus d'un an de ventes en stock pour les blancs, près de deux ans pour les rouges. Pas de risque immédiat de rupture, mais ces stocks devront absorber une partie du déficit de la nouvelle récolte.

Les blancs résistent, les rouges décrochent

Les blancs représentent 61 % de la production bourguignonne. Leurs ventes progressent de 0,4 %, à 116 millions de bouteilles. Une progression toutefois *« en trompe-l'œil »*, estime Laurent Delaunay, portée principalement par Chablis, Petit Chablis, Bourgogne et les régionales Mâcon, des appellations souvent plus accessibles. Les villages renommés, premiers crus et grands crus rencontrent davantage de difficultés.

La situation des rouges est plus préoccupante. Leurs ventes diminuent de 4,9 %, jusqu'aux grands crus de Côte-d'Or qui enregistrent une baisse de 12 %. *« On pensait qu'on était à l'abri »*, reconnaît Laurent Delaunay. D'abord parce que les rouges ne représentent plus qu'environ 27 % de la production bourguignonne. Ensuite parce que le profil des pinots noirs, frais et élégants, semblait mieux répondre aux attentes.

Le crémant suit une autre trajectoire, avec des ventes en hausse de 6,5 % sur douze mois. Il représente désormais 17 % des volumes vendus en bouteilles, contre 12 % en 2021.

À l'export, plus de bouteilles mais moins de valeur

La Bourgogne continue de mieux résister que l'ensemble des vins français à l'export. Les expéditions atteignent 100,2 millions de bouteilles, en hausse de 2,3 %. Le gain repose sur le crémant (+ 2,1 millions) et les blancs (+ 1,7 million), tandis que les rouges perdent 1,54 million de bouteilles.

Toutefois, la valeur ne suit pas. Le chiffre d'affaires export recule de 2,4 %, à 1,63 milliard d'euros. Laurent Delaunay évoque une *« question de mix »* : les appellations accessibles soutiennent les volumes, tandis que les vins plus chers ralentissent. Un enjeu considérable quand on sait que l'export représente environ la moitié des volumes et 60 % du chiffre d'affaires de la Bourgogne. Les États-Unis, premier débouché, décrochent de 9,8 % en volume et de 21,2 % en valeur. Le Canada recule de 5,1 % et le Japon de 16,1 %. À l'inverse, le Royaume-Uni progresse de 13,9 % en volume et de 3 % en valeur. Une nouvelle illustration du décalage entre reconquête des volumes et valorisation.



Michel Barraud à gauche et Laurent Delaunay à droite, les coprésidents du Comité des vins Bourgogne.

Le juste équilibre

Cette petite récolte peut-elle entraîner une hausse des prix ? Laurent Delaunay souligne que la situation diffère de celle de 2021 : le marché s'est depuis durci. L'objectif est désormais de *« trouver le juste équilibre »* entre maintien des débouchés et rémunération des viticulteurs. Les places en rayon sont *« très longues à conquérir »* et peuvent *« disparaître extrêmement rapidement »*. Mais les producteurs ne peuvent pas davantage supporter indéfiniment des récoltes réduites et des coûts en hausse. La Bourgogne conserve une large gamme qui constitue un atout, avec notamment des appellations régionales *« aux alentours de 10 euros »*. Cette accessibilité fait partie de la réponse commerciale, sans régler à elle seule l'équation de la rentabilité. *« On compte sur le bon sens de chacun »*, conclut Laurent Delaunay sur la question des prix.

Cédric Michelin

// TOUR DE MARCHÉ

Tracteurs standards de 100 à 130 ch,

Le segment des tracteurs de 100 à 130 ch rassemble plus de 160 modèles avec des gabarits répartis en trois catégories d'usages : tracteurs de cour, polyvalents et de tête.

Les tracteurs de la catégorie 100 à 130 ch embarquent, pour la quasi-totalité, des moteurs de quatre cylindres affichant une cylindrée comprise entre 2,8 et 6,1 l. Seuls quelques modèles d'entrée de segment, comme les Deutz-Fahr 4100 E, Same Argon 100, Dorado Natural 100 ou encore Massey Ferguson 4710 M, conservent un bloc à trois cylindres. En privilégiant des moteurs de plus forte cylindrée et majoritairement à quatre cylindres, les constructeurs équipent ainsi leurs modèles de moteurs délivrant davantage de couple à bas régime et une meilleure capacité hydraulique sans recourir à des châssis de très grande taille.

La hauteur distingue les tracteurs de cour

Les tracteurs de cour regroupent les modèles les plus compacts de la catégorie 100 à 130 ch, avec des empattements compris entre 2,10 et 2,35 m. Cette famille rassemble notamment les Deutz-Fahr 4100 E GS/LS, Same Argon 100 GS/LS, Same Dorado Natural 100, Lamborghini Crono 100 GS/LS, Lamborghini Spire 100 Trend GS/LS, Claas Elios 2.105 et Massey Ferguson MF3AL.105, ainsi que les Massey Ferguson 4710 M, Kubota M5112, New Holland T5 Utility, Case IH Farmall C et John Deere 5100 M. Ces tracteurs associent généralement un empattement réduit à une hauteur contenue, afin de faciliter les travaux dans les bâtiments d'élevage. Les John Deere 5105 M et 5120 M figurent parmi les plus bas du marché, avec une hauteur pouvant descendre à 2,03 m avec l'arceau replié et 2,64 m pour les versions à cabine. Les Claas Elios 2.105 (2,41 m), les Same Argon et Deutz-Fahr 4100 E (2,60 m), ainsi que le Massey Ferguson MF3AL.105 (2,56 m), sont aussi des modèles adaptés aux bâtiments de faible hauteur. Cette compacité s'accompagne souvent d'un poids limité. Avec un empattement de 2,19 m et une hauteur minimale hors tout de 2,41 m, le Claas Elios 2.105 illustre parfaitement le gabarit type du tracteur de cour. À l'extrémité de cette catégorie, les New Holland T5.120 Utility et Case IH Farmall 120 C conservent un empattement relativement court de 2,35 m, mais se distinguent par un poids à vide plus élevé, proche de 4,7 t, et des poids total en charge (PTAC) atteignant 7 t.



Le Claas Elios 2.105 dispose d'un gabarit représentatif de la catégorie des tracteurs de cour, avec un empattement de 2,19 m et une hauteur minimale hors tout de 2,41 m.

Claas

Une majorité de tracteurs polyvalents

Les tracteurs polyvalents occupent le cœur du segment des 100 à 130 ch. Ils se distinguent par leur aptitude à assurer aussi bien les travaux de manutention, de fenaison, de semis, de préparation du sol que le transport routier. Cette catégorie se compose, par exemple, des Fendt 300 Vario, des Lindner Lintrac 95 LS et 115 LS, des Valtra A105 et A115, des Deutz-Fahr 6115C PS et 6125C PS MY25, des Case IH Vestrum ou encore des New Holland T5.130. Par rapport aux tracteurs de cour, leur empattement est généralement supérieur de 20 à 40 cm, améliorant la stabilité avec un chargeur frontal lourd, une remorque deux essieux ou un outil porté de plusieurs tonnes. Leur poids à vide s'échelonne le plus souvent entre 4,5 et 5,8 t. Les PTAC, quant à eux, se situent généralement entre 8 et 9,5 t, procurant une charge utile en phase avec le poids des outils attelés. La hauteur hors tout des tracteurs polyvalents varie généralement de 2,70 à 2,85 m. Ce gabarit reste compatible avec la majorité des bâtiments agricoles tout en disposant de cabines plus spacieuses que celles des tracteurs de cour. Cette catégorie se caractérise également par une offre de transmissions particulièrement diversifiée. Les constructeurs proposent des boîtes semi-powershift, powershift ou à variation continue. Fendt propose uniquement de la variation continue, tandis que les Case IH Vestrum, Valtra A ou encore Deutz-Fahr 6C laissent le choix entre plusieurs technologies.

Des tracteurs de tête plus imposants

Dans la catégorie de 100 à 130 ch, certains modèles peuvent être considérés comme des tracteurs de tête. Ils se distinguent par leur gabarit davantage comparable à celui des modèles de 140



COMME VOUS,
NOUS PRODUISONS
EN FRANCE !

MF 5M, MF 5S, MF 6S, MF 7S,
MF 8S Xtra ET MF 9S

ORIGINE FRANCE

Ces gammes de tracteurs sont conçues et produites en Picardie, dans notre usine de Beauvais.

MASSEY FERGUSON BORN TO FARM

MASSEY FERGUSON est une marque mondiale d'AGCO Corporation.

VOTRE TRACTEUR MF NEUF avant le 31/12/2026
C'EST POSSIBLE ! Consultez-nous

MORTIER
PARÉS POUR LE FUTUR

21 Censerey 03 80 84 43 76
71 St-Bonnet-de-Joux 03 85 24 72 05
71 Étang/Arroux 03 85 82 39 85



de réelles différences de gabarits



Les Fendt 300 Vario, développant de 100 à 133 ch, illustrent bien la catégorie des tracteurs polyvalents avec un empattement de 2 420 mm, un poids à vide de 5 510 kg et un PTAC de 9 500 kg.

Fendt

à 160 ch. Ils sont ainsi conçus pour assurer aussi bien les travaux de traction lourde que le transport. Cette catégorie regroupe notamment les Massey Ferguson 5S, Valtra G, John Deere 6M et 6R, Case IH Maxxum, New Holland T6, Deutz-Fahr 6130.4, ainsi que plusieurs modèles du groupe SDF dérivés des séries Deutz-Fahr 6C et Same Virtus. Leur empattement s'échelonne généralement de 2,55 m à près de 2,70 m. Les Massey Ferguson 5S et Valtra G ouvrent la catégorie avec 2,55 m, les John Deere 6R atteignent 2,58 m, tandis que les Case IH Maxxum et New Holland T6 culminent à 2,68 m. Leur poids à vide se rapproche également de celui des tracteurs de puissance supérieure, avec des valeurs comprises entre 5,5 et 6,8 t. Les John Deere 6R de 110 à 130 ch affichent ainsi 6,5 t, tandis que le Zetor S6130 atteint 6,8 t. La même logique se retrouve au niveau du PTAC. Les John Deere 6M et 6R culminent à 10,45 t, le Deutz-Fahr 6130.4 à 10,5 t et le Zetor S6130 jusqu'à 11,5 t. Les capacités de relevage suivent cette montée en gamme, avec fréquemment plus de 6 t pour le relevage arrière. Les tracteurs de tête concentrent également les transmissions les plus évoluées. La variation continue est largement présente sur les John Deere 6R, Case IH Maxxum, New Holland T6 ou encore Deutz-Fahr 6C TTV. Les tractoristes conservent toutefois les transmissions powershift et full powershift sur ces modèles. Par ailleurs, ces tracteurs se distinguent aussi par une autonomie supérieure. La plupart embarquent des réservoirs de GNR d'une capacité comprise entre 180 et 260 l, voire 300 l pour le Zetor S6130.

Ulysse Dubroeucq

// EN SAVOIR +

Pour consulter le tableau récapitulatif de l'offre en tracteurs standards de 100 à 130 chevaux, rendez-vous sur notre site à l'adresse suivant. (Accès directe en utilisant le QR Code)
https://www.agribourgogne.fr/articles/tracteurs-standards-de-100-a-130-ch-de-reelles-differences-de-gabarits/

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR



New Holland

Les New Holland T6.145 et T6.155 se situent dans le haut de la division des tracteurs de tête, notamment par leur empattement (2 684 mm) qui est le plus grand de la catégorie des 100-130 ch.

Qualité de service : **PAROLES** de **TERRAIN**

« Je suis convaincu Boucheron »

«J'achète quasiment tout mon matériel chez Boucheron ! » Thibault Nys ne tarit pas d'éloges sur son concessionnaire. Ce client historique apprécie la taille de l'entreprise (*« On peut encore aller dans l'atelier »*), sa proximité, sa réactivité et surtout la qualité de son SAV. *« J'ai le sentiment que les Ets Boucheron font souvent le tampon entre nous, les clients, et les constructeurs. »*
Récemment, un Fendt 936 VarioDrive est arrivé sur l'exploitation, rejoignant un autre 936 de 2012, un 822 SCR, un 512 Favorit et un 716. Cela faisait quelque temps que l'exploitant réfléchissait à un second 936 pour remplacer un Fendt 828 un peu juste avec certains outils de déchaumage. *« Nous avons eu un problème sur le moteur du Fendt 828. Ce tracteur de 10 ans faisait le plus d'heures. En bout de garantie, nous avons trouvé un compromis, en bonne intelligence, avec le constructeur et la concession et j'ai donc investi dans cette 7ème génération de Fendt 900. »*

Un Fendt 900 plus maniable

Sur nouveau 936 FendtOne de 360 cv, Thibault Nys apprécie le châssis plus long, le nouvel intérieur de cabine et la transmission VarioDrive, qui réduit le patinage. Sur les nouveaux 900, le moteur Man de 9l a remplacé le Deutz de 7,6l de cylindrée. Il en résulte, pour l'agriculteur, un tracteur plus maniable, avec un rayon de braquage plus court.
« La boite retient mieux, le moteur s'emballe moins au transport. J'ai l'impression de plus de couple. C'est un tracteur nettement supérieur à l'ancienne génération. » constate Thibault Nys. Concernant l'environnement FendtOne, l'exploitant a dû se familiariser avec l'écran de 12 pouces sur l'accoudoir. *« C'est très simple de se mettre à jour, très intuitif. Le tableau de bord numérique garde en mémoire les paramètres de chaque outil. »*
Thibault Nys envisage son Fendt 936 comme tracteur principal au déchaumage, au déchaumage à disques ou à dents de 6 à 9,20 m et au semis. L'objectif est de renouveler ce tracteur plus fréquemment, avant la fin de la garantie, pour optimiser les charges de mécanisation..



Thibault Nys
SNC du Noyer Jauge à Etivey (89)
500 ha de colza, blé, orge, tournesol et luzerne bio

« Avec le Fendt 616, je réduis ma consommation de carburant »

Éric Fauqueux est un pur éleveur. Toute sa SAU est destinée à faire du foin, des travaux qu'il fait en entraide avec son cousin, agriculteur également. En 2014, il achète son premier Fendt, un 514 Vario. *« J'avais une bonne image de cette marque présentée comme la Rolls des tracteurs. »* explique l'éleveur, *« La proximité des Ets De Bruin, venus s'installer à Chateauneuf Val de Bargis, à 6 km de l'exploitation a favorisé mon changement de marque. J'entretiens une bonne relation avec tous les services de la concession. »* Un Fendt 516 a ainsi succédé au 514, puis un nouveau Fendt 600 en 2025. Éric Fauqueux finance ses achats de tracteurs en crédit-bail. *« C'est un mode de financement qui me permet de maitriser les charges, en ayant toujours du matériel en bon état. Je change de tracteur à 2500-3000 h, à la fin de la garantie. La valeur de revente de l'occasion, au-dessus de la cote, permet de maintenir un même niveau d'annuités, lissant l'augmentation de l'investissement. »*

Un tracteur bien « assis »

L'an dernier, le Fendt 616 Power+ de 160 cv a été un des premiers livrés par la concession. Le Fendt 616 est bien équipé : Isobus, autoguidage, masses de roues, relevage avant pour la faucheuse, essuie-glace latéral pour l'épareuse et le ventilateur à pales réversibles. Avec un empattement plus long et 1,6 t de plus que le 516, Éric Fauqueux apprécie la meilleure adhérence et stabilité dans ses parcelles en coteaux. Il souligne aussi le comportement du nouveau moteur 4 cylindres et ses 5 l de cylindrée. *« Au groupe de fauche de 6 m et au pressage, le Fendt 600 tire mieux que mon tracteur précédent. Le couple à bas régime et la transmission VarioDrive, qui compte une seule gamme et est capable de répartir proportionnellement et continuellement le couple entre les ponts avant et arrière, optimisent la traction. J'économise ainsi 10 l de carburant/h. »*



Éric Fauqueux
à St Malo en Donziois (58)
112 ha de prairies permanentes,
70 mères charolaises.

Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
Lézinnes - Ménétreux-le-Pitois
et son agent :
BSA Cussy-les-Forges
03 86 75 63 22

FENDT

Cerisiers - Charny
Donzy - Ouanne - St Gondon
03 86 96 20 08
Agent : Agritech

Ets DE BRUIN
MATERIEL AGRICOLE

// TRACTEURS

Fabriquer soi-même un système d'a

Les systèmes d'autoguidage se sont imposés dans les exploitations pour améliorer la précision de travail. Face aux prix proposés par les fournisseurs, certains utilisateurs choisissent de construire eux-mêmes leur dispositif.



U. Dubroeucq

Le système d'autoguidage AgOpenGPS, dans la version développée par l'utilisateur Urpom, propose différentes solutions de guidage selon le type d'attelage.



U. Dubroeucq

Le système d'autoguidage AgOpenGPS, dans la version développée par l'utilisateur Urpom, est capable de gérer le décalage, le chevauchement ou l'espacement de l'outil entre chaque passage.



U. Dubroeucq

À partir du logiciel AgOpenGPS, l'utilisateur peut régler les composants de son autoguidage, comme les angles limites de braquage des roues.

Les systèmes d'autoguidage optimisent l'efficacité des chantiers et facilitent la conduite des tracteurs et des automoteurs, mais leur coût peut constituer un frein. Éleveur en Seine-Maritime, Romain Lebas a décidé de concevoir lui-même son système d'autoguidage pour environ 1 200 €. Il nous présente les étapes de sa fabrication et partage son expérience.

Un minimum de connaissances en informatique

Avant de se lancer dans la fabrication de son propre système d'autoguidage, il est indispensable d'être très motivé. Ce projet demande du temps personnel et un véritable engagement. Vous devez tout d'abord posséder quelques notions d'informatique pour manipuler les codes en open source (libre d'accès) et configurer le logiciel d'autoguidage AgOpenGPS. L'accompagnement par une personne expérimentée est vivement recommandé, notamment pour identifier les éventuelles erreurs de programmation, parfois difficiles à repérer seul. Parallèlement, n'hésitez pas à consulter les ressources d'entraide, comme le wiki ou la messagerie instantanée Telegram d'AgOpenGPS, qui apportent des appuis précieux tout au long du montage. Comptez environ une semaine pour souder les composants et assembler l'électronique, puis pour les réglages et la calibration du système sur le tracteur.

Construire et assembler les pièces mécaniques

Le système d'autoguidage adaptable repose sur plusieurs éléments mécaniques :

• Procurez-vous une couronne dentée. Installée dans le volant d'origine, celle-ci prend le contrôle de la direction à l'aide d'un moteur à engrenage planétaire en 12 V (ou 24 V avec un convertisseur). Optez pour un moteur capable de réaliser plus de 950 tr/min. Cette couronne dentée peut être achetée à des particuliers ou imprimée en 3D à partir des plans disponibles sur la plateforme web AgOpenGPS. Pour sécuriser la conduite et éviter d'endommager le moteur, il est indispensable d'ajouter un système de débrayage permettant de désengager le pignon lorsque l'autoguidage est désactivé.

• Installez un capteur d'angle de braquage des roues sur la rotule de direction, afin de relever la position des roues du tracteur. Pour débuter, le site web AgOpenGPS recommande le modèle Land Rover WAS. Le capteur doit être protégé des projections de terre et le câble d'alimentation électrique soigneusement passé pour éviter tout risque d'arrachement avec les pièces en mouvement du moteur comme le ventilateur. Une fois l'installation terminée, une calibration au voltmètre est nécessaire : le capteur doit indiquer 2,5 volts lorsque les roues sont droites.

• Munissez-vous aussi d'une antenne de positionnement GPS compatible RTK pour obtenir une précision centimétrique de la correction de la trajectoire, comme le modèle U-Blox ANN-MB-00. L'antenne doit, de préférence, être installée sur le capot moteur au niveau du pont avant. Ce positionnement permet au logiciel d'autoguidage de détecter plus rapidement les changements de direction et se montre donc plus réactif pour la correction de trajectoire.

Souder et programmer

« Fabriquer son autoguidage, c'est presque assembler des Lego », indique Romain Lebas.

L'ensemble des composants électroniques est à loger dans un boîtier central en cabine, relié électriquement aux éléments mécaniques déjà montés.

• Concevez votre propre carte mère à partir d'un PCB (Printed Circuit Board), une carte électronique dotée d'un circuit imprimé nu. En suivant les indications fournies par le site internet Aogwiki, soudez les différents composants électroniques aux emplacements prévus. Il est également possible d'intégrer un voltmètre, chargé de mesurer la résistance exercée sur le moteur qui pilote la couronne dentée, afin de couper automatiquement le guidage si le conducteur reprend la main.

• Ajoutez ensuite, dans ce même boîtier, une carte F9P dont le rôle est de traduire et transmettre les informations entre l'antenne GPS et le logiciel d'autoguidage.

• La carte inclinomètre, également installée dans ce boîtier, est essentielle pour indiquer au système d'autoguidage si le tracteur travaille en dévers.

• L'ensemble des composants mécaniques et électroniques se branche à la carte Arduino, un microcontrôleur capable de lire les capteurs et de piloter les actionneurs. Pour les branchements électriques, utilisez de préférence des fils électriques souples, moins susceptibles de bouger. Prévoyez également un interrupteur général permettant de couper entièrement l'alimentation du système.

Choisir une tablette tactile puissante

La tablette tactile sert de terminal pour le fonctionnement de l'application libre d'accès AgOpenGPS. Ce logiciel requiert un appareil disposant des caractéristiques suivantes :

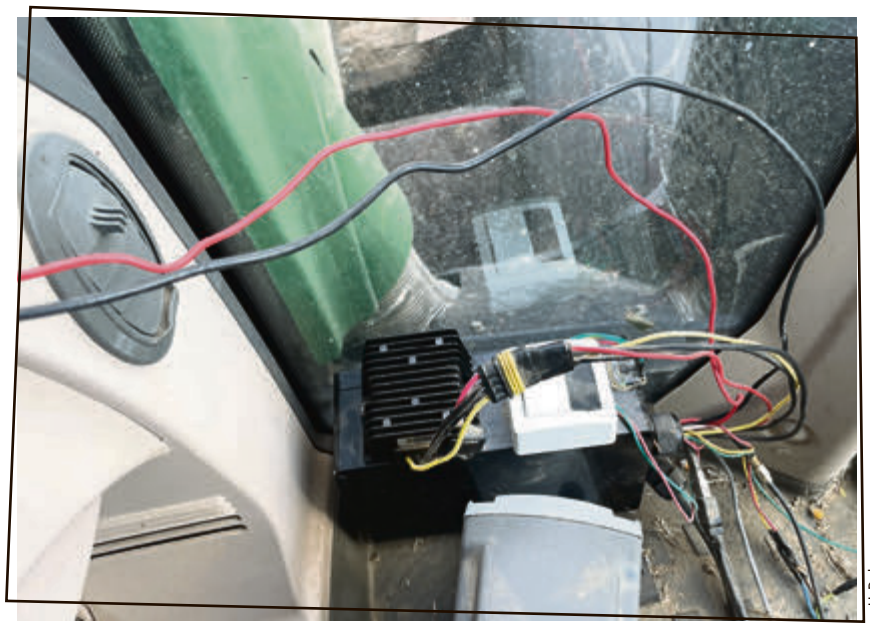
- Un processeur Intel ou AMD
- 8 Go de mémoire vive (minimum)
- Un stockage SSD
- Un ou plusieurs ports USB-A
- Un écran avec une résolution de 1920 x 1 080 ou a minima 1 366 x 768

Attention, veillez à utiliser une tablette fonctionnant exclusivement sous le système d'exploitation Windows. Les appareils compatibles peuvent être le Panasonic Toughpad CF-D1, FZ-G2, le Dell 5290, le Windows Surface Pro… Prévoyez aussi une alimentation électrique adaptée comme un chargeur USB allume-cigare de 65 W, garantissant une puissance suffisante pour une utilisation continue en cabine.

Partage de connexion ou clé 4G

Pour se connecter au réseau de correction RTK Centipède, une connexion internet est indispensable. Généralement, la tablette peut se connecter aux données mobiles de différentes façons : via le Wi-Fi, un câble USB associé à une clé 4G, le partage de connexion d'un téléphone portable, ou encore une carte Sim





U. Dubroeucq

L'ensemble des composants électroniques de l'autoguidage, tels que la carte mère, la carte F9P, la carte inclinomètre… sont centralisés dans une boite placée en cabine du tracteur.

utoguidage



U. Dubroeucq

L'antenne GPS se place le plus à l'avant possible du tracteur.



U. Dubroeucq

Le capteur d'angle de braquage des roues se fixe, selon les modèles de tracteurs, sur le boulon de butée de direction.

intégrée dans l'appareil. À noter qu'en moyenne, 10 heures d'autoguidage consomment environ 1 Go de données mobiles.

Paramétrer son logiciel selon ses besoins

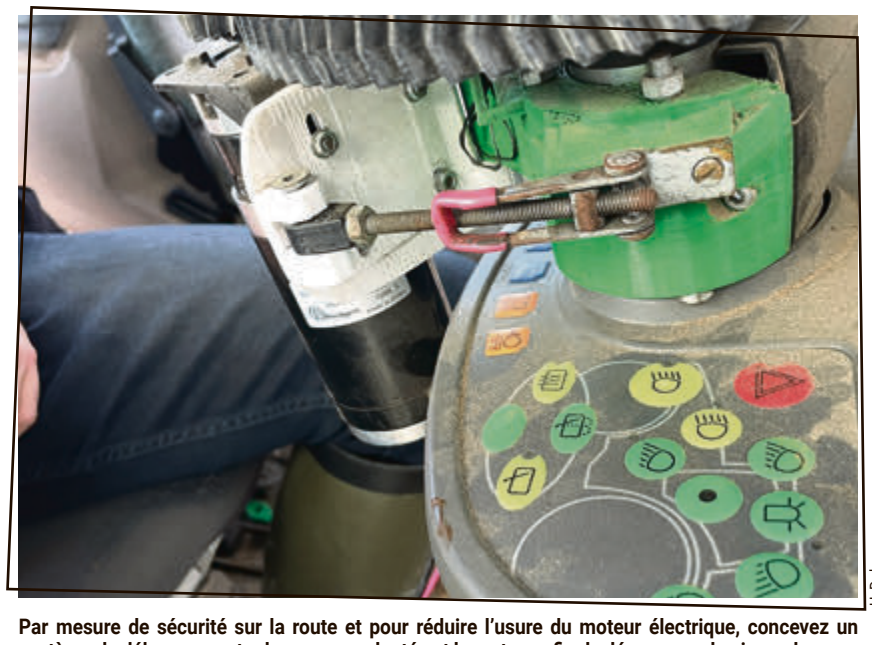
La dernière étape avant d'utiliser son autoguidage maison consiste à télécharger l'application AgOpenGPS sur la tablette. Il est possible de choisir la version de base ou celle développée par l'utilisateur Urpom qui est plus esthétique. Branchez ensuite la carte Arduino à la tablette via le port USB, afin d'assurer le transfert des données et le guidage. Pour bénéficier de la correction de guidage avec la précision centimétrique, connectez-vous au réseau Centipède en utilisant la sous-application AgIO capable de visualiser les balises disponibles autour de vous. Privilégiez une borne située à 10 km au maximum : au-delà, la précision diminue d'environ 1 cm par tranche de 10 km supplémentaire. AgOpenGPS permet de configurer toutes les lignes de guidage proposées par les systèmes commerciaux. Bien que le logiciel autorise également le demi-tour automatique, gardez à l'esprit que cette fonction nécessite des fourrières très larges. Pour optimiser votre travail, créez des profils personnalisés pour chaque type d'intervention : travail du sol, semis, pulvérisation, fauche, épandage d'engrais… Cette fonctionnalité permet de sauvegarder les paramètres spécifiques à chaque outil, avec notamment une option avancée pour différencier précisément l'essieu du tracteur de celui de l'outil. En cas de difficulté, n'hésitez pas à solliciter la communauté AgOpenGPS, active et réactive pour résoudre les problèmes et partager des configurations.

Ulysse Dubroeucq



U. Dubroeucq

La couronne dentée conçue à l'imprimante 3D est fixée sur le volant et également reliée à un moteur électrique de grosse puissance, capable de piloter la direction.



U. Dubroeucq

Par mesure de sécurité sur la route et pour réduire l'usure du moteur électrique, concevez un système de débrayage entre la couronne dentée et le moteur, afin de désengager le pignon lorsque l'autoguidage est désactivé.



CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES

MANIERE SAS

21	Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66

Groupe Méthivier

58	Tracy/Loire	03 86 24 27 06
89	Toucy	03 86 44 01 08
89	St Clément	03 86 83 02 01
89	Brienon	03 86 43 07 90
89	Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Françis Lesourd à Augy	03 86 40 29 09

OUVRARD

21	Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
21	Longeault	03 80 48 91 60
21	Beaune	03 80 22 28 53

// LES NOUVEAUTÉS

Case IH Huit rapports sous charge sur les Farmall M



Case IH

Case IH lance la gamme de tracteurs Farmall M. Celle-ci se compose de trois modèles de 101 à 117 ch, motorisés par un bloc quatre cylindres FPT quatre cylindres de 3,6 l. Le système antipollution est logé sous le capot pour ne pas entraver la visibilité. Ces modèles adoptent une transmission semi-powershift Active Drive 4 à 16 rapports avant et 16 arrière (32 x 32 avec les rampantes), autorisant jusqu'à 8 rapports sous charge (grâce au débrayage électrique) et une vitesse maximale de 40 km/h au régime de 1 970 tr/min. Chaussés en pneumatiques jusqu'à 38 pouces à l'arrière, les Farmall M disposent d'un circuit hydraulique de 80 l/min, d'un relevage arrière d'une capacité de 5,2 t et d'un PTAC de 8 t. Ces tracteurs reçoivent un inverseur sous charge et un joystick sur l'accoudoir pilotant le passage des vitesses, le débrayage électrique et les commandes de chargeur frontal. Ils se déclinent en deux packs : Sélection, la version la plus basique, et Advanced, intégrant cabine, pont avant et siège suspendus. Les Farmall M se complètent d'un module télématique sans abonnement permettant l'accès à la plateforme FieldOps, mais également à l'Isobus de classe II et au système d'autoguidage DirectSteer, comprenant l'écran Pro 700 Plus.

Case IH Les Puma à petit châssis renouvelés



L. Vimond

Case IH a renouvelé sa gamme de tracteurs Puma à petit châssis. Ces modèles reçoivent le moteur 6 cylindres FPT de 6,7 l et se déclinent en trois niveaux de puissance : 155, 165 ou 185 ch. Ils sont disponibles avec la transmission semi-powershift ActiveDrive 6 (18x6, 29x12 ou 19x6), l'ActiveDrive 8 (24x24) ou la variation continue CVXDrive (3x1). Ces tracteurs disposent d'un circuit hydraulique débitant 125, 150 ou 170 l/min et reçoivent jusqu'à cinq distributeurs électrohydrauliques. Leur relevage arrière affiche une capacité de 8,380 t. Les Puma à petit châssis affichent un empattement de 2,79 mm. Ils inaugurent aussi une nouvelle suspension du pont avant autorisant un rayon de braquage de 5,70 m.

Case IH Des Optum de forte puissance



L. Vimond

Les tracteurs Case IH Optum de forte puissance logent un moteur six cylindres Cursor 9 de 8,7 l développant de 360 à 435 ch. Leur transmission à variation continue CVXDrive, à quatre gammes avant et deux arrière, est taillée spécifiquement et les propulse à 60 km/h. Côté hydraulique, ces tracteurs reçoivent en standard une pompe délivrant 220 l/min. En option, une seconde pompe de 140 l/min s'ajoute à la première, portant le débit total à 360 l/min. Ces Optum comptent jusqu'à cinq distributeurs, chacun débitant jusqu'à 140 l/min, le cinquième pouvant même atteindre 170 l/min. Ils disposent d'un relevage de 5 800 kg de capacité à l'avant et 11 760 kg à l'arrière. Malgré un empattement plus long (3,19 m) que les Optum de plus faible puissance et les Magnum, les nouveaux Optum présentent un rayon de braquage réduit à seulement 6,10 m. Ils bénéficient d'un pont avant doté d'une nouvelle suspension indépendante et d'un système de freinage refroidi par huile. Ces Optum peuvent être livrés d'usine avec des masses de roue d'une ou deux tonnes faciles à installer. Ils sont par ailleurs chaussés à l'arrière avec des pneumatiques de 2,15 m (VF750/70 R44) et disposent du système de télégonflage intégré, pilotable en cabine depuis le terminal Pro 1200. D'un poids à vide de 12 450 kg, ces tracteurs affichent un PTAC de 18 000 kg à 50 km/h.

Claas Les Axion 8 CMatic développent jusqu'à 313 chevaux



D. Laisney

Remplaçants des Claas Axion 800, les Axion 8 CMatic se déclinent en trois modèles : Axion 8.240, Axion 8.270 et Axion 8.290. Ces tracteurs, uniquement disponibles avec une transmission à variation continue, développent de 240 à 290 chevaux sans la puissance additionnelle Dynamic Power (de 264 à 313 ch avec). Leur moteur FPT de 6,7 l bénéficie d'un régime de ralenti abaissé à 650 tr/min. Il tourne à 1 400 tr/min à 50 km/h et 1 300 tr/min à 40 km/h. Ce six cylindres est éligible au montage en option d'un ventilateur à pales réversibles Cleanfix. La transmission CMatic intègre désormais un capteur de couple qui s'accompagne de la nouvelle fonctionnalité Cemos Auto Powertrain. Celle-ci comprend le Cemos Load Anticipation, un automatisme qui mémorise en permanence les phases de travail pour ensuite anticiper automatiquement les réglages de la transmission et le régime moteur, afin, par exemple, d'éviter le creux du moteur lors de la mise en terre d'un outil de travail du sol. Les Axion 8 accèdent également à la fonction Auto Droop (intégrée dans le Cemos Auto Powertrain), qui permet un ajustement automatique et adaptatif des courbes du moteur en fonction des conditions d'utilisation, pour offrir plus de puissance tout en limitant la consommation de GNR. La nouvelle cabine des Axion 8 est commune à celle des Axion 9. Par rapport aux Axion 800, l'électronique a évolué, avec l'intégration en cabine d'une unité de contrôle électronique (ECU). Avec cette modification, les écrans tactiles couleur sont désormais de simples moniteurs. Le terminal principal, situé en bout d'accoudoir, est standard, tandis que le second, fixé à droite, est optionnel. Les Axion série 8 sont équipés d'office d'un circuit hydraulique délivrant 205 l/min. Ils reçoivent en standard cinq distributeurs hydrauliques à l'arrière, dotés de leviers de décompression, et deux ventraux desservant, par exemple, les deux lignes associées au relevage avant. Parmi les distributeurs arrière, quatre débitent 110 l/min et le cinquième fournit jusqu'à 140 l/min. Le relevage arrière des Claas Axion 8 soulève 9,7 t sur l'Axion 8.240 et 10,2 t sur les Axion 8.270 et Axion 8.290. Le relevage avant affiche, lui, une capacité de 5,9 t.

Claas Les Arion 5 CMatic succèdent aux Arion 500



D. Laisney

Composée de trois modèles développant 145, 165 et 180 ch de puissance maximale, la gamme de tracteurs Claas Arion série 5 CMatic arrive en remplacement des Arion 500. Fabriqués au Mans dans la Sarthe, les nouveaux Arion 5.140 CMatic, Arion 5.160 CMatic et Arion 5.180 CMatic se caractérisent par leur nouveau design hérité des modèles de plus forte puissance (Xerion 12, Axion 9, Axion 8 et Arion 6 CMatic). Ils logent un moteur DPS quatre cylindres bi-turbo de 4,5 litres et ne sont disponibles qu'avec la transmission à variation continue CMatic développée et fabriquée par Claas dans son usine de Paderborn (Allemagne). Les Arion 5 CMatic disposent du pont avant suspendu Proactiv et d'une cabine à suspension intégrale. Ils comptent jusqu'à 20 phares de travail à led, ainsi qu'un éclairage du marchepied. Ces Claas sont éligibles au montage d'un siège haut de gamme doté du massage, de la ventilation et du chauffage. Ils accèdent aussi à un écran multimédia proposant les fonctionnalités Apple CarPlay, Android Auto et DAB +. Ces tracteurs bénéficient de la fonction Auto Load Anticipation, qui utilise des algorithmes pour détecter les variations de charge en amont, afin, par exemple, d'augmenter automatiquement le régime moteur lors du terrage d'un outil de travail du sol. Ils accèdent à d'autres fonctionnalités, comme l'ajustement du régime moteur et du rapport de transmission en fonction de la charge et de la vitesse d'avancement. Pour les applications au transport, les Arion 5 CMatic disposent du frein de maintien en ligne automatique. Cette fonctionnalité évite la mise en portefeuille des convois agricoles dans les descentes en actionnant automatiquement le freinage de la remorque. Disponible en option, le système d'assistance au conducteur Cemos Dialog échange avec le chauffeur pour optimiser les performances lors des travaux dans les champs, en préconisant les réglages optimaux pour le lestage et la pression de gonflage des pneumatiques. Autre option, la direction dynamique facilite les manœuvres dans les bouts de champ en divisant par deux le nombre de tours de volant d'une butée à l'autre.

MACHINISME

// LES NOUVEAUTÉS

Claas Trois tracteurs dans la gamme Arion 6 CMatic



D. Laisney

Adoptant le design des nouveaux Axion série 9, les tracteurs Claas Arion série 6 CMatic remplacent les Arion 600. Ils conservent le moteur 6 cylindres Deere Power Systems (DPS) de 6,8 l et la transmission à variation continue CMatic. La gamme se compose des modèles Arion 6.140, 6.160 et 6.190 développant de 145 à 205 ch. Ces tracteurs disposent d'un circuit hydraulique débitant 150 l/min. Leur relevage arrière affiche une capacité de 8 t, tandis que leur relevage avant soulève 4 t. La cabine et l'environnement de conduite restent identiques à ceux des Arion 600. Le chauffeur y trouve notamment le joystick CMotion et un terminal Cebis.

Deutz-Fahr Un moteur FPT sur les tracteurs de la série 8



D. Laisney

Les tracteurs Deutz-Fahr de la nouvelle série 8 ont fait l'objet d'une refonte totale. La marque allemande, qui appartient au groupe italien SDF, a en effet entièrement revu la conception de cette gamme désormais composée de deux modèles : 8310 TTV et 8340 TTV, développant 310 et 340 ch. L'actuel Deutz-Fahr 8280 TTV, qui reste au catalogue, n'a lui peu de choses en commun avec ces deux nouveaux engins. L'élément le plus visible est bien évidemment la cabine à quatre montants. Celle-ci, baptisée SigmaVision, propose 30 % d'habitabilité supplémentaire par rapport au modèle MaxiVision, inauguré en 1995 sur les Agrotron. Produite dans l'usine de Lauingen, elle est lumineuse et spacieuse. Sa suspension pneumatique est efficace et ses points d'ancrage les plus écartés possibles lui procurent de bonnes réactions, gage de grand confort. À cela s'ajoute le siège Grammer à suspension pneumatique géré électroniquement, pour lequel chaque chauffeur peut personnaliser les réglages et les mémoriser.
Les Deutz-Fahr 8310 TTV et 8340 TTV inaugure l'accoudoir multifonction iControl, facilement ajustable en hauteur et en profondeur, supportant deux joysticks. Le premier, le joystick iMotion, s'utilise pour changer de sens de marche, engager le régulateur de vitesse et gérer la vitesse d'avancement. Ses multiples boutons sont personnalisables à souhait par le chauffeur, qui peut enregistrer son profil. Le second joystick, baptisé CrossLever et situé à droite, propose trois niveaux de mémorisation, donnant la possibilité de gérer jusqu'à 18 fonctions différentes. Il sera apprécié pour piloter les machines aux multiples fonctionnalités, comme les tonnes à lisier. Par ailleurs, le tractoriste a corrigé un des gros points négatifs de la cabine MaxiVision qu'est l'accès aux filtres d'habitacle. Fini les vis à retirer sur les deux montants latéraux, place maintenant à un grand filtre situé à l'arrière et facilement démontable grâce à trois vis papillons. Avec la volonté de proposer un tracteur puissant et compact, Deutz-Fahr a fait le choix de changer de motoriste. Les deux modèles 8310 TTV et 8340 TTV logent un 6 cylindres FPT de 6,7 l et une transmission à variation continue TTV fournie par ZF. Rappelons que l'actuel 8280 TTV est équipé d'un six cylindres Deutz de 6,1 l développant 280 ch. Le changement de fournisseur a notamment permis de grimper en cylindrée.
Le moteur porteur, adapté par FPT aux exigences de Deutz-Fahr, se révèle comme un avantage, car, en l'absence de châssis, l'angle de braquage est maximum (45 degrés), rendant les tracteurs de la série 8 particulièrement maniables. Sur le plan de l'entretien, la vidange du six cylindres est préconisée toutes les 1 000 heures ou tous les deux ans.
Les Deutz-Fahr 8310 TTV et 8340 TTV logent un circuit hydraulique débitant 220 l/min, dont le volume d'huile exportable atteint 80 l. Ils sont équipés d'un relevage arrière d'une capacité de 12 t et d'un relevage avant soulevant 5 450 kg. Ces tracteurs comptent cinq distributeurs électrohydrauliques. Ces derniers intègrent désormais un levier de décompression facilitant le raccordement des flexibles hydrauliques. Leur pilotage est entièrement personnalisable grâce à des boutons éclairés de différentes couleurs en fonction des affectations.

Deutz-Fahr La série 5 Keyline monte en puissance



D. Laisney

Composée de tracteurs de conception simple au positionnement économique, la série 5 Keyline de Deutz-Fahr s'enrichit de deux modèles développant 115 et 125 ch. Dénommés 5115 Keyline et 5125 Keyline, ces deux engins équipés d'une cabine à quatre montants logent un moteur FARMotion quatre cylindres de 3,8 l. Contrairement aux quatre autres modèles de la série 5 Keyline délivrant de 75 à 106 ch, ces deux tracteurs supplémentaires bénéficient d'un relevage à contrôle électronique, dont la capacité s'élève à 5 140 kg. Ils se distinguent également par l'adoption d'une transmission et d'un pont arrière de plus grosse dimension. Les Deutz-Fahr 5115 Keyline et 5125 Keyline reçoivent un circuit hydraulique débitant 68 l/min. Ils logent une boîte avec doubleur hydraulique (Hi-Lo) comptant 20 rapports avant et 20 arrière (40 av./40 ar. en option). Ils disposent d'un inverseur sous charge à la sensibilité réglable (5 niveaux), du Stop & Go et de la commande d'embrayage ComfortClutch permettant de changer de vitesse sans agir sur la pédale d'embrayage. Leurs principaux composants (moteur, cabine, ponts et transmission) sont produits dans les usines du groupe SDF.

Fendt Seconde génération de chenillards 1100 Vario MT



Fendt

Fendt a dévoilé au salon américain Farm Progress Show 2026 la nouvelle génération de tracteurs à chenilles de forte puissance 1100 Vario MT. Les quatre modèles - 1151, 1156, 1162 et 1167 Vario MT Gen2 - développent 521, 571, 625 et 680 ch. Ils sont animés par un moteur Man six cylindres de 15,2 l sur les trois plus petits, de 16,2 l sur le plus gros. Ces chenillards accèdent en option à un ventilateur animé hydrauliquement et réversible. Ces modèles de seconde génération bénéficient d'une transmission Variodrive renforcée et d'une nouvelle cabine suspendue en quatre points intégrant l'univers FendtOne, ainsi qu'un nouveau pack d'éclairage.
Les Fendt 1100 Vario MT Gen2 disposent également d'un nouveau système passif de nettoyage du filtre à air de la cabine qui élimine en continu la poussière, réduisant ainsi les besoins d'entretien dans les environnements difficiles.

JCB Les Fastrac 6000 développent 284 et 335 chevaux



D. Laisney

S'intercalant entre les Fastrac 4000 et les Fastrac 8000, la gamme Fastrac 6000 de JCB se compose de deux modèles à quatre roues égales et directrices : Fastrac 6260 et 6300. Ces tracteurs affichent un PTAC de 18 t et un PTRA de 44 t. Pesant à vide entre 10,7 et 12,5 t, ils reçoivent en option jusqu'à deux masses (900 + 700 kg) sur leur plateforme arrière, dont la charge admissible est de 5 t. Leur empattement est de 3,18 m. Ces tracteurs abritent une transmission à variation continue ZF et un moteur FPT développant 284 et 335 ch. Le bloc six cylindres de 6,7 l fournit un couple de 1 275 Nm sur le Fastrac 6260 et de 1 400 Nm sur le Fastrac 6300. Pouvant circuler à 66 km/h là où la législation le permet, ces deux tracteurs disposent de freins à disques externes sur les quatre roues avec ABS. Le modèle 6300 est le seul éligible au télégonflage intégré : 47 s pour passer de 2 à 1 bar et 4 min 16 s de 1 à 2 bars. Les deux Fastrac 6000 se complètent en option d'une prise de force frontale 1 000 tr/min et d'un relevage avant à double effet d'une capacité de 5 t. Leur relevage arrière de catégorie III soulève jusqu'à 11 t et s'accompagne de quatre régimes de prise de force : 540 ; 1 000 ; 540 E et 1 000 E. Leur circuit hydraulique de 205 l/min (410 l/min en option sur le Fastrac 6300) alimente jusqu'à sept distributeurs. Ces tracteurs peuvent recevoir deux antennes GPS, chacune positionnée au-dessus de chaque pont, pour un autoguidage précis, voire un autoguidage indépendant de chaque essieu (Twin Steer) pour compenser les effets du dévers.



// LES NOUVEAUTÉS

John Deere La série de tracteurs 6R renouvelée



John Deere annonce plusieurs évolutions notables sur ses tracteurs les plus puissants de la série 6R. Six modèles sont concernés : quatre à empattement de 2,80 m (6R 180, 6R 200, 6R 220 et 6R 240) et deux à empattement de 2,90 m (6R 230 et 6R 260), dont le plus gros développe jusqu'à 305 ch avec la surpuissance IPM. Tous ces tracteurs partagent avec leurs prédécesseurs le moteur John Deere six cylindres de 6,8 l et le pont arrière. Ils sont éligibles à la transmission à variation continue AutoPowr, ainsi qu'à la nouvelle e19 full PowerShift à 19 rapports avant et arrière, excepté le 6R 240. Ce dernier est un modèle supplémentaire, qui se caractérise par la combinaison d'un châssis large et de la motorisation biturbo des 6R 230 et 6R 260. Les tracteurs John Deere 6R de l'année modèle 2027 (MY27) inaugurent la nouvelle cabine CommandView 4 au volume accru, dont la structure redessinée associée à la vitre arrière incurvée augmente la visibilité vers l'arrière jusqu'à 20 % par rapport à la version précédente. À bord, la colonne de direction dispose du réglage avec mémorisation actionné par une pédale. Le montage d'un pare-brise feuilleté et le positionnement des composants de direction et de freinage à l'extérieur de la cabine renforcent l'insonorisation (66 dB (A) annoncés). Côté filtration, la catégorie 4 est disponible en montage d'usine. La suspension hydraulique de cabine HCS a été entièrement redéfinie. Elle utilise un châssis revu et de nouveaux composants (amortisseurs, vérins et moteurs hydrauliques proportionnels) réduisant les vibrations, les secousses et le bruit. Le nouvel accoudoir CommandARM loge un écran supplémentaire (Convenience Display) pour régler le siège, les paramètres de la cabine, notamment la climatisation, la radio et l'éclairage d'ambiance (neuf couleurs). Il supporte également le joystick CommandX Plus inclus de série ou encore l'optionnel CommandX Pro pour contrôler les transmissions e19 full PowerShift et AutoPowr. Un nouveau siège optionnel, dénommé Vision Seat, pivote de 50 degrés et dispose des réglages électriques et de fonctionnalités haut de gamme, comme la ventilation du cou.

John Deere

John Deere Cabine CommandView 4 sur les tracteurs 8R

Le constructeur américain John Deere fait évoluer sa gamme de tracteurs 8R, 8RT et 8RX à châssis standard. Celle-ci hérite de l'univers de conduite des 8R et 8RX HHP de forte puissance. La nouvelle cabine CommandView 4 dispose notamment de la fermeture de porte assistée, du démarrage par bouton avec protection par code PIN, de l'essuie-glace à 320 degrés et de la recharge sans fil du smartphone. Elle intègre le nouveau petit écran Convenience Display des 8R HHP, d'où l'opérateur tape le code PIN et gère les réglages de siège et d'accoudoir (trois réglages enregistrés) et les feux. Le nouvel environnement de conduite offre le choix entre deux leviers de commande sur l'accoudoir CommandArm : le CommandX Plus et le CommandX Pro, ce dernier offrant davantage de fonctionnalités. Sur les 8RX, la cabine CommandView 4 Plus supprime la console droite, augmente l'espace pour les jambes de 15 % et améliore la visibilité latérale vers l'outil de 20 %. Enfin, les nouveaux 8R, 8RT et 8RX intègrent le Reactive Command Steering, comprenant le recentrage réglable du volant et une démultiplication des tours de volant variable en fonction de la vitesse.



John Deere



Le nouveau nom de CLAAS BOURGOGNE et CLAAS MÂCON

CLAAS Agritech Est

AUTUN Tel. 03 85 52 61 68
BUGEY Tel. 04 74 34 51 25
CHARNAY LES MÂCON Tel. 03 85 34 94 94
CRANÇOT Tel. 03 84 43 11 62
FEURS Tel. 04 77 27 45 50
LAIGNES Tel. 03 80 81 60 55
NOGENT Tel. 03 25 02 12 00
PARAY LE MONIAL Tel. 03 85 81 68 28
VAROIS ET CHAIGNOT Tel. 03 80 68 07 80

// LES NOUVEAUTÉS

Lindner Un tracteur de 175 chevaux dans la gamme Lintrac


D. Laisney

Le Lintrac 160 LDrive loge un moteur quatre cylindres FPT de 4,5 l délivrant 175 ch et un couple de 700 Nm (à 1 500 tr/min). Il reçoit une transmission à variation continue ZF lui permettant de rouler à 50 km/h au régime de 1 666 tr/min. Ce tracteur dispose de série de quatre roues directrices, l'essieu arrière proposant un braquage jusqu'à 20 degrés. Il compte quatre modes de conduite : quatre roues directrices, crabe, faucheuse (braquage des roues arrière en léger décalage temporel) et manuel. Le pont avant à suspension indépendante affiche une capacité de 4,5 t, tandis que celui de l'arrière atteint 7 t, pour un PTAC de 11 t. Le Lintrac 160 LDrive dispose de quatre régimes de prise de force : 540, 750 (540 éco), 1 000 et 1 400 tr/min (1 000 éco). Son circuit hydraulique load sensing débite 120 l/min et son relevage arrière soulève 7 t. Bénéficiant d'une suspension pneumatique, la nouvelle cabine affiche un volume accru de 30 % par rapport à celle du Lintrac 130. Elle bénéficie d'une insonorisation accrue et du nouveau tableau de bord I.B.C. Pro. Le nouvel accoudoir accueille en option à son extrémité un terminal 10 pouces tactile, d'où l'on peut contrôler toutes les fonctions clés du tracteur. Outre le clavier avec la commande rotative déjà connu sur les Lintrac à transmission à variation continue, un nouveau joystick LDrive fait son apparition sur cet accoudoir. Il permet aux conducteurs d'accélérer et de ralentir de façon plus directe, notamment au transport.

Massey Ferguson Les MF 5S en transmission Dyna-VT


Massey Ferguson

Outre les boîtes semi-powershift Dyna-4 et Dyna-6 (4 et 6 rapports sous charge), la transmission à variation continue Dyna-VT est désormais disponible sur les tous les tracteurs Massey Ferguson MF 5S (5 puissances de 105 à 145 ch). Elle offre une plage de vitesse continue de 0,1 à 40 km/h et permet d'évoluer à la vitesse maximale au régime économique de 1 550 tr/min. Elle se conduit via la pédale d'accélérateur ou depuis le joystick Multipad, à partir duquel il est possible de mémoriser et de rappeler deux vitesses cibles. La gestion de la transmission permet d'enregistrer des vitesses de démarrage distinctes en marche avant et en marche arrière. La Dyna-VT propose deux modes, manuel et automatique, et permet de maintenir un régime moteur constant en modifiant automatiquement la vitesse d'avancement pour les travaux à la prise de force ou lors de besoins hydrauliques précis. Affichant un PTRA de 41 t, ces tracteurs disposent du frein de parking Parklock intégré de série sur l'inverseur Power Control au volant et d'un réglage de la réactivité de l'inverseur.
Bénéficiant d'un nouveau pont arrière, les MF 5S Dyna-VT sont uniquement déclinés en finitions Efficient et Exclusive, intégrant un circuit load sensing de 110 l/min de série, avec une capacité d'huile exportable de 41 l/min. Les troisième et quatrième distributeurs sont à commande mécanique en version Efficient, ou à commande électrohydraulique avec la déclinaison Exclusive.

Massey Ferguson 6 modèles pour la nouvelle gamme MF 7S MARK 2


Massey Ferguson

Positionné entre le MF 7S (155-220 ch) et le MF 8S Xtra (205-305 ch), le MF 7S MARK 2 complète l'offre Massey Ferguson dans le segment des tracteurs de 170 à 245 ch. Cette gamme de 6 modèles est équipée du nouveau moteur 6 cylindres de 7,5 l Agco Power, compatible HVO et sans EGR. Elle adopte également la transmission à variation continue Dyna VT. L'empattement, aussi, se situe entre les MF 7S et MF 8S Xtra, avec 2,95 m et un rayon de braquage de 5,30 m.
Les MF 7S MARK 2 reprennent la cabine à quatre montants des MF 8S Xtra et MF 9S. Les gyrophares à LED sont désormais intégrés dans le toit et un pack de 27 feux LED est proposé. Comme sur les 7S, la cabine est isolée du compartiment moteur par un espace de 15 cm, réduisant le bruit et les vibrations. Un nouveau terminal Datatronic 6 de 12 pouces équipe ces tracteurs avec de nouvelles fonctionnalités : TIM, modes de demi-tour en K ou en Y ajoutés à l'Autoturn, gestion automatique du jalonnage, nouvelles options de guidage.
Côté hydraulique, trois capacités de pompes Load Sensing équipent ces tracteurs : 110, 150 ou 190 l/min. 4 distributeurs (2 mécaniques et 2 électrohydrauliques) sont proposés sur la version Efficient, et jusqu'à 5 électrohydrauliques avec levier de décompression sur la version Exclusive. De série, quatre régimes de prise de force sont disponibles : 540, 540E, 1 000 et 1 000E.
Enfin, le relevage arrière affiche une capacité de 9,6 t, tandis que l'avant soulève 3,2 ou 4 t, relevage avant qui reçoit également deux lignes hydrauliques.

New Holland La gamme T7 XD dépassent les 400 chevaux


New Holland

Conçue à partir d'une feuille blanche, la gamme de tracteurs T7 XD se compose de trois modèles délivrant 360, 390 et 435 ch, grâce au six cylindres FTP Cursor 9 de 8,7 l. Affichant des intervalles d'entretien de 750 h, ce moteur se caractérise par sa large plage de puissance constante et son couple maximal atteint à 1 400 tr/min. Au ralenti, ce six cylindres descend au régime de 650 tr/min. À la différence du moteur des T8 Genesis, celui des T7 XD dispose d'un carter constituant la structure porteuse. L'absence de supports latéraux réduit les vibrations et permet au tracteur de conserver une taille fine et une bonne maniabilité. Côté transmission, les T7 XD adoptent une nouvelle transmission à variation continue AutoCommand, intégrant quatre gammes en marche avant et deux en marche arrière et permettant d'atteindre 60 km/h. Une nouvelle fonctionnalité permet d'engager un mode manuel autorisant une conduite de type powershift. Affichant un empattement de 3,19 m, les T7 XD inaugurent une nouvelle suspension de pont avant à bras indépendants Terraglide. Ils présentent un PTAC de 19 t et accèdent à une solution de montage rapide des lestages de roues, ainsi qu'à un dispositif de télégonflage maison s'appuyant sur un compresseur d'air bicylindre haute capacité à entraînement par engrenage. Le relevage avant d'une capacité de 6,1 t est entièrement intégré. Il est complété de deux distributeurs hydrauliques et, en option, d'une prise de force 1 000 tr/min et 1 000 Eco. Les T7 XD bénéficient à l'arrière d'un relevage de 11,942 t de capacité. Ils comptent jusqu'à cinq distributeurs double effet à haut débit et, en option, un circuit Power Beyond. Les besoins hydrauliques s'appuient sur une double pompe MegaFlow et double circuit économe en énergie en option, délivrant 360 l/min. Le conducteur prend place à bord d'une cabine Horizon Ultra évoluée, assurant une meilleure isolation des bruits du châssis et minimisant le roulis. Proposant un niveau sonore réduit (68 décibels), le poste de conduite comprend un terminal couleur tactile Isobus Intelliview 12.

Valtra La série G déclinée en variation continue


Valtra

Les tracteurs compacts Valtra de la série G (quatre modèles de 100 à 145 ch) sont disponibles avec une transmission à variation continue (CVT). Construite par Agco, cette CVT présente une plage d'utilisation de 0 à 40 km/h. Valtra propose deux configurations de la série G à variation continue : Active et SmartTouch. La première intègre des commandes mécaniques pour les distributeurs arrière, tandis que la seconde profite de versions électrohydrauliques programmables. Notons que le G125 ne dispose plus de la gestion EcoPower sur les modèles à CVT. Comme les modèles à transmission semi-powershift qui restent au catalogue, les séries G CVT sont déclinés en quatre packs d'options (Comfort, Technology, Technology Pro et Chargeur Frontal) et peuvent accéder à l'autoguidage Valtra Guide, l'Isobus ou encore la coupure de sections. Pour une utilisation en forêt, l'opérateur peut profiter du siège pivotant à 180 degrés.
Les tracteurs de la série G bénéficient par ailleurs de petites évolutions, comme les ailes arrière désormais dotées de commandes pour la prise de force et le troisième point hydraulique en option.

Zetor La Série 5 en partenariat avec Hattat Traktör


Zetor

Après avoir dévoilé la Série 6 en fin d'année 2025, Zetor lance la gamme de tracteurs Série 5, développée en collaboration avec le constructeur turc Hattat Traktör. Celle-ci se compose de trois modèles de 102, 113 et 122 ch. Le plus petit, le 5100, est motorisé par un bloc FPT quatre cylindres de 2,8 l. Les Zetor 5110 et 5120 logent, eux, un quatre cylindres de 3,6 l fourni par le même motoriste.
Simples, ces tracteurs, circulant à 40 km/h, adoptent une transmission 24/24 à trois gammes, quatre vitesses et un doubleur mécanique sur le 102 ch, sous charge sur les deux plus gros. Ces derniers bénéficient également d'un inverseur sous charge, alors que le petit modèle se contente d'un inverseur mécanique. Pour l'hydraulique, la pompe de 65 l/min équipant le modèle 5100 ch alimente jusqu'à quatre distributeurs et le relevage arrière de 4,5 t. Elle est remplacée par une pompe de 80 l/min et un relevage de 5,5 t sur les Zetor 5110 et 5120.



// COLLECTE SOLIDAIRE

58 Trois tonnes récoltées

Le 25 et 26 septembre, le Crédit Agricole Centre Loire organisait, en partenariat avec l'association Centre Loire Solidarité, la Banque Alimentaire et le Crous, une collecte solidaire avec les élèves du lycée Jean-Rostand de Nevers et du Centre scolaire Notre-Dame de Nevers à destination des étudiants nivernais en difficultés financières.

Ainsi, deux points de collecte étaient installés au Centre E. Leclerc de Coulanges-lès-Nevers et à l'Intermarché de Varennes-Vauzelles. Après le succès rencontré en 2025 avec 1,6 tonne de denrées alimentaires non périssables, de produits d'hygiène et de fournitures scolaires, ce sont trois 3 tonnes qui ont été récoltées cette année !

Pour mémoire, la visée de cette collecte était aussi de sensibiliser le grand public à la réalité de la précarité étudiante et de renforcer les solidarités locales.

D'après communiqué



Crédit Agricole Centre Loire.

Outre le Centre E. Leclerc de Coulanges- lès-Nevers, un point de collecte était aussi installé à l'Intermarché de Varennes-Vauzelles.

// CONCOURS DE LABOUR DE MOULINS-ENGILBERT

58 Une édition singulière

Le 12 septembre, les JA de Moulins-Engilbert orchestraient leur concours de labour. Si le rendez-vous est traditionnel, les conditions, elles, ne l'étaient pas…



JA de Moulins-Engilbert.

Une dizaine de concurrents participaient au concours de labour des JA de Moulins-Engilbert le 12 septembre.

Palmarès

Charrue : 1. Émilia Gallois (qualifiée pour la départementale de labour 2027), 2. Augustin Gallois, 3. Daniel Contant.

Brabant : 1. Antoine Thibaudin (qualifié pour la départementale de labour 2027), 2. Damien Reymond (qualifié pour la départementale de labour 2027), 3. Geoffrey Mouron, 4. Lucas Lemoine, 5. Bastien Mehu, 6. Jordan Bondoux, 7. Julien Bondoux.

C'est dans les terres du Gaec des Morillats, mises à disposition par Monique et Gaël Duvernoy, que s'est tenu le traditionnel concours de labour des JA de Moulins-Engilbert, le 12 septembre. Afin de départager la dizaine de concurrents (trois en charrue et sept en brabant) Hervé Mouron, Jean-François Thibaudin et Laurent Brossard étaient jurés pour l'occasion.

Si le principe du rendez-vous était le même que l'an dernier, les conditions furent différentes, comme l'expliquent Jordan Bondoux, président des JA du canton, et Émilia Gallois, secrétaire : *« La différence majeure à noter cette année fut la dureté des sols. En plus, l'été 2026 a été difficile pour les agriculteurs, les animaux, les cultures…tout le monde a souffert, donc nous sommes très reconnaissants de la présence des concurrents et des visiteurs qui ont tout de même été là pour concourir dans des conditions compliquées (car il y avait un risque de casse de matériel) ».*

Forger la tradition

Malgré ces dispositions particulières, près d'une centaine de visiteurs s'est relayée toute la journée. Finalement, Jordan et Émilia stipulent : *« Le nombre de concurrents et visiteurs est dans les moyennes des dernières années »*. Pour eux, ce point prouve qu'il est *« important de maintenir ce genre d'événement pour réunir les gens et peut-être aider des jeunes à s'investir et à développer des passions telles que le labour ou le jugement de bétail. En plus, ces rencontres permettent d'échanger et de rassembler des habitués de notre canton ainsi que des anciens agriculteurs ; un grand panel donc de personnes qui forge la convivialité et les souvenirs »*.

Chloé Monget



// SDAE 58

58 Journée conviviale au vignoble

À l'occasion des Journées du Patrimoine, la section des Anciens Exploitants de la FDSEA 58 (SDAE 58) organisait une rencontre pour la deuxième fois, avec cette année la découverte des vignobles de Saint-Andelain, le 19 septembre.

Pour la trentaine de participants, la journée a débuté par une marche au cœur des vignes puis a partagé un déjeuner à proximité du vignoble. Après cette pause, ils ont découvert le méthaniseur en cours de construction à Mesves-sur-Loire, permettant de mettre aussi en lumière les enjeux liés à ce type de matériel. La SDAE 58 s'est ensuite rendue au domaine viticole d'Antoine Guyon, pour une visite et dégustation. La journée s'est clôturée par un barbecue. Ravis de l'ambiance conviviale et du déroulé de la journée, la SDAE 58 donne d'ores et déjà rendez-vous en 2027 pour une nouvelle édition durant les Journées du patrimoine !

Casandra Deperchin (FDSEA 58)



SDAE 58

Les participants à la journée de découverte orchestrée par la SDAE 58 ont partagé un repas au pied du Belvédère à Saint-Andelain.

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Rencontre technique maraîchage

• Lundi 12 octobre

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose une journée technique consacrée à la réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES) et au stockage carbone en maraîchage. Elle se tiendra à partir de 14 heures à Auxonne au sein de l'EARL Légumes bio des Sables. Au programme: les axes pour réduire les émissions de GES sur la ferme et stocker davantage de carbone dans le sol, mais aussi des pistes sur l'amélioration de la fertilité des sols, les rendements et dynamiques de minéralisation, et les couverts végétaux en maraîchage. Pour vous inscrire, scannez le QR Code.

Renseignement auprès de Céline France : celine.france@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Transmission-reprise

• le 15 octobre, 5, 17 et 26 novembre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre et la MSA propose deux réunions d'information (de 9 h 30 à 12 h) sur le thème « Préparer sa cessation d'activité » : le 15 octobre, au Centre culture François Mitterrand à Cercy-la-Tour, et le 5 novembre à la salle de la Mairie à Corbigny. Pour ces deux jours, inscriptions au 06 40 87 64 97 (Alice Couturier, conseillère transmission). En sus, deux journées de formations sur « Transmettre dans de bonnes conditions » afin de préparer chaque étape de la transmission, le 17 et 26 novembre. Pour ces dernières, inscriptions au 03 86 93 40 37.

// Foire concours de Moulins-Engilbert

• le 17 octobre

Le comité des foires et concours de Moulins-Engilbert organise sa traditionnelle foire-concours le 17 octobre au Champ de foire de la ville, avec 125 Charolais (inscrits et non inscrits). Outre le concours et la foire, des stands divers et variés seront proposés (dont une exposition de Limousin) ainsi qu'une vente aux enchères à main levée l'après-midi. Les JA du canton orchestrent, en sus, un jugement de bétail durant la journée et un repas-dansant à la salle de fêtes de la ville pour clôturer le tout.

Renseignements : 06 84 04 06 89 (Gilles Trinquet)

// Foire aux veaux reproducteurs Charolais à Corbigny

• 22 octobre

Le comité des foires de Corbigny organise sa traditionnelle foire concours aux veaux reproducteurs Charolais le 22 octobre à partir de 8 h 30 (début du concours).

Renseignements : Sicagemac au 03 86 20 00 37.



LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Développer ses compétences d'observation et de pré-diagnostic des troubles locomoteurs chez les bovins

• 19 et 20 octobre à Créancey

Marine PETIOT, CA21 – 06 73 74 76 39 – marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Techniques de soudage - Initiation et perfectionnement

• Initiation le 21 octobre au CFPPA à Quétigny.
• Perfectionnement le 22 octobre au CFPPA Quétigny

Aline DEMONTOUX, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Je prépare l'alimentation hivernale de mon cheptel bovin

• 30 octobre à Châtillon sur Seine

Marine PETIOT, CA21 – 06 73 74 76 39 – marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// éleveur infirmier de son élevage de petits ruminants

• 22 octobre

En tant qu'éleveur , vous êtes le premier infirmier de votre troupeau. Cette journée vous aidera à gagner en autonomie pour gérer les pathologies de base ou encore la protection de vos troupeaux face aux risques de prédation. Lieu à définir.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

YONNE

// Éleveur infirmier ovin/caprins

• Du 15 octobre et 12 novembre

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise deux jours de formation pour permettre aux éleveurs de petits ruminants de gagner en autonomie et en confiance pour soigner son troupeau au quotidien. Les objectifs : acquérir des connaissances globales sur la santé animale, être en conformité avec la réglementation, gagner en autonomie sur et des diagnostics simples, fluidifier les relations avec le vétérinaire sanitaire (bien poser un diagnostic avant d'appeler), avoir la pharmacie de base en élevage petits ruminants et réaliser l'examen de santé de l'animal.

Contacter Marianne Ranque par mail : m.ranque@yonne.chambagri.fr

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

C'est officiel ! La nouvelle grille nationale des salaires applicable aux entreprises de la production agricole et aux CUMA entre en vigueur le 1er octobre 2026.
Pour rappel : Le 2 juillet dernier, la FNSEA et la FNCUMA ont signé un accord sur l'évolution de cette grille nationale. L'arrêté d'extension de l'avenant n°11 relatif à cette grille a été publié au Journal Officiel du 5 septembre 2026.
Cette nouvelle grille de salaires minima s'applique donc obligatoirement à compter du 1er octobre 2026, et devra par conséquent figurer sur les fiches de paie du mois d'octobre.
Voici la grille des salaires applicable au 1er octobre 2026 :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,31
12 - 16	2	12,40
17 - 24	3	12,57
25 - 35	4	12,84
36 - 51	5	13,37
52 - 73	6	13,99
74 - 104	7	14,79
105 - 143	8	15,79
144 - 196	9	17,07
197 - 270	10	18,87
271 - 399	11	21,44
400	12	24,45

INDICES DES FERMAGES

Foncier hausse confirmée de l'indice des fermages, de +3,23% pour 2026

Comme prévu, le loyer des terres agricoles est revu en hausse de 3,23% pour 2026, selon un arrêté paru le 13 août au Journal Officiel. «L'indice national des fermages s'établit pour 2026 à 127,04» (contre 123,06 en 2025), indique le texte. Cela confirme les prévisions de nos confrères de Réussir, déduits des comptes de l'agriculture de la Nation, publiés le 07 juillet. Le calcul de l'indice repose en effet à 40% sur l'évolution de l'inflation sur un an (+1,09% entre 2024 et 2025) et à 60% sur celle du revenu brut d'entreprise agricole (RBEA) rapporté à la surface depuis cinq ans (+4,72% entre 2024 et 2025). 2026 marque ainsi la dixième année successive d'augmentation de l'indice national des fermages. Depuis 2009, il a grimpé de 27%, n'ayant reculé qu'en 2016, 2017 et 2018. Pour la Coordination rurale (CR), il s'agit d'»une nouvelle charge pour des exploitations déjà fragilisées par la sécheresse, la canicule et un contexte économique mondial incertain». Dans un communiqué le 15 juillet, l'organisation réclamait «un gel immédiat de l'indice national des fermages pour la campagne 2026, afin de préserver la trésorerie des exploitations et de laisser aux fermiers un répit financier le temps que la situation économique et climatique se stabilise». Une demande restée vaine.

Pour rappel, voici les derniers indices de fermage

Année	Indice	Variation
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	123,06	+0,42%
2026	**127,04**	**+3,23%**

Terres de Bourgogne

Toute l'information agricole et rurale
sur tous vos supports

Retrouvez-nous sur www.agribourgogne.fr

VOTRE JOURNAL HEBDOMADAIRE
• L'actualité locale, professionnelle et rurale
• Les infos techniques par filière
• Les analyses et marchés
• Les petites annonces...

DOSSIERS SPÉCIAUX ET HORS-SÉRIES
• Techniques, machinisme et équipements
• Innovation et nouvelles technologies
• Enseignement et orientation...

NOTRE SITE www.agribourgogne.fr
Toute l'info en continu où que vous soyez sur votre ordinateur, tablette et smartphone

NOTRE NEWSLETTER HEBDOMADAIRE
L'essentiel de l'info chaque semaine dans votre boîte mail
Inscrivez-vous gratuitement

PROCHE DE VOUS, AU CŒUR DE VOS TERRITOIRES
Suivez-nous !

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

06/10/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 573 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	4,82	5,05	5,00	-0,13
		300-350	4,72	5,00	4,86	-0,11
		350-400	4,22	4,56	4,32	-0,29
		400-450	4,21	4,51	4,30	-0,15
		450-500	4,12	4,52	4,38	0,11
	R	200-250	4,76	4,83	4,80	
		250-300	4,53	4,72	4,60	-0,27
		400-450	4,12	4,23	4,21	-0,10
F	U	300-350	4,50	4,74	4,70	-0,19
		350-400	4,72	4,72	4,72	-0,03
	R	250-300	4,35	4,86	4,59	0,07

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 92 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	350-400	3,81	4,29	4,15	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 277 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	4,01	5,00	4,25	-0,49
	U	24 à 36 mois	3,53	3,93	3,66	-0,30
		- 5 ans	3,33	3,94	3,56	-0,21
		5 à 10 ans	3,34	3,89	3,54	-0,19
		+ 10 ans	3,00	3,44	3,15	-0,23
	R	24 à 36 mois	2,96	3,44	3,24	-0,32
		- 5 ans	3,15	3,28	3,24	-0,28
		5 à 10 ans	3,00	3,39	3,25	-0,25
		+ 10 ans	2,65	2,99	2,83	-0,22
	O	- 5 ans	2,42	3,05	2,78	-0,20
		5 à 10 ans	2,13	3,07	2,71	-0,10
		+ 10 ans	1,99	2,68	2,48	-0,15

OBSERVATIONS

Effectif global : 942 - Taux de vente : 96 %.

Broutards : La bonne qualité des lots présentés n'empêche pas les cours de reculer à nouveau.
Vaches / génisses de 30 mois : Marché de saison dans les volumes avec les acheteurs habituels présents. Avec la sécheresse qui perdure et le manque de stock de fourrage, les cours continuent de fléchir de semaines en semaines. Les vaches très bien préparés tirent encore leurs épingles du jeu avec des prix de vente encore intéressants par rapport à la conjoncture.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

05/10/2026

Effectif : 496

Broutards :	(260 - 355 kg)	1170 - 1550	4.34 - 4.55
Broutards :	(375 - 460 kg)	1570 - 1840	3.98 - 4.20
Laitonnes :	(210 - 360 kg)	830 - 1600	4.60 - 5.29
Génisses 16 - 24 mois :	(355 - 470 kg)	1380 - 1710	3,62 - 4,32
Vaches légères :		1510 - 2190	
Vaches entre deux :		2230 - 2700	
Vaches lourdes :		2710 - 3200	

La vente en mâles est quasi-totale mais il faut de nouveau faire des concessions dans les tarifs. Placement régulier en femelles d'export à des cours stables.
En génisses et vaches les volumes proposés à la vente plus importants et une demande plus calme orientent les tarifs à la baisse avec des invendus.

Divers

Broutards Limousins et croisés :	(350 - 425 kg)	1930 - 1930	4,16 - 4,92
Laitonnes Limousines et croisées :	(345 - 425 kg)	1640 - 1800	4,77 - 4,88

Vente globale en mâles Limousins, Aubracs et croises à des tarifs orientés à la baisse.
Cours stables en femelles. Une femelle charolaise de janvier 2026 pesant 324 kg vendue 2400 € soit 7.41 € kg vif.

Génisses 18 - 24 mois formées :	(450 - 510 kg)	1930 - 2760	4,31 - 5,58
Génisses 24 - 36 mois formées :	(565 - 995 kg)	2500 - 5000	4,18 - 5,58

Effectif bovins gras : 10
Vaches de viande : 6,75 € à 6,90 € kg de viande.
Les cours subissent une nouvelle baisse cette semaine.
Prochain marché Limousins, croisés Limousins, Salers, Parthenais, Blonds d'Aquitaine et Aubracs lundi 2 novembre 2026.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

30/09/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 93 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	4,49	4,52	4,51	
		400-450	4,32	4,46	4,40	- 0,08

OBSERVATIONS

Effectif global : 150 - Taux de vente : 93 %
Broutards : La vente est fluide mais les cours sont difficiles a tenir.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

28/09/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 880 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,06	4,14	4,09	- 0,32
		de 38 à 44 kg	3,85	4,34	4,05	- 0,14
		de 44 à 50 kg	3,62	4,23	3,92	- 0,10
		+ de 50 kg	3,09	3,68	3,51	+ 0,09
	R	de 32 à 38 kg	3,62	3,97	3,87	- 0,16
		de 38 à 44 kg	3,25	3,97	3,63	- 0,20
		de 44 à 50 kg	3,35	3,35	3,35	- 0,10

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 121 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,69	2,69	2,22	
F	U	+ de 60 kg	2,00	2,34	2,21	- 0,04
	R	+ de 60 kg	1,75	1,99	1,86	- 0,09
	O	+ de 60 kg	1,56	1,60	1,59	

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 26 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	103	131	121	- 6,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 027 - Taux de vente : 96 %

Agneaux : L'offre plus abondante ne permet pas de reconduire la bonne dynamique enclenchée depuis plusieurs semaines. Les transactions sont néanmoins fluides, mais les cours marquent le pas.
Brebis : le manque d'herbe et les stocks limités de fourrage font reculer la qualité et les tarifs des brebis moyennes. Seules les cours des très bonnes brebis lourdes résistent.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

05/10/2026

Effectif : 68

Agneaux :	165 - 221	(3,23 - 4,18)
Brebis :	126 - 180	(1,93 - 2,17)

Vente globale à des tarifs facilement reconduits dans l'ensemble des catégories.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

30/09/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 509 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	3,85	4,43	4,08	-
		+ de 44 kg	3,27	4,20	3,85	+ 0,01
	R	de 32 à 38 kg	3,30	3,95	3,68	+ 0,01

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 156 - Vente : 75 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,75	2,32	2,11	- 0,06

OBSERVATIONS

Effectif global : 721 - Taux de vente : 88 %
Agneaux : cours reconduits.
Ovins de boucherie : Cours légèrement à la baisse.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

05 Oct. 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : reconduction dans les animaux gras avec de la demande, plus compliqué sur le troupeau laitier.

Bovins maigres : Les cours sont soumis à de fortes pressions à la baisse, incompréhensibles, malgré un export dynamique toujours supérieur à l'année dernière.

POLITIQUES

Le budget 2027 de la France va entrer en discussion à l'Assemblée nationale à partir du 7 octobre pour le volet fiscal (recettes). La FNB se mobilise pour faire évoluer le projet du gouvernement en particulier sur les stocks de fourrage (DEP), le plafond du régime simplifié, l'exonération fiscale plus complète des sommes perçues pour animaux abattus sanitaires.
Sur le futur volet dépenses, la FNB portera notamment d'augmenter fortement le budget à affecter aux indemnisations climatiques sécheresse Prairies.

SANITAIRE

DNC : Les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté passeront de la zone vaccinale II à la zone vaccinale I au 19 octobre. Depuis le début de la crise, la FNB a fait le choix de soutenir la stratégie vaccinale préconisée par les scientifiques afin d'éviter la propagation de la maladie et limiter les impacts sur les échanges commerciaux. Le passage en zone vaccinale I démontre aujourd'hui que cette stratégie porte ses fruits et constitue une victoire syndicale pour les éleveurs.

Sècheresse : les éleveurs demandent des engagements budgétaires et de la transparence

Malgré leurs demandes récurrentes depuis le printemps, les éleveurs n'ont toujours pas accès à l'évaluation des pertes sur leurs prairies par l'Indice satellite. **Les Associations de Ruminants réitèrent donc leurs demandes auprès des Assureurs et de l'Etat afin que soit diffusée, au plus vite, une cartographie nationale avec les taux de pertes sur prairies estimés par l'Indice satellite à date, commune par commune**. De plus, les Pouvoirs publics doivent **s'engager budgétairement à rectifier les indemnisations**, d'assurances et de solidarité nationale, et à relever le taux de prise en charge pour les non-assurés. Il est temps d'**envisager une nouvelle méthode de suivi des pertes** dès la campagne prochaine.

FAIT DE LA SEMAINE

La FNB sera présente cette semaine au Sommet de l'élevage pour porter les revendications des éleveurs, dans un contexte particulièrement difficile ! Sécheresse, baisse des prix, manque de fourrages et incertitudes sur l'avenir : les éleveurs traversent une période qui nécessite des réponses concrètes.

La FNB regrette profondément l'annonce de l'annulation de la présence de la ministre de l'Agriculture alors même que les annonces pour les éleveurs elles tardent à venir !

FOCUS

Après une évaluation du texte en vigueur et un appel à contribution, la proposition législative de la Commission européenne sur les pratiques commerciales déloyales est attendue pour fin novembre. Elle devrait répondre aux différents freins identifiés lors de l'évaluation (déséquilibre dans les pouvoirs de négociation, application inégale entre les Etats membres, etc.), mais également s'inscrire dans les orientations politiques 2024-2029 de la Commission, dont le fait de ne pas vendre à un prix inférieur aux coûts de production.

CHIFFRE A RETENIR

+8,0%

C'est l'évolution des exportations de bovins vifs vers l'Italie et l'Espagne sur les 5 dernières semaines. Dans le détail, les exportations sont en hausse de 3,1 % vers l'Italie et de 16,0 % vers l'Espagne (cumul S36 à S40) par rapport à la même période de l'année dernière.

Alors que certains voudraient affirmer le contraire, les chiffres sont clairs : l'export de bovins vifs reste très dynamique !

EN REGION

Loup : Au 1er octobre 2026, 212 loups ont déjà été prélevés sur les 227 autorisés, soit seulement 15 prélèvements encore possibles alors que trois mois restent à couvrir. Dans le même temps, la prédation reste à un niveau très élevé : 4 385 animaux victimes du loup au 30 juin 2026, après 12 495 victimes sur l'ensemble de 2025. Le cadre réglementaire permet d'activer une réserve de 2 % supplémentaires, portant le plafond de prélèvement à 23 %, soit jusqu'à 248 loups ; la FNB demande son activation.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Indicateurs de marché viande bovine

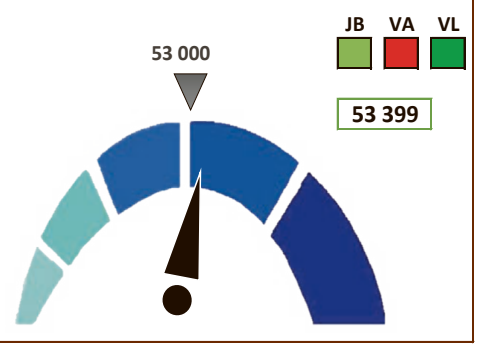
Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 39

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)		Effectifs et sorties	Cotations			Italie
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne	Ecoulement JBviande :	Vache Viande R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)	JB U Modène
Références	53 000	17 000 (% /sem.2025)	8 500 (% /sem.2025)	Abattages hebdo = 11 050 têtes	6,53	6,32	4,32	(€/kgC)
S35	53 305	20 059	10 976	11 652 normal	7,11	6,36	4,52	7,36
S36	54 679	20 574	11 139	12 014 rapide	7,15	6,37	4,52	7,44
S37	54 812	20 881	13 681	12 413 rapide	7,15	6,40	4,54	7,56
S38	53 783	19 782	14 608	12 141 rapide	7,19	6,42	4,54	7,64
S39	53 399	20 959	14 886	11 863 rapide	7,17	6,42	4,40	7,69
Moyenne glissante 5 semaines	53 996	20 451	13 058	*Cumul S1 à S39 :*				
Evol A-1 (moy glissante)	+1%	+2%	+13%	léger ralenti				

Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (abattoirs >1500 tec/sem.)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,53 Vache Charolaise R = (€/kg éc.)

7,14 Génisse R + (€/kg éc.)

6,32 Jeune Bovin U - (€/kg éc.)

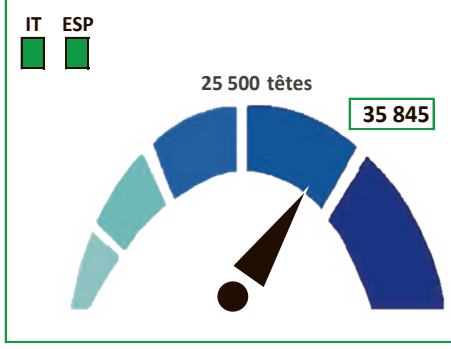
4,32 Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2026

Coûts de production sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

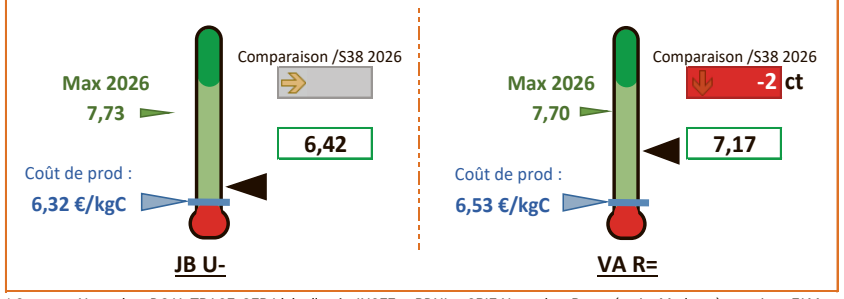
Exports vifs - Italie + Espagne

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

Décapitalisation :

-1% /2025

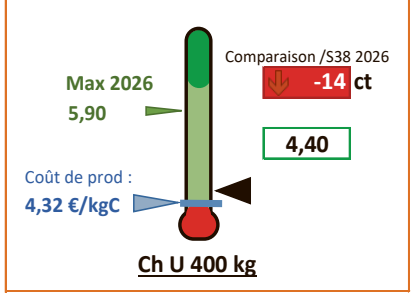
1er mars 2026

Ecoulement des JB :

léger ralenti

Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 40 du 28 septembre au 2 octobre

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutards : la tendance baissière se confirme, avec des échanges plus difficiles et des prix en recul dans de nombreuses catégories. Le manque de fourrages accélère les sorties et freine les mises en place, tandis que les incertitudes autour de l'engraissement pèsent toujours sur le marché. Les animaux de moindre qualité sont les plus pénalisés, même si quelques catégories résistent lorsque les apports sont plus limités.

• **Laitonnes :** la vente demeure laborieuse, dans un contexte de besoins plus faibles et de sélection accrue. Les tarifs sont parfois reconduits, mais difficilement.

• **Gros bovins maigres :** l'équilibre se fragilise avec des apports en hausse face à des besoins qui ne suivent pas toujours. Quelques baisses apparaissent, même si certains marchés maintiennent encore leurs prix.

• **Boucherie :** les tarifs tiennent encore pour les animaux lourds et bien finis. À l'inverse, la pression s'accentue sur les laitières, où les prix reculent et les sujets plus légers sont davantage triés.

• **Veaux :** le recul s'accentue avec une offre plus étoffée et des débouchés insuffisants. La sélection devient très sévère et les prix baissent dans l'ensemble des catégories. Les veaux maigreux sont particulièrement pénalisés et même les bons croisés s'orientent à la baisse.

• **Ovins :** le rythme ralentit, avec des prix généralement reconduits mais quelques baisses lorsque les effectifs progressent. La présence importante d'agneaux très lourds rend la commercialisation plus irrégulière et davantage liée à la qualité.

• **Brebis :** les bons sujets restent recherchés, mais l'activité est plus poussive. Les prix se maintiennent sur les meilleures brebis et reculent lorsque la qualité est moindre.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteurs agricoles toutes marques, à restaurer ou pour pièces, faire offre.
✆ 07 45 63 42 07

42 - Vends tracteur Deutz 5425 GS, année 2023, 603 heures, relevage avant, état neuf, 50 000 euros HT.
✆ 06 74 95 15 70

43 - Vends tracteur Same Frutteto Active Drive, 105 cv, relevage avant PDF, année 2021, 2 100 heures, prix 35 000 euros HT.
✆ 06 74 95 15 70

43 - Vends tracteur Class Nexos 220VE, 85 CV, année 2020, 2 535 heures, prix 29 000 euros HT.
✆ 06 74 95 15 70

69 - Vends cause retraite : tracteur Arion 530 CSI, 115 ch, 5 300 h, pneus neufs. Tracteur Arès 557 ATZ, 100 ch, 9 100 h. Chargeur Pirouette. Andaineur. Désileuse, 2,4 m, 1,6 m. Divers matériel.
06 98 13 23 98

69 - Vends cause retraite tracteur Arion 530 CSI, 115 CH, 5 800 h, pneus neufs - Tracteur Ares 557 ATZ, 100 CH, 9100 h, andaineur - desileuse 2,4 m2, 1,6 m2 - Divers matériel.
✆ 06 98 13 23 98

71 - Recherche moteur bon état pour tracteur Soméca 540.
✆ 06 35 58 24 16

Station

01 - Recherche pour exportation sur pays de l'Est matériels de fenaison, travail du sol, tracteurs, bennes, épandeurs, état indifférent paiement comptant avant enlèvement.
✆ 06 40 18 07 28

Elevage

38 - Cause cessation, vend 2 génisses Holstein. Terme début octobre. Génotypées et pleines de semences sexées femelle. Notre Dame de l'Osier.
✆ 06 71 71 8300

42 - Vends 8 griffes pour vaches laitière.
✆ 06 60 28 14 99

63 - A vendre tank à lait 400 litres, inox, prise sur le 380 V. Prix à débattre.
✆ 06 70 70 61 28

Divers

01 - Vends 4 clapiers de lapin, en béton, peu servis, conservés à l'abri, prix 100 euros à débattre ; tronçonneuse Husqvarna 136, révisée, chaine neuve, prix 250 euros. 01440 Viriat.
✆ 06 06 89 49 98

10 - Vends € HT : Or export : séparateur MAROT EAC20 cyclone 7 gril, 2000. Trieur pois vesce 6 gril inox. Expulseur céré Dupuy trémy 15 m tuyo. 2 cov crop autoport 20 disc Souchu, 1600 ; Gar, 1200. Charrue simple 5 cor ½ port : John Deer, 2000 ; Duro NS, 2400. Cab IH XL. MB 541, 4 m, 2400. Cuve eau : 8m3, 4 R ; Boulonnée 160 m3. (3504)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (4001)
✆ 06 30 11 59 25

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

NOUVEAUTÉ **SCARI'BOU**
La scarification zéro bordure !

Fini les rebords le long des couloirs ! Le **Scari'Bou** permet de scarifier les bétons **jusqu'au pied des murs**.

Une exclusivité à découvrir au
Sommet - Hall 2 - E141

Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

26 - Vends cause retraite andaineur Kuhn 8121, tracteur JD 5415 avec fourche JD 6155 à nombreuses options, vibro Kongskilde 6m, herse Quivogne 7 m, pulvérisateur Kuhn 1200L, déchaumeur Agram 4,50m. LE TOUT EN TBE + vends foin PN + luzerne BR 120x120 récolte 2026.
✆ 06 88 48 14 29

38 - Vends scie à ruban diam 700, 3 points, remorque 4T dim. 4/2 m, ridelles 0,70 m.
✆ 06 88 45 16 47

42 - Vends 5 tunnels Richel renforcés neige. Dimensions : 8m l x 90m L ; 8m l x 80m L ; 8m l x 80m L ; 8m l x 60m L ; 8m l x 60m L + serre chapelle Richel, 1 400 m2. Le tout en BE.
✆ 06 41 55 39 97
ou 06 13 71 82 00

58 - Vends quad 400 cm3, 4x4, à top case, 1600 km, boule d'attelage, 2 places, carte grise, TBE, CT ok, 3000 €. (4101)
✆ 06 74 73 35 54

58 - Vends presse Hesston 5530, très bon état. (4003)
✆ 06 58 58 84 24

71 - Vends hangar métallique démonté, IPN 120/60, H 3,50 m, surface 35 m2, tôle bac acier, 1.100 euros.
✆ 06 85 77 64 97

71 - Recherche godet crocodile Agram type HM, distributeur Bosh pour IH 624, pont avant APL 335 pour IH 845 XL.
✆ 06 56 73 93 80

89 - Vends tondeuse autoportée NJ92, année 2008, BE, entretien suivi, idéal grand terrain. 500 € à débattre. (3902)
✆ 06 76 03 42 26

Véhicule

Utilitaire

07 - 07 vends camion Iveco Daily 35-15 72000 km 3 tonnes 5 pneus neufs batterie très bon état.
✆ 06 32 38 72 36

34 - Achète Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ 06 42 69 14 31

43 - Vends bétaillère Renault Master occasion, équipée caisse aluminium neuve, plusieurs vehicules disponibles visible sur www.garagerivat.fr
✆ 04 77 41 75 41

Tourisme

11 - Vends CITROEN Ami électrique, boîte automatique, ct favorable, pneus OK, neufs à l'arrière, prix 6 500 €.
✆ 06 10 21 79 05

21 - Vends Peugeot 3008 GT Linc Carrera 3 GO BM. 01/2020. DIESEL. 130 CV. 90000 KMS. Toit ouvrant. 15500€. (4103)
✆ 06 62 32 99 18

Achat-Vente

Fourrage

21 - Vends paille de riz, qualité fourragère.
06 83 03 36 86

39 - Achat foin/regain, toutes bottes. J. Reybier.
✆ 06 08 53 16 44

69 - A vendre une centaine de bottes de paille : moyenne densité.
✆ 06 84 71 05 54

Location

Agricole

26 - Terres à cultiver 35 ha Montélimar-Allan.
✆ 06 80 15 07 85

Immobilier

67 - 87- Vente ferme agricole bovins maison habitation et stabulations 80 ha. secteur sud de Limoges.
✆ 06 78 89 05 86

Autres

69 - Fermage sans bati vignes 9 ha 75 dont 8 ha Juliénas, 40 ares BG blanc; 1,50 ha VdT blanc et rouge, libre nov. 26.
✆ 06 73 14 22 59

Suivez-nous sur notre page Facebook

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (3402)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

58 - Cause retraite, vends 40 génisses, vêlage décembre, bonnes génisses 2 ans. Roubeau, Pazy. (4102)
06 74 86 48 57

58 - Vends taureaux 18 mois HBC, IBR A. Pigoury.G (4002)
✆ 06 20 19 70 43

58 - Vends grand choix de taureaux de 10 à 20 mois + 1 taureau de 3 ans, HBC, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Livraison assurée. EARL COLMONT. (3802)
✆ François 06 08 78 05 01 - Vincent 06 99 25 33 53

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (2104)
✆ 06 78 59 03 92



Gaec **CADOUX père & fils**
89420 St André en Terre Plaine
Tél. : 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
https://gaeccadoux.com
Livraison possible

PORTES OUVERTES à l'étable
23, 24 et 25 octobre 2026
Tout le cheptel est à vendre, et c'est la retraite...

170 vaches pleines et génisses
50 génisses de 18 mois
50 laitonnes
100 mâles repro 2026
40 taureaux de 18 mois
Taureaux adultes

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (3004)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Caprin

42 - Vends 3 boucs 2026 issus IA écornés.
✆ 07 71 64 72 81

71 - Vends et à réserver, chèvres pleines échographiées le 22 octobre + 2 boucs 9 mois.
✆ 06 61 20 33 64

Chien

03 - Vends 2 chiots bouvier bernois portée de 4 non LOF mère 25026960828251 SIRET 4986837540010.
06 50 97 02 98

42 - Vends 9 chiots Berger Australien, tricolors, nés le 9/08/26, mâles et femelles, convient pr troupeau, garde et compagnie. Siret : 81954969200021. N° mère : 250268780518684. Non lof.
✆ 06 70 03 20 63

73 - Vends chiots Border Collie, nés le 12/04/2026, pucés et vaccinés, non LOF, n° mère : 250269610178971.
✆ 06 11 75 71 84

Equin

38 - Achète chevaux de selle et demi-trait de 3 à 10 ans, paiement comptant, Rhône Alpes.
✆ 06 85 50 94 90

PORTES OUVERTES
LES SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026
Les élevages Beauzon et Trinquet vous invitent à découvrir leurs Cheptels
Alban Beauzon • 58 Préporché • 06 88 78 99 53
Gille Trinquet • 58 Moulins-Engibert • 06 84 04 06 89
Veaux de l'année et 18 mois. IBRA Indemne BVD - Inscrits

Terres de Bourgogne **Petites annonces** 03 80 78 90 40



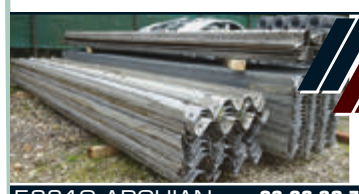
Emploi

Votre spécialiste en matériel d'élevage
CÔTE-D'OR YONNE & AUBE
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine
www.chapuis-freres.fr
1945 - 2025 130 ANS CHAPUIS FRÈRES



RENFORCEMENT DE L'ÉQUIPE SAV
CHAPUIS Frères recherche son 5e technicien (H/F)
Montage, entretien, réparation des équipements de traite DeLaval
Adresser CV + LM à direction@chapuis-freres.fr

Des professionnels à votre service



BECKER Frères **ARRIVAGE**
GLISSIÈRES D'AUTOROUTE
Modèles français ou allemand
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

Ets COIGNET *PNEUS • PRODUITS ÉNERGÉTIQUES* EUROTYRE PNEUS ET SERVICES

Clamecy	Ciez	La Charité/Loire
03 86 27 19 38	03 86 26 43 28	03 86 70 15 93

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Regardez-nous sur YouTube



Terres de Bourgogne Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc Tech Porc — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €
☐ 2 ANS 234 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS BEAUTY LUXE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 euros
Siège Social :
20, Rue Jean-Jacques Rousseau
21000 DIJON
RCS DIJON 910 452 754

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 septembre 2026, il a été décidé de transférer le siège social du 20 rue Jean-Jacques Rousseau – 21000 DIJON, au 74 rue Chabot Charny, 21000 DIJON, à compter du 25 septembre 2026 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.
Président : KEBRIT FATHI 4 rue Champollion, 21000 DIJON
Mention sera faite au RCS de Dijon :
La société sera désormais immatriculée au RCS DE DIJON
Pour avis
Le Président

AL26024330

MODIFICATION DU CAPITAL

F.M. CAPITAL
SARL au capital de 1000 €
Siège social :
2 imp lamblot
21110 Marliens
101 789 428 RCS de Dijon

Par une décision du 14/07/2026, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 1000 € à 113500 €.
Mention au RCS de Dijon

AL26024264

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

REVETEMENT ELECTROLYTIQUE DES METAUX
Société par actions simplifiée
Au capital de 135000 euros
Siège social :
8 Rue de la Brot
21000 DIJON
348 955386 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 29 mai 2026, l'Associée Unique a nommé le cabinet ARTAUD & ASSOCIES, domicilié 36 Boulevard Wilson 39100 DOLE, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de la société EPITHAC cette dernière ayant exprimé la volonté de ne pas être renouvelé dans son mandat.
POUR AVIS
La Présidente

AL26024265

MODIFICATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AIR FROID
SAS au capital
de 1 004 545.44€
Siège :
9 rue du Vignery
21160 PERRIGNY LES DIJON
412 331 308 RCS DIJON

En date du 07/05/2026, l'associé unique a décidé de désigner en qualité de CAC titulaire, la société OLLIVIER & ASSOCIES, 494 rue Paradis - Le Rochambeau, 13008 Marseille, 070 804 299 RCS Marseille, en remplacement de la société FIDUVAL MEDITERRANEE, CAC titulaire, dont le mandat est arrivé à expiration. Formalités au RCS de Dijon.

AL26024284

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

BE ALCHBE ALCH
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 €
Siège social : 1 Place Madeleine
21200 BEAUNE
R.C.S : DIJON 944321405(2025B00844)

Suivant décision de l'assemblé générale extraordinaire en date du 10 septembre 2026, il a été pris acte de la démission de Monsieur HAUETER Baptiste, demeurant 22 Rue de Vignolles à BEAUNE(21200), de ses fonctions de co-gérant,à compter du 10 septembre 2026.
Monsieur BEQUIN Eric, demeurant 21 Rue des Echaliers, à BEAUNE (21200),demeure seul gérant de la société à compter du 10 septembre 2026.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis, le représentant légal.

AL26024297

FIN DE FONCTION DE GÉRANT

SCI GUARNERISCI
au capital de 1000€
Siège social
1 rue des Croillerans
21121 Daix
791 971 666 RCS Dijon

Aux termes de la décision d'associé unique du 21 mars 2026, l'associé a pris acte de la fin de fonction de gérant suite au décès de M. Jean-Michel Guarneri à compter du 15 septembre 2025.
Mention au RCS Dijon.

AL26024301

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TAXI ME'LYS
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social :
5 rue du Moulin de Perpreuil
21200 BEAUNE
841 618 531 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2026, l'Associée Unique a décidé :
- de transférer le siège social 5 rue du Moulin de Perpreuil à BEAUNE (21200) au 65 route de Seurre à BEAUNE (21200) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis,
La gérance.

AL26024305

Crowe

MODIFICATIONS MULTIPLES

MARIE
Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 187170 euros
Siège social :
Rue du Groseillier
21400COULMIER-LE-SEC
510 566 680 RCS DIJON

Par décisions en date du date du 1er octobre 2026, l'associé unique a pris acte de la démission des fonctions de gérant de Monsieur Gilles MARIE et a nommé en remplacement Monsieur Arnaud MARIE, demeurant 1 rue du bas 21400 COULMIER LE SEC. Il a en outre décidé de transférer le siège social de Rue du Groseillier à COULMIER LE SEC au 1 rue du bas 21400 COULMIER LE SEC; le tout à compter du même jour. Mentions seront faites au registre du commerce des sociétés de Dijon. POUR AVIS, La gérance

AL26024333

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 02/10/2026 concernant ATM BFC, Il fallait lire : Nouvel objet social : - Traitement de charpentes - Traitement de tuiles - Isolation thermique - Traitement et assèchement des murs - Traitement de façades- Protection incendie et vente de produits liés à cette activité.

AL26024363

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE MIREBEAU SUR BÈZE

Schéma Directeur d'Assainissement et plan de zonage d'assainissement
Par arrêté municipal n° 2026-72 du 8 septembre 2026, une enquête publique sera ouverte du lundi 5 octobre 2026 à 9H au jeudi 5 novembre 2026 à 17H, soit 32 jours, portant sur l'approbation du Schéma Directeur d'Assainissement et du plan de zonage du territoire de Mirebeau-sur-Bèze.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté en mairie aux heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 14H à 17H30. Les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet.
Le dossier sera également publié sur le site de la commune à l'adresse **https://www.ville-mirebeau-surbeze.fr/.**
Les observations écrites pourront également être adressées avant la clôture de l'enquête au commissaire enquêteur, M. Michel GENEVÈS, Colonel en retraite de l'armée de terre, à la mairie de Mirebeau sur Bèze ainsi que par voie dématérialisée à l'adresse suivante : **mairie@mirebeausurbeze.com** au plus tard le jeudi 5 novembre 2026 à 17H.
Le commissaire enquêteur recevra les observations de toutes les personnes intéressées en mairie de Mirebeau- sur-Bèze le lundi 5 octobre 2026 de 9H à 12H, le mercredi 21 octobre 2026 de 14H à 17H, le vendredi 30 octobre 2026 de 9H à 12H et le jeudi 5 novembre 2026 de 14H à 17H.
Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Mirebeau-sur-Bèze.

AL26024120

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
LES REMPARTS
Société civile en liquidation
au capital de 2000 €
Siège de liquidation :
4 rue Frémiotte
21350 BOUSSEY
500 562 673 RCS DIJON

Par assemblée générale du 30/06/2026, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Dominique Bonfils de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon.

AL26024299



safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 05/10/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Mavilly-Mandelot : Libre, vignes AOC Bourgogne Hautes Côte de Beaune, terres. Les vignes sont conduites selon les principes de l'Agriculture Biologique avec certification. – Urbanisme : Zone A du PLU - 1 ha 11 a 44 ca 'LA GOUTTE D OR' : ZC-0021—0023—0027 - 'LES BOTTIERES' : ZC-0058 - 'LES CHARBONNIERES' : ZC-0063—0064—0068
Beaune : Libre, vigne AOC Beaune Rouge - La vigne est conduite selon les principes de l'Agriculture Biologique avec certification - Urbanisme : Zone AB du PLU - 51 a 10 ca 'LA BLANCHISSERIE' : BW-0017
Dossier Balot et Bissey-la-Pierre : Ensemble immobilier composé d'une maison d'habitation et de bâtiments agricoles ainsi que des terrains agricoles, le tout loués par bail rural - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien des exploitants en place
Balot 91 ha 19 a 08 ca 'LE VILLAGE' : AL-0013—0029—0030—0031 - '0005 D'EN BAS' : AL-0014 - 'AU BAS BOUVET' : YA-0011 - 'LE GOULOT DE BISSEY' : ZO-0001—0003 - 'LA COMMELLE' : ZW-0011—0016—0017—0019—0020 - 'BRIGAUD' : ZX-0005
Bissey-la-Pierre 2 ha 42 a 56 ca 'LES LAVIERES' : ZD-0041—0042—0052—0080 - 'BAS DU GRAND COTEAU' : ZD-0070 - 'AU CARON' : ZE-0108
Dossier Marsannay-la-Côte et Couchey : Vignes en AOC Village, Marsannay Rouge – Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Maintien du fermier en place
Marsannay-la-Côte : 12 a 43 ca 'LA CHAMPAGNE HAUTE' : BS-0017
Couchey : 28 a 50 ca 'EN LEAUTIER' : AL-0072—0073—0074
Beaune : Cuverie de 60 m² environ attenant à une cour de 110 m² environ - Urbanisme : Zone U du PLU 1 a 69 ca '0004 DE SCEAUX' : BV-0134
Bissey-la-Pierre : Terres, landes - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur la parcelle occupée 3 ha 72 a 55 ca 'VOIEDE CHATILLON' : ZA-0016 - 'LE VALLON' : ZE-0030
Dossier Morey-Saint-Denis et Nuits-Saint-Georges : Parcelles agricoles en nature de terres à vignes en AOC Coteaux Bourguignons, Bougogne Aligoté, Bourgogne Passe-tout-grains, Crémant de Bourgogne - Urbanisme : Zones A et AU du PLU - Occupé sur une partie de la surface
Morey-Saint-Denis 25 a 00 ca 'CORVE DE L EGLISE' : AH-0083 - 'EN LORME' : AM-0196
Nuits-Saint-Georges 65 a 57 ca 'LES BOUFFALES' : BB-0019
Chaux : Terre à vignes en AOC Coteaux Bourguignons - Urbanisme : Zone A du PLU 85 a 00 ca 'LES BELLES CHAUMES' : ZD-0055
Chaugey : Ensemble immobilier composé de bâtiments agricoles et de terrains agricoles en nature de landes et bois - Urbanisme : RNU 1 ha 41 a 32 ca 'LE VILLAGE' : AB-0005—0050—0055—0078—0079 - 'DERRIERE LA CARRIERE' : C-0072—0073—0074
Chaugey : Terres, prés, landes, bois - urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier en place sur la parcelle occupée 155 ha 16 a 23 ca 'L AIGUILLOTTE' : A-0008—0010—0017—0018—0019—0020—0024—0025 - 'CHAMPS DES ROISES' : A-0027—0028 - 'LA COMBE' : A-0030—0031 - 'SOUSLA FONTAINE' : A-0070 - 'LES CHAMPETS' : A-0001—0002—0003—0004—0005—0006—0007 - 'LA PNAUDE' : B-0030—0032—0033—0034 - 'LA COTE CHARLES' : B-0014—0098 - 'PRESMOUTS' : B-0018—0019—0022—0023 - 'LA LUCHEROTTE' : B-0016 - 'LA MONTAGNE' : B-0095 - 'AU DESSUS DE LA CROIX' : B-0057—0058—0059 - 'COMBE DE RUCHEROIS' : B-0049 - 'LE BRAS SAINT ANTOINE' : C-0035—0036—0037 - 'PRES DU VEAU' : C-0053—0054—0056—0057—0058—0059 - 'CHAMPS DE BOUTS' : C-0028 - 'SUR LES ECLOUOTTES' : C-0102 - 'LES PLAINES' : C-0070 - 'DERRIERE LA CARRIERE' : C-0075 - 'COMBE AU SAINT' : C-0089—0090 - 'DERRIERE LES MEIX' : C-0146 - 'SUR LE CHARMOY' : C-0020—0021 - 'COTESOLMON' : C-0141
Villars-Santenoge (52) : Terres, landes - Urbanisme : RNU - Libre 3 ha 25 a 85 ca 'COMBE DE PREMOU' : ZH-0028—0092—0093—0169
Colmier-le-Bas (52) : parcelles boisées - urbanisme : RNU - Libre 45 a 80 ca 'LE VAL DE LIGNE' : ZD-0033—0037
La SAFER Bourgogne Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
Clomot : prés - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant 1 ha 22 a 18 ca 'ES CHAMPS ROUSSEAUX' : C-0572—0573
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **26/10/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26024358

// CONSTITUTION

FIDACT

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Balnéo Piscine France
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
en constitution
au capital de 1000euros
Siège social : 2 Rue du Puits à la Bique
21370 PRENOIS
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PRENOIS du 01.10.2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : Balnéo Piscine France
Sigle : BPF
Siège social : 2 Rue du Puits à la Bique, 21370 PRENOIS
Objet social : La conception, la vente, l'installation, l'entretien et la réparation de piscines, spas et balnéothérapies.
La vente de produits, pièces détachées et accessoires en lien avec l'activité de pisciniste.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros
Gérance : Monsieur Alexis WENGRYNOWSKI, demeurant 2 Rue du puits à la Bique 21370 PRENOIS, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL26024331

Notaires de France

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Philibert HERAUD, en date du 26 septembre 2026, à SAULIEU (21210).
Dénomination : SCI BOIS MATTEY.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 6B rue du Chêne, 21320 Creancey.
Objet : - l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers,et notamment : - sur un terrain agricole situé sur la commune de CREANCEY (21320), LE CHANIOT,- sur un terrain agricole situé sur la commune de CREANCEY (21320), SOUS LA TOUR, - sur un terrain agricole situé sur la commune de POUILLY EN-AUXOIS (21320), LES LAVIERES, - sur un terrain agricole situé sur la commune de GROSBOIS-EN MONTAGNE (21540), SOUS ROSSON, - de la maison sur la commune de GROSBOIS-EN-MONTAGNE (21540), LE VILLAGE, - sur un terrain agricole situé sur la commune de GROSBOIS-EN MONTAGNE(21540), LE SAUSSY, - sur un terrain agricole situé sur la commune de GROSBOIS-EN MONTAGNE (21540), SOUS ROSSON, - sur un terrain agricole situé sur la commune de GROSBOIS-EN MONTAGNE (21540), lieudit «LES LAVIERES», - sur un terrain agricole situé sur la commune de CREANCEY (21320), Lieudit «BOIS MATTEY», - sur un terrain agricole situé sur la commune de CREANCEY (21320), Lieudit «BOIS MATTEY», - sur un terrain agricole situé sur la commune de GROSBOIS-EN MONTAGNE(21540), Lieudit «SOUS ROSSON», - sur un terrain agricole situé sur la commune de GROSBOIS-EN MONTAGNE (21540), Lieudit «LES LAVIERES», et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 229000 euros
Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessibles ou transmissibles entre ASSOCIES.
Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité des ASSOCIES représentant 75% des parts sociales.
Gérant : Monsieur Cyril LACHOT, demeurant 6B rue du Chêne, 21320 Creancey
Gérant : Madame Aude LACHOT, demeurant 2 Clos Saint Antoine, 21540 Savigny sous Malain
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis.
Maître Philibert HERAUD

AL26024354

SELARL Caroline LAMBERT
Marc GARNIER
Dont le siège social est à VESOUL (70000)
98 Boulevard des Alliés
Et titulaire d'un office notarial situé
A GRAY (70100) 1 avenue du Port
1 quai Villeneuve

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Caroline LAMBERT, Notaire associée de la SELARL dénommée « Caroline LAMBERT – Marc GARNIER » titulaire d'un Office Notarial à GRAY, 1, avenue du Port et 1, quai Villeneuve, le 6 octobre 2026 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : SCI TRIA
Siège social : PERRIGNY-SUR-L'OGNON (21270) 73B route de Vielverge
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation
Objet social : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle).
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR)
Gérant : Monsieur Frédéric QUIRICI et Mademoiselle Jade QUIRICI demeurant 73 B route de Vielverge 21270 PERRIGNY SUR L'OGNON.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
Le notaire.

AL26024368

NIÈVRE

// MODIFICATION

SELARL ANNE LHOMME
Société d'avocat inscrite
au barreau du Jura

AVIS DE MODIFICATION

E.A.R.L. SEGUIN
Siège social : Chaumien
58230 MOUX-EN-MORVAN
Capital social : 10 000,00 €
R.C.S. NEVERS n° 823 490 792

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/05/2026, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social de 38 960 € pour le porter à 48 960 € et d'adopter de nouveaux statuts.
Mention au RCS de NEVERS.

AL26024328

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AL GRAILLOT-BERNARD
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de chirurgien-dentiste
au capital de 41 500 euros
Siège social : 9, avenue François Mitterrand
58290 MOULINS-ENGILBERT
930 423 710 R.C.S. NEVERS
Par décision de l'associée unique du 29 septembre 2026, le siège social a été transféré au 16 rue Henri Cadiou, MOULINS ENGILBERT à compter de ce jour. Mention au RCS de NEVERS.Pour avis.

AL26024308

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FONCIER CONSEIL CDM
SARL au capital de 10.000 €
Siège social : 31-33 rue Gallieni 92100 Boulogne-Billancourt
494 310 451 RCS de Nanterre
Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'AG Mixte en date du 30/06/2026, il a été décidé de transférer le siège social au 2 route de Clamecy 58410 Entrains-sur-Nohain.
Radiation au RCS de Nanterre et réimmatriculation au RCS de Nevers.

AL26024310

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PB HOLDING
Société de Participations Financières de Profession Libérale
de Chirurgien-Dentiste par actions simplifiée
au capital de 185000 euros
Siège social :
9, avenue François Mitterrand
58290 MOULINS-ENGILBERT
804 865 913 R.C.S. NEVERS

Par décision du 29 septembre 2026, le siège social a été transféré au 16 Henri Cadiou 58290 MOULINS-EN-GILBERT, à compter de ce jour.
Mention au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26024314

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PAUL BERNARD
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de chirurgien-dentiste
Au capital de 160 000 euros
Siège social :
9, avenue François Mitterrand
5290 MOULINS-ENGILBERT
804 865 913 R.C.S. NEVERS

Par décision des associés en date du 29 septembre 2026, le siège social a été transféré au 16 rue Henri Cadiou, MOULINS ENGILBERT à compter de ce jour.
Mention au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26024317

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

O COIN DU FEU
Société par actions simplifiée
au capital de 2.000,00 euros
Siège social :
13 rue Victor Hugo
58270 Saint-Benin-d'Azy
RCS Nevers 849377403

Par décisions du 28.09.2026, le siège social a été transféré par le Président au 4 rue Victor Hugo - 58270 Saint-Benin-d'Azy, à compter du même jour.
Pour avis.

AL26024319

MODIFICATIONS MULTIPLES

CLAIRVUE
Société par actions simplifiée
au capital de 121152 euros
Siège social :
54, rue François Mitterrand
58000 NEVERS
326 315 389 RCS NEVERS

Le 23 septembre 2026, les associés ont décidé de transformer la société en société civile, sans création d'un être moral nouveau et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La durée de la Société et son siège social ne sont pas modifiés. Le capital social reste fixé à la somme de 121 152 euros, divisé en 5 048 parts sociales de 24 euros chacune.
Les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale de «CLAIRVUE» en «CLAIRVUE IMMOBILIER» ainsi que l'objet social qui était le commerce de détail d'optique et devient la propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles.
Il a été mis fins aux fonctions de Présidente de Madame Catherine ALBERT, et aux fonctions de Directeurs Généraux de Messieurs Christophe ALBERT et Augustin ALBERT. Sous sa nouvelle forme de société civile, la Société est gérée par Madame Catherine ALBERT et Monsieur Christophe ALBERT demeurant ensemble 41 Paul Vaillant Couturier- 58000 NEVERS.
Dépôt au RCS de Nevers
Pour avis

AL26024332

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AIM
Société Civile Immobilière
au capital de 2000 euros
Siège social :
18 rue Vauban
58000 NEVERS
489 077032 RCS NEVERS

Le 25 juin 2026, les associés de cette société, ayant pour gérant, Monsieur Gilles MORINI, demeurant 18 rue Vauban, NEVERS, ayant pour activité l'exploitation, la gestion, l'administration, la location de tous immeubles et droits immobiliers et pour une durée de 99 ans jusqu'au 12 février 2105, ont décidé de transférer le siège social au 63-65 rue du Cherche Midi , PARIS 75006 , à compter du 25 juin 2026.
En conséquence elle sera immatriculée au RCS de PARIS.
Pour avis.

AL26024335

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AGREGATS DU CENTRE GROUPE
Société par actions simplifiée
au capital de 1480020 euros
Siège social :
18, rue Vauban
58000 NEVERS
531 010 569 RCS NEVERS

Le 8 septembre 2026, l'associé unique de cette société ayant pour Président Gilles MORINI demeurant 18 rue Vauban 58000 NEVERS a décidé de transférer le siège social au 63-65 rue du Cherche Midi, PARIS, 75006, à compter du 8 septembre 2026.
En conséquence elle sera immatriculée au RCS de PARIS.
Pour avis.

AL26024336

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS CHEZ TOMMY ET SANDRINE
SAS au capital de 3 000 €
Ancien siège social : 2525, Avenue de Paris – 58320 POUGUES LES EAUX
Nouveau siège social : 11 Bis, rue des Vignes du Gué – 58400 CHAULGNES
882 500 622 RCS NEVERS

Aux termes des décisions du Président du 30/09/2026 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 1er octobre 2026 :
Siège social :
Ancienne mention : 2525, Avenue de Paris – 58320 POUGUES LES EAUX
Nouvelle mention : 11 Bis, rue des Vignes du Gué – 58400 CHAULGNES

AL26024337

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DOMAINE DU REVEILLON
SARL au capital de 1 230 000 €
31/33 Rue Gallieni
92100 Boulogne-Billancourt
RCS NANTERRE 752 077 008

Aux termes du PV d'AGM en date du 30/06/2026, il a été décidé de transférer le siège social au 2 route de Clamecy 58410 Entrains-Sur-Nohain.
L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.
Monsieur Charles Emmanuel DE ROCHECHOUART DE MORTEMART DE TONNAY CHARENTE reste Gérant de la société.
La société sera radiée du greffe de NANTERRE et immatriculée au greffe de NEVERS

AL26024344

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix (Nièvre)
17 rue Théodore de Banville

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DES JARROT
Société civile immobilière
Au capital de 421.500 EUROS
Siège social :
L'Horizon, 36 rue Claude Parent
58000 NEVERS
Immatriculée au RCS de NEVERS :
952794212

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 mai 2026 de cette société ayant pour gérant Monsieur ORGERET Christophe demeurant à MAGNY COURS (58470), 14 rue de la Chaume Contant, il a été décidé de transférer le siège social de la société à NEVERS (58000) L'Horizon, 36 rue Claude Parent et ce, à compter du 07/05/2026.
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis.

AL26024346

// DIVERS

LEXCO NOTAIRES
SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL
A RESPONSABILITE
LIMITEE DE NOTAIRES
Au capital social de 300.000 Euros
Siège social :
43 B avenue de la Sablière
21200 BEAUNE
851 741 843 RCS DIJON

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 31 juillet 2007, Monsieur Patrick EGEL, en son vivant sans profession, demeurant à ALLIGNY EN MORVAN (58230) Montperroux.
Né à AUTUN (71400), le 16 mars 1961.
Célibataire.
Ayant conclu avec Madame Jocelyne Odette JESSIN un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 6 février 2008, enregistré de CHATEAU-CHINON (CAMPAGNE).
Décédé à CHALON-SUR-SAONE (71100) (FRANCE), le 27 janvier 2026.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Camille SAUVADET-PERRIAU, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée « LEXCO - NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE, 43B, avenue de la Sablière et d'un bureau annexe à POUILLY-EN-AUXOIS, 73 avenue Général de Gaulle et d'un bureau annexe à LIERNAIS 11 rue de la Guette, le 2 juin 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Camille SAUVADET-PERRIAU, notaire à BEAUNE 21200, 43 b avenue de la Sablière, référence CRPCEN : 21091, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26024298

SCP S. KOWAL et E. DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny (58800)
22 Avenue du Champ de Foire

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie KOWAL, le 28 septembre 2026, Monsieur Guy Fernand BILLEBAULT, et Madame Denise Marcelle SOYEZ, demeurant ensemble à CHATILLON EN BAZOIS (58110), 905, route de la Passerelle, Coeuillon,
Mariés à la mairie de CHATILLON EN BAZOIS (58110), le 19 octobre 1957, soumis à l'ancien régime légal de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.
Ont changé leur régime matrimonial et adopté le régime de la communauté universelle.
Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit de commissaire de justice, auprès de Maître Sophie KOWAL, notaire à CORBIGNY 58800 22 avenue du champ de foire.
Pour avis et mention.
Maître KOWAL, notaire.

AL26024302

Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault (Nièvre)
22, rue Gambetta

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 28 avril 2021, Mme Lucette Monique ROUX, dt à MARZY (58180), 8 rue des Forgerons Gallois, née à FOURCHAMBAULT (58600), le 04 mai 1937, célibataire. A consenti un legs universel.
Ce testament a été déposé aux minutes de Me Patrice PERRET, notaire à FOURCHAMBAULT, le 15 juin 2026, dont copie authentique a été reçue parle Tribunal Judiciaire de NEVERS le 18 août 2026.
Opposition pourra être formée auprès du notaire sus désigné dans le mois qui suite le dépôt au Greffe.

AL26024343

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

A2N DEBARRAS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 600 €
Siège social : 984, rue du Docteur Faucher – 58320 POUGUES LES EAUX
932 283 526 RCS NEVERS
Aux termes d'un acte ssp du 30/08/2026 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Nassim MECHEREF dt à POUGUES LES EAUX (58) – 984, rue du Docteur Faucher a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26024295

CLÔTURE DE LIQUIDATION

NEGO-FRANCE IMMOBILIER
Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 7.622,45 euros
Siège social :
81 Avenue du 14 Juillet
58300 Decize
Siège de liquidation :
81 Avenue du 14 Juillet
58300 Decize
RCS Nevers 352893 770

Le 08.09.2026, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26024300

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI MAX
Société civile immobilière
en liquidation au capital de 1000 euros
Siège social :
13 RUE JOSEPH BOIGUES
58300 DECIZE
Siège de liquidation :
13 RUE JOSEPH BOIGUES
58300 DECIZE
RCS NEVERS 493 605 794

Le 08.09.2026, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26024303

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE DE MOYENS CARDIOLOGIE DES CHAUVELLES
Société civile de moyens en liquidation
au capital de 609,79 euros
Siège social :
8 bis rue des Chauvelles
58000 NEVERS
Siège de la liquidation :
8 bis rue des Chauvelles
58000 NEVERS
403 904 196 RCS NEVERS

L'AGO du 28.07.2026 réunie au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. La société sera radiée du RCS de NEVERS. Pour avis
Le Liquidateur.

AL26024324

DISSOLUTION

MAISON MEDICALE DE CHATEAU CHINON
Société civile de moyens
au capital social de 8 000 euros
Siège social:
38 rue Jean Marie Thevenin
58120 CHATEAU-CHINON
525 398 814 R.C.S. NEVERS

Le 16 décembre 2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 16 décembre 2025. M. Patrick VILAIN demeurant "Bost" 58120 SAINT HILAIRE EN MORVAN, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26024345

FIDACT

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

DISSOLUTION

P.E.F. Bourgogne Centre Val de Loire
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social :
1 Chemin du Batteur
58130ST AUBIN LES FORGES
Siège de liquidation :
1 Chemin du Batteur
58130 ST AUBIN LES FORGES
979 995 396 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues parles statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Elodie LABBE, demeurant 1 Chemin du Batteur 58130 ST AUBIN LES FORGES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 1 Chemin du Batteur 58130 ST AUBIN LES FORGES.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26024348

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EXPLOITATION AGRICOLE
A RESPONSABILITE LIMITEE LAVOLLEE
Exploitation Agricole à responsabilité limitée
au capital de 293300 euros
Siège social :
Bussy 58330 ST MAURICE
519 710 495 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/08/2026 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Philippe LAVOLLEE, demeurant Bussy 58330 ST MAURICE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé : Bussy 58330 ST MAURICE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur

AL26024353

// CONSTITUTION

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 4 août 2026, il a été constitué une SCI dénommée :
SCI DE L'EGLISE
Objet social : Acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location d'immeubles bâtis.
Siège social : 40 Route d'Eugnes, 58400 CHAULGNES
Capital : 1500 euros
Co-gérance :
Monsieur Alain DROUOT demeurant Le Bois Bergère, 58400 CHAULGNES
Monsieur Ghislain DROUOT demeurant 40 Route d'Eugnes, 58400 CHAULGNES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL26024195

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 28/09/2026, il a été constitué une EURL dénommée : VerreDicte
Objet social : Vente de vins, bières, spiritueux et produits du terroir à consommer sur place ou à emporter. Restauration.
Siège social : 60, rue de Nièvre, 58000 NEVERS
Capital : 1 000 euros
Gérance : Jérôme MANGOTE demeurant 16, rue Albert Camus, 58000 NEVERS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26024285

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société SCI ADELE, au capital de 1 500 €.
Siège : 31 CHEMIN DU RENARD 58230 PLANCHEZ.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS.
Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
La mise à disposition, à titre onéreux ou gratuit, de tout ou partie des immeubles appartenant à la Société, au profit :
- des associés,
- de leurs conjoints, partenaires liés par un pacte civil de solidarité, ascendants et descendants,
dans les conditions et limites fixées par décision de la collectivité des associés.
Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, conjoints, ascendants et descendants uniquement.
Gérant : Monsieur Pascal Marie HENRY, demeurant 31 Chemin du Renard - 58230PLANCHEZ.

AL26024311

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 05/10/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : LA FINANCIÈRE BIARD
Forme : SAS
Capital social : 1 000 €
Siège social : 240 Chemin de Limoux, 58490 ST PARIZE LE CHATEL
Objet social : Acquisition, détention, gestion et cession de participations et valeurs mobilières; gestion de trésorerie et placements; opérations mobilières et immobilières, soutien à des actions d'intérêt général, notamment dans le domaine de la recherche médicale
Président : M. Jean-Clément BIARD demeurant 240 Chemin de Limoux, 58490 SAINT PARIZE LE CHATEL
Clause d'agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable des associés statuant à la majorité de 75% des droits de vote.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix sous réserve des dispositions statutaires applicables aux actions dénombrées.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL26024355

Me Stéphanie MORMICHE THOMAS

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte par Maître Stéphanie MORMICHE THOMAS, notaire à POUGUES LES EAUX, 2468, avenue de Paris, le 5 octobre 2026, il a été constitué la société civile immobilière suivante :
DENOMINATION : LGM 3A.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
CAPITAL SOCIAL : MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500,00 €), divisé en 150 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 150.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS.
SIEGE SOCIAL : MARZY (58180) 7 route de Marcé.
RCS : NEVERS.
ASSOCIES : Monsieur Roland José AMESTONN, demeurant à MARZY (58180), 7, route de Marcé, Né à MARZY (58180), le 26 janvier 1973.
Et Madame Isabel Maria AMARO, demeurant à MARZY (58180), 7, route de Marcé, Née à FAMALICAO, PORTUGAL, le 21 janvier 1966.
Monsieur Corentin Jodny Adrien AMESTONN, demeurant à MARZY (58180), 47, avenue du Chasnay, Né à NEVERS (58000), le 11 mai 1996. Célibataire.
GERANCE STATUTAIRE : Roland José AMESTONN (durée illimitée).
Fait à POUGUES LES EAUX (58320), 2468, avenue de Paris,
Le 5 octobre 2026.
Pour avis

AL26024357

YONNE

// MODIFICATION

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

MODIFICATION DE GERANT

SCI DE LA TOUR
SCI au capital de 304,90 euros
Siège social :
46 Boulevard Vaulabelle
89000 AUXERRE
424 768 968 RCS AUXERRE

Aux termes d'une AGE en date du 23/09/2026, il a été pris acte du décès de M.Claude POISSON, survenu le 07/04/2026 et de la cessation de ses fonctions de gérant à compter de cette même date.
Mme Michelle PICARD, veuve POISSON, demeurant à AUXERRE (89), 46 boulevard Vaulabelle, reste seule gérante de la société à compter du 07/04/2026.
Mention sera faite au RCS de AUXERRE.
Pour avis,
Le Notaire.

AL26024289

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

« HB RESILIENCE »
SAS
Au capital de 2 500 €uros
Siège social :
18 rue de la république
89150 SAINT-VALERIEN
944 649 235 RCS SENS

Suivant délibération de l'AG du 20/09/26, Madame BLANC Corinne a démissionné de ses fonctions de Directrice Générale.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de SENS.
Pour avis, le représentant légal.

AL26024304

MODIFICATION DE LA DURÉE

EARL COUTURIER
Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 98 000.00 euros
Siège social :
7 rue des Tilleuls - Grange-le-Bocage
89260 PERCENEIGE
447 694 159 RCS SENS

L'assemblée générale du 1er septembre 2026 a constaté une erreur matérielle sur la date d'expiration de la société fixée au 19 mars 2023, alors que la société exerce toujours une activité. La collectivité des associés décide de proroger la durée de la société avec un effet rétroactivité au 18 mars 2023, repoussant son terme au 19 mars 2103.
Pour avis, le gérant

AL26024365

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GALYCA
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
4 route de Perrigny
Lotissement Fontaine Gillotte n° 7,
89380 APPOIGNY
104 150 453 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2026, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social 4 route de Perrigny - Lotissement Fontaine Gillotte n° 7, 89380 APPOIGNY au 12-20 Avenue Jean Jaurès - Centre Commercial E.LECLERC, 89000 AUXERRE à compter du 1er octobre 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL26024321

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS MULTIPLES

AUXERRE CORDONNERIE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social :
14-16 Avenue Jean Jaurès
Galerie Marchande Centre E.Leclerc
89000 AUXERRE
828 264 374 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2026, l'Associé Unique a décidé :
- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale « AUXERRE CORDONNERIE » par « 3L », et d'ajouter les noms commerciaux « CORTENIA » et « ACCES 89 SERRURERIE » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- d'étendre l'objet social aux activités de réalisation de tous travaux de serrurerie générale, installation, entretien, réparation, ouverture de portes et dépannage d'urgence, ainsi que le conseil et l'expertise technique dans le domaine de la fermeture et de la sécurité des bâtiments ; Conception, la fabrication, le façonnage, l'assemblage, la commercialisation (en gros, demi-gros et détail, sur site ou à distance via internet) d'objets d'art, de luminaires, de supports lumineux d'exception et d'éléments de décoration intérieure et extérieure ; Toutes prestations de services, de conseil, de sous-traitance ou d'installation liées aux activités ci-dessus mentionnées, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de transférer le siège social 14-16 Avenue Jean Jaurès Galerie Marchande Centre E.Leclerc, 89000 AUXERRE au 29 Route de la Teillère 89290 QUENNE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL26024323

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI S A B A
Société civile
Capital de 1.524,49 euros
Siège social :
4 rue des Cordiers
89100 Sens
RCS Sens 378.512.784

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2026 a été :
1°) Validé le transfert du siège social de l'adresse 4 rue des Cordiers – 89100 Sens à l'adresse suivante : 30 chemin de l'Entre-Deux-Vannes - 89100 Sens.
2°) Constaté la démission de la gérante Madame Bernadette HOUZET veuve FROMBACH.
3°) Nommé un nouveau gérant : Angélique FROMBACH, né à Ris-Orangis (91130), le 25 janvier1976, demeurant à Sens (89100), 30 chemin Entre-deux-Vannes.
Mention au RCS de Sens.

AL26024326

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

NH VITICULTURE
SAS AU CAPITAL DE 1.000 €
SIEGE SOCIAL :
RUE DU SEREIN
(89800) CHABLIS
920.548.930 RCS AUXERRE

Par décisions unanimes du 01.10.2026, la collectivité des associés a décidé de modifier l'objet de la Société à compter du même jour.
OBJET
Ancienne mention : le négoce de tous produits agricoles et viticoles ; les prestations de conseil ; l'analyse de sol.
Nouvelle mention : le négoce de tous produits agricoles et viticoles ; l'analyse de sol.
Mention sera faite au RCS d'Auxerre.
Pour avis, la Présidence.

AL26024338

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCEV LES PRIAUX
Société Civile d'Exploitation Viticole
au capital de 120 000,00 euros
Siège social :
9 rue des Maisons Rouges
89800 MALIGNY
821 845 575 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er août 2026, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social à MALIGNY (89800), 1D rue des Maisons Rouges, et ce à compter du 1er août 2026.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, le gérant.

AL26024339

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

HMY FRANCE
SAS au capital de 1 690 288 euros
Siège social :
Zone Industrielle
89470 MONETEAU
316 016 930 RCS AUXERRE

Par décisions prises par acte sous seing privé en date du 12 mai 2026, l'Associée Unique a nommé Madame Itto EL HARIRI, en qualité de Co?Commissaire aux Comptes Suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associée Unique qui devra statuer en 2032 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031, en remplacement de Monsieur Emmanuel BENOIST.
Modification au RCS de Auxerre

AL26024340

SELAS CAROLINE BRISSON NOTAIRE
18-20 Boulevard du 11 Novembre
89000 AUXERRE

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI MORNI-LAURETH
Société Civile Immobilière au capital de 200.000,00 €
Siège Social : 46 Route d'Auxerre
89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
RCS AUXERRE 793 628 769

Suivant délibération d'assemblée générale des associés en date du 14 février 2026, il a été décidé la nomination Monsieur David Loïc CORDIER demeurant à SAINTE-COLOMBRE (77650), 22 Chemin du Moulin, et Monsieur Clément François Michel MATHIEU, demeurant à CHARBUY (89113), 26 rue des Etangs, en remplacement de Monsieur Jean-François CORDIER et de Madame Roselyne MATHIEU, démissionnaires, à compter du même jour.
Modification en sera faite au greffe du TAE d'AUXERRE.

AL26024347

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

NOVA
SASU au capital de 100 €
Siège social :
16 Rue des alouettes
89100 SENS
RCS SENS 753 315 480

En date du 01/10/2026, l'associé unique a décidé à compter du 01/10/2026 de nommer en qualité de président Monsieur SAVOVIC-SEFRIOUN Nassim, demeurant 8 Bis rue des oublettes, 89100 SENS en remplacement de Monsieur SEFRIOUN Larbi, pour cause de démission.
Modification au RCS SENS.
SEFRIOUN Larbi

AL26024364

// MARCHÉS PUBLICS

AVIS SIMPLIFIE

SIAEP de Bierry-les-Belles-Fontaines
Date limite de réponse : 06 novembre 2026 à 17:00
Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : SIAEP de Bierry-les-Belles-Fontaines
Ville : BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES
Code Postal : 89420
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
https://marches.ternum-bfc.fr/indx.php page=Entreprise. Entreprise-DetailsConsultation&id=695151&orgAcronyme=i5b
Identifiant interne de la consultation : DSPAEP20272039
Nom du contact : SIAEP de Bierry-les-Belles-Fontaines
Adresse mail du contact : mairie-bierry-les-belles-fontaines@orange.fr
No téléphone du contact : +33 386321003
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure Autre
Condition de participations :
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limites de réception des plis : 06 novembre 2026 à 17:00
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : DSP pour Exploitation des ouvrages du service d'eau potable du SIAEP de Bierry-les-Belles-Fontaines
Description succincte du marché : DSP pour Exploitation des ouvrages du service d'eau potable du SIAEP de Bierry-les-Belles-Fontaines
Type de marché : Concession / Délégation de service public
Consultation alloti : Non
Lieu principal d'exécution du marché : 89
Durée du marché (en mois) : 144

AL26024325

AVIS ADMINISTRATIFS

AVIS DE CONCESSION

1 IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR
SIAEP de Bierry-les-Belles-Fontaines
3 rue de Vassy
89420 BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES
SIRET : 258 900 190 00012
2 CADRE DE LA CONSULTATION
Contrat de concession pour délégation de service public d'eau potable : conformément aux articles L 1411-1 à L 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux articles L1121-3, L1212-1 (1), L1212-3 (1 c) du Code de la Commande Publique et à l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.
Le SIAEP de Bierry-les-Belles-Fontaines est opérateur de réseau selon l'Article L1212-3 du CCP, la valeur estimée du contrat est de 1 800 000 € HT, la présente consultation est donc lancée sous forme d'une procédure adaptée.
3 OBJET : Contrat de concession de délégation de service publique pour l'exploitation des ouvrages du service EAU POTABLE du SIAEP de Bierry-les-Belles-Fontaines
Durée du contrat : 12 ans à compter du 1er avril 2027.
4 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES du Service :
Le service comprend 1 captage, 1 station de production, 1 station de pompage, 4 réservoirs semi-enterrés, 34,2 km de réseau (hors branchement) et 390 abonnés
Assiette de volumes facturés et nombre d'abonnements : 450 branchements et 32 000 m3/an.
5 JUSTIFICATIFS A PRODUIRE PAR LES CANDIDATS
Le candidat remettra un dossier comprenant conformément au règlement de consultation :
- Un dossier de candidature permettant à la Collectivité d'apprécier ses garanties professionnelles et financières et son aptitude à assurer l'égalité des usagers et la continuité du service. Ce dossier comprendra conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics :
- lettre de candidature (formulaire DC1)
- les renseignements sur la situation indiquant que le soumissionnaire n'est pas touché par les motifs d'exclusion figurant aux articles L3123-1 à 6 du Code de la Commande Publique
- les renseignements concernant la capacité technique, économique et financières de l'entreprise : actionnaires, moyens financiers, moyens en personnel, organisation interne, activités principales et accessoires, activité de gestion de services d'EAU POTABLE, bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices (ou DC2), attestation d'assurance,
- les références du candidat et certificats de capacité attestant de la bonne exécution (ou tout autre document permettant de justifier de la capacité du candidat à mener à bien l'exécution des prestations qui lui seront confiées) en matière d'exploitation et de gestion de services aux caractéristiques comparables à celles du service délégué objet de la présente consultation
- Un dossier d'offres comprenant :
-le projet de contrat complété et signé
-le projet de règlement de service complété et signé
-le Compte d'Exploitation Prévisionnel complété
-un bordereau des prix unitaires des branchements neufs et autres travaux
-un plan prévisionnel de renouvellement d'équipements
-un mémoire technique sur l'organisation et les moyens proposés par le candidat pour la

ANNONCES LÉGALES

réalisation de la prestation
6 DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : vendredi 6 novembre 2026 à 17h00
7 CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse selon les dispositions figurant dans le Règlement de Consultation
8 PRESENTATION DES OFFRES : Les offres seront présentées uniquement par voie électronique avant la date et heure limite ci-dessus sur la plateforme ou a été publiée la consultation.
La transmission s'effectue de manière simplifiée : aucune signature électronique n'est requise.
9 RENSEIGNEMENTS : demande via la plateforme ou a été publiée la consultation.
Une visite des ouvrages est organisée par l'AMO de la collectivité, elle aura lieu le mardi 20 octobre 2026, le RDV étant fixé à 9h30 à la mairie de Bierry-les-Belles-Fontaines.
Pour des questions d'organisation, les candidats qui souhaitent participer à cette visite doivent obligatoirement prévenir l'AMO de leur présence au plus tard la veille de la visite (par mail : clemence.guenot@spee21.fr).
La participation à la visite des ouvrages n'est pas obligatoire mais recommandée. Il n'y aura pas d'autre visite d'organisée.
10 Retrait du DCE : Le DCE est téléchargeable sur la plateforme où a été publiée la consultation (https://www.ternum-bfc.fr/)
11 DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : 01/10/2026
12 JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE CONTENTIEUX :
Tribunal administratif de DIJON : 22 rue d'Assas 21 000 DIJON

AL26024342

// GÉRANCE

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne),
4, rue de Lyon

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Emilie GAUTHIER Notaire salariée au sein de l'office notarial de Maître Corentin DRÉAU, notaire à AVALLON, domicilié à AVALLON (89200), 4, rue de Lyon le 30 septembre 2026,
Madame Sandrine Marguerite Andrée BOUDARD, demeurant à QUARRE-LES-TOMBES (89630), 2 rue des Gondolins, Bousson, née à PARIS (75014), le 29 septembre 1968.
A cédé à la société dénommée CHEZ LE COCO, Société en nom collectif au capital de 15 000€, ayant son siège social à MAGNY (89200), 15 place de l'Eglise, identifiée au SIREN sous le numéro 108271008 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE,
Un fonds de commerce de débit de tabacs, vente de plats préparés à emporter, café, restaurant, traiteur, épicerie, alimentation générale, jeux, exploité à MAGNY (89200), 15 place de l'Eglise.
Prix de : QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90.000,00 €), s'appliquant aux éléments incorporels pour 75.000,00 € et aux éléments corporels pour 15.000,00 €, dont 6.955,00 € payable à termes en une mensualité, au plus tard le 30 octobre 2026.
Prise de possession à compter du 30 septembre 2026
Les oppositions, s'il y a lieu, seront en l'Etude de Maître DRÉAU, notaire à AVALLON (89200), 4 rue de Lyon, où domicile a été élu dans les DIX jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour insertion.

AL26024312

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le Mardi 10 novembre 2026 à 11 H 00
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UN APPARTEMENT à MIGENNES (89400)
2 place du Commandant Charcot
De 78,20 m² (hors balcon) - Bâtiment A, au 3ème étage, porte gauche sur le palier comprenant : entrée, séjour, 2 chambres, cuisine, salle de bain, w.-c. et balcon.
Avec au-sous-sol, une **CAVE** n°16
LIBRE au 04/02/2026 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 43.000 Euros
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 26/00440, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD,**
Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou,
Tél. : **03 86 65 60 85**
Sur **www.avoventes.fr** (documents anonymisés)
VISITE sur place le Lundi 2 novembre 2026 de 11 H 00 à 12 H 00

AL26024263

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE C.B.R
SARL au capital de 1 000 Euros
Siège social :
Centre Commercial ZAC de Saint Siméon
Boulevard de Verdun
89 000 AUXERRE
R.C.S. Auxerre n° 832 353 668

L'Assemblée des associés réunie en date du 30 Septembre 2026, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.
Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.
Pour avis : Le Liquidateur,
Monsieur Jérôme Boujat

AL26024356

La terre, les cultures, les hommes :
explorez l'univers agricole à travers nos articles.

Bienvenue sur notre site
www.agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

CHRONIQUE JURIDIQUE

// CONTRATS DE VENTE ENTRE PRODUCTEURS AGRICOLES ET PREMIERS ACHETEURS

Formation du prix : des nouvelles règles sur indicateurs et clauses d'alignement prohibées

Pour mémoire, l'achat d'une matière première agricole par le premier acheteur doit faire l'objet d'un contrat écrit et la clause de révision doit inclure les indicateurs relatifs aux coûts de production (prix, quantités, composition, qualité, origine, traçabilité, respect du cahier des charges).
La loi du 18 août 2026, entrée en vigueur le 20 août 2026, prévoit un nouvel indicateur : les stocks. Parallèlement, elle autorise à retenir d'autres indicateurs relatifs aux coûts de production et à leur évolution, à condition d'être expressément stipulés dans le contrat et que leur utilisation soit justifiée par les parties. De plus, elle écarte les indicateurs de prix relatifs aux systèmes de garantie ou labels de commerce équitable.
Pour donner toute l'efficacité à ces nouvelles règles de détermination du prix, il n'est plus possible d'instaurer des clauses dites d'alignement concurrentiel Sont ainsi réputées non-écrites, les clauses ayant pour objet ou pour effet de renégocier automatiquement le prix en vue de l'aligner sur le prix plus favorable pratiqué par un acheteur, un producteur, une organisation de producteurs (OP) ou une association d'organisations de producteurs (AOP) concurrents.
Enfin, de nouvelles interdictions de pratiques prohibées dans les relations entre acheteurs et OP ou AOP, avec sanctions renforcées à l'appui, sont fixées avec une entrée en vigueur au plus tard le 1er octobre 2027.
Un calendrier de négociation désormais fixé avec un recours à la médiation et un assouplissement de la durée du contrat.

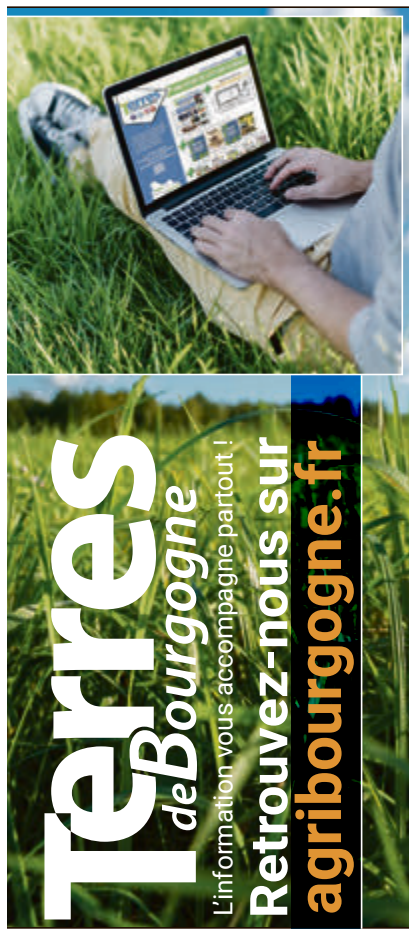


Illustration générée par IA

Contrats agricoles : de nouvelles règles encadrent la formation des prix, les négociations et les relations entre producteurs et premiers acheteurs.

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront aux contrats et accords-cadres lors de leur prochain renouvellement et aux négociations en cours.
Désormais, le contrat (ou l'accord-cadre) écrit devra être conclu dans les 4 mois suivant la réception de la proposition de contrat par l'acheteur, délai pouvant être porté au plus à 6 mois par accord interprofessionnel étendu. En l'absence d'accord dans ce délai, l'une des parties devra saisir le médiateur des relations commerciales agricoles dans les 15 jours. En cas d'échec de la médiation, les parties souhaitant poursuivre leurs relations commerciales disposeront d'un délai de 15 jours à compter du constat de cet échec pour saisir le comité de règlement des différends commerciaux agricoles et elles pourront conclure le contrat dans les 2 mois suivant la notification de la décision de ce dernier. Chaque partie restera libre de ne pas contracter.
Parallèlement et pour rappel, le contrat de vente ou l'accord-cadre devait être écrit pour une durée minimale de 3 ans pouvant être portée à 5 ans. La loi précitée assouplit cette règle en permettant à un accord interprofessionnel de fixer une durée minimale comprise entre 6 mois et 5 ans.

Catherine Lecleve



// FOIRE GASTRONOMIQUE

La foire de Dijon revient avec le plein de nouveautés

Pour sa 96e édition, la foire internationale gastronomique de Dijon fait son grand retour du 31 octobre au 11 novembre. 400 exposants, 50 points de restauration et 250 animations seront répartis sur 24 000 mètres carrés d'exposition, de quoi faire revenir les 170 000 visiteurs de l'an passé et bien plus encore.

C'est officiel, le programme de la 96e édition de la foire internationale gastronomique de Dijon est dévoilé ! Présenté par Nadjoua Belhadef, présidente de Dijon Bourgogne Events (DBE) depuis juin dernier, ce dernier a été concocté pour battre le précédent record, soit 170 000 visiteurs. Du 31 octobre au 11 novembre, les visiteurs de la foire pourront profiter de 24 000 carrés d'exposition, 50 points de restauration, 250 animations et 400 stands « *dont certains sont présents depuis des dizaines d'années* » précise Nadjoua Belhadef.

De la nouveauté dans les allées

« *Nous avons pour mot d'ordre : fête, transmission et partage* », annonce Julia-Maïa Usquin, cheffe de projet chez DBE. Et le programme débute conformément aux principes annoncés puisque dès le 31 octobre, deux boums sont annoncées : « *La première ouvrira le bal le 31 octobre sur le thème d'Halloween, là aussi, une nouveauté de l'année. La seconde boum clôturera l'événement lors de la soirée du 10 novembre, en compagnie du collectif Mélusine et ses danseuses suivi d'un DJ set.* » Six pays sont mis à l'honneur : le Canada, le Vietnam, le Japon, l'Italie, la Tunisie, et enfin, l'Afrique subsaharienne pour la toute première fois. Entre cuisine traditionnelle et produits d'ailleurs, les visiteurs voyageront à travers le monde entier, le tout en restant à Dijon. Côté presse, France Inter fait aussi partie de la fête, en installant son plateau au cœur de la foire, le 6 novembre. Trois enregistrements d'émissions cultes seront réalisés : « le Masque et la Plume », « Zoom Zoom Zen » et « On va déguster », une émission culinaire animée par François-Régis Gaudry. Bien que la foire se renouvelle à chaque édition, le traditionnel reste à la page : 13 concours culinaires, professionnels comme amateurs, sont au programme, dont le fameux Toque Foire ou encore le Championnat de France de pizzas amateur, sans compter les nombreuses animations qui s'y attachent.

Un club adhérent pour *« remercier la fidélité des copains de la foire »*

« *Si je ne devais citer qu'un seul mot pour définir la foire, ce serait la fidélité : la fidélité du public, des stands, et du territoire* », déclare la présidente de DBE. « *Nous voyons des familles, qui viennent sur plusieurs générations et qui sont toujours au rendez-vous. Moi-même, j'y viens depuis 25 ans. La foire fait tellement partie du patrimoine local qu'on s'est demandé pourquoi ne devrait-elle pas vivre en dehors de ces 12 jours de fête ; d'où notre idée de créer le club des "Copains de la Foire" !* » Ouverte à tous, l'adhésion est gratuite et permet de bénéficier de nombreux avantages comme une réduction du ticket d'entrée pour la foire (passant de 7 à 5 euros) ou encore d'accéder aux trois autres événements prévus par le club l'année prochaine : « *On va organiser une première boum en février, une guinguette au printemps et une paulée en septembre. Il y aura de la musique, des stands, de l'ambiance, l'occasion de faire la fête tout au long de l'année. L'idée est de se retrouver tous ensemble, dans un état d'esprit festif et populaire, pour arriver jusqu'à la foire 2027.* »

Des partenaires présents chaque année

L'École des Métiers, l'Amicale des cuisiniers de Côte-d'Or, les Disciples Escoffier ou encore la Maison Loiseau seront comme toujours au rendez-vous, avec des démonstrations, dégustations, le tout en compagnie de chefs et autres professionnels du métier. La ferme 100 % Côte-d'Or, établie sur 1 400 mètres carrés, présentera 50 animaux dont 40 races : « *L'année dernière nous avons atteint un nouveau record de 1 400 élèves à la ferme. Des ateliers ludiques et pédagogiques seront encore une fois au rendez-vous* », détaille Marc Frot, vice-président du département en charge de l'Agriculture. Le stand 100 % Côte-d'Or proposera un bistrot, une boutique, des animations et des rencontres avec les producteurs, agriculteurs et artisans du département, le tout accompagné d'un nouveau bar à vin et bar à bière, « *en consommant avec modération bien entendu* », rappelle le conseiller. Il conclut : « *Nous avons essayé d'innover tout en restant fidèle aux années passées.* »

Le parc des expos fait peau neuve

Décrite comme un « *élément de patrimoine* » selon Nathalie Koenders, maire de Dijon, la foire représente un incontournable pour la ville. « *La foire appartient à l'histoire de Dijon et il faut désormais prévoir son futur, écrire un nouveau chapitre de son histoire. Quasi centenaire, la foire a encore un bel avenir devant elle* », affirme l'élue. Du point de vue de la DBE, de nouveaux objectifs de fréquentation concernent les manifestations du Palais des Congrès, dont la foire fait partie : « *Nous aimerions passer de 320 000 à 500 000 visiteurs pour le parc* », annonce Nadjoua Belhadef. D'où l'importance pour le parc de se moderniser : « *Des rénovations sont prévues début 2027* », poursuit Nathalie Koenders. Cependant, « *aucune foire ne sera suspendue durant la période des travaux, le but étant de faire vivre le parc même durant les rénovations* ». La première édile assure que les Dijonnais pourront de nouveau profiter d'un parc des congrès flambant neuf d'ici 2030.

Louise Terrillon

Plein tarif : 7 euros
Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site https://foirededijon.com/

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Du 9 au 11 octobre

// Championnat du monde de l'œuf en meurette

Chaque année, l'œuf en meurette, véritable emblème de la gastronomie bourguignonne est sublimé par des chefs cuisiniers professionnels et amateurs, lros du championnat du monde, organisé au château du Clos de Vougeot. Ce sera encore le cas cette année avec une édition présidée par le cuisinier Jean-François Piège. De nombreuses animations sont prévues.

meurette.fr

• 10 et 11 octobre

// Marathon des Grands Crus

Le Marathon des Grands Crus est un rendez-vous sportif et festif qui s'adresse aux coureurs à pieds mais aussi à celles et ceux qui pratiquent le roller. Le samedi fera la part belle aux jeunes et le dimanche, la route s'ouvrira pour les plus entraînés sur des parcours de 10, 21 ou 42 km.

marathondesgrandscrus.com

Nièvre

• Du 9 au 28 octobre

// À table ! La santé au menu

La médiathèque de Neuvy-sur-Loire accueille une exposition dédiée à l'alimentation sous le prisme de la santé.

Renseignements : 03 86 39 23 55

• 10 octobre

// Marché d'automne et fête de la bière

La Guinguette du Nohain (camping municipal d'Entrains-sur-Nohain) propose à partir de 9 h un marché d'automne allié à la Fête de la bière. Les producteurs et artisans brasseurs locaux seront à l'honneur pour cette journée. Restauration et buvette proposées sur place.

Renseignements : https://www.facebook.com/people/Comit%C3%A9-de-jumelage-franco-allemand/61572993354067/

• du 10 au 31 octobre

// Exposition

La Cave Nérot (Saint-Père) accueille une exposition intitulée « Brillantes idées noires » avec la mise en lumière de deux artistes nivernais : Pablo, dessinateur, et Kinoo Studio, façonnage de crânes d'animaux. Entrée libre avec dégustation des vins du domaine, à partir de 10 h.

Renseignements : hhttps://www.cave-nerot.fr/670cdc86f59ca8338dd03d55

• Jusqu'au 15 octobre

// Exposition interactive

Les milieux humides de Bourgogne Franche-Comté sont au cœur de l'exposition proposée jusqu'au 15 octobre à la médiathèque George Sand de Guérigny. Durant le parcours d'exposition, les cinq sens des visiteurs seront sollicités pour découvrir ces fameux milieux humides et en savoir plus sur eux. Entrée libre.

Renseignements : https://www.ville-guerigny.fr/la-mediatheque-george-sand/ ou au 03 86 90 78 50.

• 17 octobre

// Rencontre et dédicace

À l'occasion de la sortie du premier roman policier de Pierre-Olivier Caperan « les Hallucinés » (Éditions du Rouergue), l'auteur sera présent à la librairie Le Goûts des mots (12 bd de la République, Château-Chinon) à partir de 18 h pour une rencontre suivie d'une dédicace. Pour rappel, Pierre-Olivier Capéran vit et travaille en Morvan depuis 2020, après plusieurs textes et articles théoriques il s'essaye à la fiction avec ce premier roman policier dont l'intrigue se passe entre Château-Chinon, Moulins-Engilbert et le Nord du Mali.

Renseignements : 03 86 85 04 43

• 20 octobre

// Visite d'une exploitation fromagère

Une exploitation fromagère labellisée « Bienvenue à la ferme » et « La Belle Nièvre » ouvre ses portes à Avril-sur-Loire, à partir de 10 h 30 (sur réservations uniquement). L'occasion de découvrir la ferme, le troupeau de Montbéliardes, la traite, la transformation du lait... Des dégustations sont proposées en fin de visite. Adresse précise communiquée à la réservation.

Renseignements : Office de Tourisme Sud Nivernais au 03 86 25 27 23.

Yonne

• 10 octobre

// 1re foire d'Automne

La Maison Nevers organise, le 10 octobre prochain, la 1re Foire d'Automne sur place, 42 route d'Appoigny à Fleury-la-Vallée pour faire découvrir aux visiteurs les produits vendus à la ferme : courges, pommes de terre, cornichons, patissons, pommes, oignons, échalotes, patates. Pour faire découvrir autrement les produits à la ferme : une dégustation de velouté réalisée avec la production de courges. Rendez-vous de 9 h à 17 h.

• 17 octobre

// Fête de la Pressée

La confrérie des foudres du Tonnerrois organise la « Fête de la Pressée » à Tonnerre, le samedi 17 octobre prochain. Rendez-vous à partir de 16 heures, au sein du marché couvert, pour assister à des intronisations, à la représentation de l'École de Trompes de Chasse « Saint-Hubert » de Chablis ainsi qu'au pressage du raisin, où Ghislain Mignard œnologue viendra exposer la transformation du jus en raisin auprès des visiteurs. L'après-midi se terminera par des dégustations et des ventes de vin. À partir de 19 h 30, un dîner dansant sera organisé à la salle Marland. Ce repas à 55 € par personne, accessible uniquement sur réservation comportera du kir crémant et ses amuses-bouches, des œufs en meurette au Bourgogne Tonnerre, un supême de canard confit et ses légumes à l'Épineuil, une assiette de fromages et une omelette norvégienne vanille cassis. Au cours de la soirée, des intronisations seront organisées avant de laisser place au repas préparé par l'Atelier des Saveurs et animé par l'orchestre de Bruno Dubois.

Pour s'inscrire au repas du soir :Office de tourisme du Tonnerrois : 03 86 55 14 48 ou Confrérie des Foudres Tonnerrois 06 87 98 43 06

// PORTRAIT

La médiation animale, c'est son "dada"

Après 18 années d'enseignement, Stéphanie Milan s'est reconvertie dans la médiation animale. Elle lui permet d'allier ses deux passions : la nature et les animaux.



Ôdacieux, son premier animal médiateur, a transmis son nom à l'association.

« *Je pense avoir été ma première patiente !* », affirme Stéphanie Milan, 52 ans et médiatrice. Enfin, ce n'est pas vraiment Stéphanie la médiatrice, mais plutôt ses animaux : ânes, poneys, cochons d'Inde, sans compter ses calopsittes (une espèce de perruches) et poules. Après 18 ans d'enseignement, cette ancienne professeure de biotechnologie, santé et environnement a décidé de changer de voie, en entreprenant une formation de médiation animale.

De «prof à l'âne»

Originaire du pays de Langres (Haute-Marne), Stéphanie a toujours été entourée d'animaux : « *Nous avions un centre équestre à côté de chez moi. J'y passais tout mon temps. Les chevaux étaient mes confidents. C'était déjà de la médiation mais je ne le savais pas encore !* ».

Après des études de biologie et plusieurs expériences professionnelles comme palefrenière ou soigneuse, c'est un peu par hasard qu'elle découvre le monde de l'enseignement. D'abord remplaçante, elle obtient son concours de « *prof de bio* » et exerce cette fonction dans un lycée de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) jusqu'en 2022, où son poste est supprimé par manque d'effectifs. Pouvant être mutée en ville, elle fait le choix de quitter le professorat pour « *découvrir d'autres horizons* ». Portant un intérêt certain pour la médiation animale, Stéphanie acquiert une première expérience chez un ânier : « *L'âne est un animal empathique, sensible et j'en suis tombée amoureuse* ».



Les mascottes de l'association, en compagnie de leur propriétaire Stéphanie Milan : Ôdacieux (à gauche) et Noé (à droite), également représentés sur le logo de l'ÂÔMA.

C'est ainsi qu'Ôdacieux, son premier âne, entra dans la vie de Stéphanie.

La médiation animale : « des bienfaits thérapeutiques »

Avril 2025, l'amoureuse des animaux se lance et crée l'association ÂÔMA - l'Âne Ôdacieux Médiation Animale. Portée par une dizaine de bénévoles, l'association a pour objectif de toucher des publics variés : « *La médiation animale est un soin thérapeutique non médicalisé, reconnu auprès des services de santé. C'est une manière moins brutale d'engager la conversation sur des sujets assez sensibles, notamment auprès d'un public « vulnérable* », détaille Stéphanie. « *Je me souviendrai toujours d'une séance à l'Ehpad, où un monsieur devait guider Violette (une des ponettes) à travers un parcours. Ce monsieur ne parlait pas. Or, je donnais comme consigne aux participants de guider les poneys au son de leur voix. Nous avons entendu le monsieur dire "Violette, olà", dans le but de l'arrêter. C'était la première fois que les soignants l'entendaient parler, c'était très émouvant !* ».

« *Stéphanie est très pédagogue* », avance Chloé Pianetti, référente famille pour le Centre Socioculturel et de Loisirs du Pays Châtillonnais. « *J'organise régulièrement des animations familles et je fais souvent appel à elle. L'animal est un bon partenaire pour travailler le lien parent-enfant et j'ai de très bons retours sur ses interventions* », affirme la jeune femme, avant d'ajouter : « *Stéphanie était aussi mon ancienne professeur lorsque j'étais au lycée !* ».

Mais le travail en séance ne s'établit pas tout seul. « *Il y a un long travail en amont auprès de mes animaux. Je connais chaque animal par cœur. C'est beaucoup de patience, de temps consacré. C'est un travail où il faut aimer les gens aussi. Je l'avoue, mon passé de professeur m'a beaucoup aidé dans cette nouvelle activité* ».

Plus de reconnaissance

La fondatrice déplore cependant un manque de reconnaissance du métier : « *Le problème, c'est qu'aujourd'hui, aucune formation n'est exigée pour prétendre faire cette activité. Il faut que ce soit reconnu comme de la thérapie, et non comme du divertissement. La preuve en est : la plupart des infrastructures avec qui je travaille me casent dans le budget "animation"* ». D'où l'importance pour cette dernière de continuer à donner de la visibilité à son activité.

Louise Terrillon

En quelques dates

• Juin 2022 Stéphanie est contrainte de quitter son poste de professeur au lycée Saint-Vincent-de-Paul (Châtillon-sur-Seine), par manque d'élèves.
• Février 2025 Après la découverte du monde ânier, Stéphanie adopte son premier équidé à grandes oreilles : Ôdacieux.
• 1er avril 2025 Et non, ce n'est pas un poisson ! À l'aide d'une dizaine de bénévoles, Stéphanie lance son association l'ÂÔMA, l'Âne Ôdacieux Médiation Animale, en l'honneur de son premier médiateur à quatre pattes.



Appréciés des habitants de Brémur-et-Vaurois (Côte-d'Or), commune où vit Stéphanie et sa clique, ses équidés font aussi de l'éco-pâturage au sein du village.